TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 374

MARDI 25 AOUT 1981

Conférence à Nairobi sur le conflit saharien

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 35 d.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La Roumanie deuxième « malade » du Comecon

La Roumanie est-elle en train de se rapprocher de l'U.R.S.S. ? De nombreux indices rendent la question pertinente, et plusieurs observateurs répondent déjà par l'affirmative. C'est ainsi que, pour la première fois depuis plusieurs années, le comité politique exécutif (bureau politique) de Bucarest a porté un jugement particulièrement positif sur les récents entretiens de MM. Brejnev et Ceausescu en Crimée. Cette rencontre a été suivie d'un voyage à *Moscou de M. Verdet*, le premier ministre roumain, qui a plaidé pour un renforcement des liens économiques et commerciaux entre son pays et l'U.R.S.S.

Il y a quelques années encore, de tels faits auraient été impensables : plutôt que de « déstaliniser » le pays sur lequel il règne en maître, M. Ceausescu avait choisi de le « désatelliser ». Sans concéder aucune liberté à ses sujets, le numéro un roumain multipliait donc les ouvertures *diplomatiques et commerciales* en direction de l'Occident et condamnait régulièrement l'esprit de la « doctrine Brejnev » sur la souveraineté limitée. Apparemment, l'heure n'est plus à de telles impertinences. L'expérience polonaise est suivie avec inquiétude à Bucarest, et les dirigeants roumains se tournent de nouveau vers *Moscou pour y trouver* l'aide qu'ils ne peuvent plus espérer obtenir en Occident en cette *période de* crise économique mondiale.

La situation de la Roumanie est, il est vrai, fort grave. Alors que les résultats de l'agriculture laissent toujours grandement à désirer, la course à l'industrialisation n'a pas donné les résultats escomptés. Moins connue que celle qui affecte la Pologne, la pénurie de biens de consommation courante sévit aussi en Roumanie. Mais il y a plus grave : tout comme la Pologne, la Roumanie se trouve aujourd'hui *lourdement* endettée : elle doit près de 10 milliards de dollars à l'Occident. Comparée aux 27 milliards de dollars que doit la Pologne, la somme peut paraître modeste. Mais il ne faut pas oublier que la *Pologne compte* plus de trente-cinq millions d'habitants et la Roumanie vingt-deux millions seulement.

Cette situation critique n'est pas, bien sûr, passée inaperçue à Moscou où l'on multiplie depuis un an les mises en garde aux pays frères contre un trop fort endettement à l'égard de l'Ouest. L'occasion est belle pour le Kremlin de « monnayer » l'aide dont M. Ceausescu a un urgent besoin contre un alignement de la politique étrangère roumaine. C'est d'ailleurs ce que dit la résolution que vient de publier le *comité central* soviétique pour faire le bilan des entretiens de M. Brejnev avec les chefs des partis frères. Ce texte, après avoir dénoncé « le phénomène de crise aiguë » auquel est confrontée la Pologne, recommande à *tous* les partis communistes « de suivre les normes léninistes de la vie du parti, d'appliquer une politique économique réaliste, d'éviter un endettement excessif vis-à-vis des pays capitalistes, de faire preuve de vigilance révolutionnaire et de riposter à temps et énergiquement aux forces antisocialistes ».

Pour que le message soit bien reçu à Bucarest, M. Brejnev vient enfin d'envoyer à M. Ceausescu, à l'occasion de la fête nationale roumaine, un télégramme dans lequel il fait l'éloge de « la cohésion des Etats de la communauté socialiste et de leur interaction *étroite* dans l'arène internationale ».

LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES ET LA PRÉPARATION DU BUDGET

M. Mitterrand va préciser ses intentions et M. Mauroy entreprendra un « tour de France »

Poursuivant la préparation des réformes annoncées par le gouvernement, M. Mauroy présidera cette semaine trois comités interministériels qui seront consacrés, le premier, jeudi après-midi 27 août, aux projets de nationalisation ; le deuxième, jeudi soir, à la lutte contre le chômage ; le troisième, vendredi après-midi, à la situation de la Sécurité sociale.

Le premier ministre se propose d'engager, à partir de la *mi-septembre, une campagne d'explication sur les objectifs et sur* les moyens retenus pour les atteindre. Il entreprendra une série de voyages en province. A l'Elysée, on indique que cette campagne *sera ouverte prochainement par une intervention de M. Mitterrand*, qui précisera, vraisemblablement au cours d'une conférence de presse, les grandes orientations de l'action gouvernementale. Le chef de l'Etat et le chef du gouvernement doivent arrêter leur « plan » de campagne, mardi 25 août.

Au nom du P.C.F., M. Plissonnier, secrétaire du comité central, a déclaré, samedi 22 août, en Seine-Saint-Denis, que, pour leur part, « les communistes agissent comme les militants d'un parti de gouvernement ».

Après une période de rodage accéléré, suivie d'une courte pause estivale, la machine gouvernementale fonctionne maintenant à plein régime, au rythme *minimum de deux comités interministériels* par semaine. Les directives de l'hôtel Matignon sont impératives : il convient de respecter l'échéancier retenu par le premier ministre dans sa déclaration de politique générale du 8 juillet.

Le ministre chargé des relations avec le Parlement, M. André Labarrère, arrêtera dans quelques jours, avec les représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, le calendrier législatif dont les grandes lignes ont été fixées *par le conseil des ministres du* 5 août. Sauf imprévu, la session extraordinaire qui sera convoquée le mardi 8 septembre commencera, à l'Assemblée nationale, par la discussion des titres III et IV du projet de loi de décentralisation. Deux semaines plus tard environ, les députés débattront de l'abrogation de la « loi Sauvage », qui avait modifié la composition des conseils d'université, puis de la suppression de la peine de mort.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 5.)

Le gouvernement hésite entre un relèvement de la T.V.A. et un alourdissement de la fiscalité pétrolière

La — difficile — préparation du budget 1982 se poursuit activement. Dans un entretien accordé au « Journal du dimanche », M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre des finances chargé du budget, confirme son intention de plafonner le quotient familial et de créer un impôt sur les grandes fortunes, qui ne devrait toucher au maximum que 2 % des contribuables. Cet impôt devrait rapporter entre 5 et 10 milliards de francs.

En *fait*, pour *limiter à 95 milliards de francs le déficit*, comme l'annonce M. Fabius, le gouvernement doit trouver 30 milliards de francs de recettes supplémentaires. Il s'oriente, en conséquence, vers un alourdissement de l'impôt sur le revenu et de la fiscalité indirecte. Sur ce dernier point, il semble hésiter entre une majoration de la fiscalité pétrolière et une augmentation du taux de la valeur ajoutée (T.V.A.).

Le mois d'août n'est pas encore achevé et déjà les projets fiscaux du gouvernement sont au centre de l'actualité avec les déclarations de M. Fabius concernant l'impôt sur la fortune. Actualité prématurée, semble-t-il, puisque, d'une part, aucune décision n'est encore prise, à quelque niveau que ce soit et sur quelque point des projets *fiscaux que ce soit ; puisque*, d'autre part, ce n'est pas avant la fin du mois de septembre que le projet du budget de 1982 sera prêt et présenté au conseil des ministres.

Deux choses apparaissent claires dès maintenant. La première est que le gouvernement de *M. Mauroy* doit trouver d'importantes recettes fiscales pour limiter à 95 milliards de francs le *déficit* budgétaire de 1982. Par rapport à ce qu'aurait rapporté la législation fiscale actuellement en vigueur, 30 milliards de francs supplémentaires doivent être trouvés.

La seconde évidence est que, dans le domaine de la fiscalité, comme dans celui des nationalisations, l'équipe au pouvoir veut être novatrice en même temps qu'elle se doit d'être efficace, ce qui lui fait mêler des propositions dont l'intérêt est surtout celui des symboles (l'impôt sur les grandes fortunes) : d'autres propositions dont on peut être assez sûr qu'elles rapporteront 1 milliard dans les caisses de l'Etat.

Outre la taxation des grandes fortunes, il serait fait appel à la fiscalité directe et à la fiscalité indirecte.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 19.)

A la recherche des temps perdus

Comme tous les étés, les chantiers de fouilles archéologiques sont en pleine activité. Un peu partout en France, on répertorie et on recueille les moindres vestiges du passé. Au total, mais sans compter plusieurs centaines de sauvetages d'urgence, cinq cent cinquante-huit sites sont fouillés cette année par plusieurs milliers de spécialistes ou d'amateurs compétents, bénévoles pour la plupart, mais animés d'une passion commune : la recherche des temps *perdus*.

Pour la France, ces temps perdus couvrent plusieurs centaines de milliers d'années. Nous avons essayé de présenter quelques *grandes phases culturelles, depuis le paléolithique supérieur jusqu'au* Moyen Age, en choisissant les sites que nous sommes allé voir dans diverses régions.

(Lire page 7 le premier article d'YVONNE REBEYROL.)

Et maintenant, réussir le changement social

I. — Une espérance lucide

par EDMOND MAIRE (*)

Le 10 mai dernier, avec l'élection de François Mitterrand, un souffle nouveau balayait la morosité et l'impuissance. Jeunes et adultes fêtaient le soir même dans les rues des *retrouvailles joyeuses* et sereines portées par une espérance lucide. Chacun retrouvait prise sur l'avenir. Puis l'été vit le nouveau pouvoir politique entreprendre, tambour battant, le renouveau des libertés publiques. Elles en ont bien besoin.

Un rythme est donné, l'espoir est revenu. Mais cela ne suffit pas à dessiner nettement notre avenir *collectif*. Une partie décisive reste à jouer. Le cours nouveau se limitera-t-il à des changements concernant l'Etat et les institutions ou bien irriguera-t-il toute la société par l'intervention créatrice et dynamique des individus, des collectivités de base, des forces sociales ?

La question peut se formuler autrement : le nouveau *pouvoir* politique sera-t-il la seule force d'impulsion — et cette action d'en haut, dans l'Etat et sur l'Etat, rencontrera vite ses limites — ou bien pourra-t-il articuler ses décisions avec l'action autonome de forces sociales mobilisées pour des transformations profondes de la société tout autant que de l'Etat.

Réussir le changement social, c'est évidemment le choix de la C.F.D.T., le choix de mai 68 et de l'autogestion, le choix de tous ceux qui se battent contre l'éclatement de la société « duale » et pour de nouvelles solidarités. Dès lors, il s'agit de changer les structures et la culture, de démultiplier l'expression et l'imagination individuelles et collectives, de diffuser les responsabilités pour avancer sur la route du vivre ensemble *dans la liberté*.

Pour nous syndicalistes, comme pour tous ceux qui se battent depuis des décennies contre l'exploitation, la domination, l'aliénation, c'est le moment ou jamais de confronter nos projets de société aux réalités. Rude épreuve vu la part de mirage qui peut encore fausser nos perspectives, mais démarche indispensable pour *transformer concrètement* la société. Car la voie est ouverte à la construction du socialisme *autogestionnaire. Si le mouvement* ouvrier français, fort de son expérience, ne s'y met pas maintenant, alors que les conditions politiques sont plus favorables qu'elles ne l'ont jamais été, quand le fera-t-il ?

Mettre à l'ordre du jour de l'*action des forces sociales et politiques* la construction du socialisme en France peut éveiller des *craintes. Surtout si plus ou moins* confusément dans bien des têtes le socialisme continue d'évoquer le *régime bureaucratique et totalitaire* des pays de l'Est ou encore le chamboulement désordonné des accès de fièvre révolutionnaires.

(Lire la suite page 20.)

(*) Secrétaire général de la C.F.D.T.

AU JOUR LE JOUR

PROGRESSION

Naguère, deux cents familles seulement étaient visées par la gauche, qui les accusait de mettre la France en coupe réglée.

Aujourd'hui, les familles qui sont dans le collimateur (fiscal) sont au nombre de deux cent mille.

Au train où vont les choses, dans une génération il y aura en France deux cents millions de privilégiés. Et quelques pauvres.

Il faut mettre un terme à cette épouvantable progression.

BRUNO FRAPPAT.

POINT

Soucis en Corse

Les représentants du parti socialiste, réunis durant le week-end à Corte, n'ont pas caché leur inquiétude devant une application trop précipitée du statut particulier dont doit bénéficier la Corse.

Personne parmi eux, c'est évident, ne conteste sur le fond les projets présentés le 6 août dernier à Ajaccio par M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. L'élection au suffrage universel d'une assemblée régionale dotée de pouvoirs et de moyens étendus, la désignation de deux conseils consultatifs et d'au moins six agences régionales d'intérêt public, sont des mesures qui, par leur ampleur, ont pleinement satisfait les socialistes aussi bien que les autonomistes de l'U.P.C.

Les Corses sont invités, comme ils l'ont longtemps demandé, à prendre leurs affaires en mains. Il faut pour cela qu'ils disposent, sur place, de suffisamment de cadres politiques et économiques, compétents et responsables. Au fil des vingt dernières années l'île a continué à se vider de tous ceux qui, faute de trouver les moyens de se former et de s'employer sur place, étaient forcés de « s'exiler » sur le continent. Les nouvelles institutions, la renaissance économique qui devrait accompagner leur mise en place, supposent, sans doute, un vaste mouvement de retour qui ne sera ni facile, ni rapide.

Question à suivre, mais socialistes et autonomistes ont des appréhensions plus immédiates. Ils sont, sur le plan politique, très largement minoritaires et, en dehors d'eux, l'électorat dit de gauche » est, en fait, encore très largement contrôlé par les clans. Le risque est donc réel que ceux-ci, déjà maîtres des conseils généraux, ne prennent la haute main sur les futures assemblées régionales et, paradoxalement, ne renforcent à la faveur du nouveau statut un pouvoir que le P.S. ou l'U.P.C. n'ont cessé de contester. La révision des listes électorales, si elle est possible, ne changerait vraisemblablement pas grand chose à l'affaire. Du moins dans l'instant.

On comprend mieux ainsi les réserves et les craintes qui viennent de se manifester à Corte. M. Defferre a voulu faire de la Corse une sorte de banc d'essai de la réforme régionale. Peut-être aurait-il été utile que la même expérience soit conduite en même temps, sur une région « continentale ».

(Lire page 5.)

La mort du cinéaste Glauber Rocha

Le cinéaste brésilien Glauber Rocha est mort dans la matinée du samedi 22 août, à Rio de Janeiro, au Brésil. Agé de quarante-deux ans, il souffrait de troubles pulmonaires et venait d'être hospitalisé.

Un grand auteur lyrique et baroque

A la fin des années 50, sous l'impulsion de Nelson Perreira dos Santos, une douzaine de jeunes cinéastes se groupèrent pour amener un renouvellement du cinéma brésilien — alors voué aux comédies musicales, mélodrames et films d'aventures, — en traitant la réalité sociale et politique, les problèmes du sous-développement. Influencé, au départ par le « néoréalisme » italien, *ce mouvement, dit « cinema novo »*, fut, bientôt, le seul à représenter, par ses thèmes et son langage, *un cinéma authentiquement* brésilien, en marge du conformisme officiel.

Il trouva son indépendance économique dans la société Difilm où Luis Carlos Barreto avait rassemblé tous les producteurs indépendants, parmi lesquels on trouvait des réalisateurs finançant eux-mêmes leurs films. La Difilm assurait aussi la distribution. Vers 1962, le « cinema novo », plus ou moins toléré par le pouvoir en place, commença à trouver, au Brésil, un public populaire.

Deux ans plus tard, il faisait une percée fulgurante sur le marché européen avec la présentation, au Festival de Cannes, de *Vidas Secas*, de Nelson Peirrera dos Santos, et le *Dieu noir et le Diable blond*, de Glauber Rocha. *La personnalité* exceptionnelle de celui-ci assurait alors l'audience internationale du « *cinema novo* ».

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 8.)

Le Monde idées

LE VOTE DES IMMIGRÉS

Faut-il ou non donner le droit de vote aux immigrés ? Un bref moment, le débat s'est ouvert après les déclarations du ministre des relations extérieures, elles-mêmes vite reprises.

Non, estime Slah-Eddine Bariki, qui s'étonne du silence des « milieux immigrés » sur le sujet. Non, disent aussi G. Tierny et R. Chabanne, qui craignent que se mêlent à l'élaboration des lois des masses « faciles à manœuvrer ». Un petit oui, de J.-J. Fol, se référant à l'exemple suédois (on pourra lire dans « le Monde de l'économie », p. 11, une étude sur les droits des immigrés à l'étranger), et un espoir déçu pour G. Desbois, qui souhaite surtout que soit donnée aux peuples du tiers-monde la possibilité de vivre chez eux.

Nous ne demandons pas l'égalité

par
SLAH-EDDINE BARIKI (*)

IL est difficile à l'immigré que je suis de garder plus *longtemps* le silence au milieu du brouhaha fait à propos d'un éventuel droit de vote aux municipales *qui nous serait accordé*, et cela pour plusieurs raisons.

Je suis d'ailleurs étonné par l'absence de réaction des « milieux immigrés », *et je me demande où* sont passés nos habituels défenseurs et porte-parole, d'ordinaire plus prompts à monter *en épingle notre « spécificité »* et notre « droit à la différence ». Où sont donc passées les amicales et autres associations ? *Le mois d'août n'explique pas tout.*

En fait, et sans vouloir m'ériger en représentant de quiconque, je *voudrais simplement apporter mon* petit grain de sable.

Après les dures épreuves que nous venons d'endurer sous le règne *de MM. Giscard d'Estaing, Bonnet* et Stoléru, avec leurs discours de velours et leurs circulaires de fer, nous voici choyés, et cela a de *quoi déconcerter plus d'un d'entre* nous. Mais de là à aller jusqu'à nous *octroyer* le droit de vote ! *Nous ne demandions pas tant.* Je crois d'ailleurs que l'on se méprend beaucoup sur la signification, pour nous, de ce nouveau droit. Méfiants *à l'égard* de tout ce qui est élection du fait de ce que nous en savons durant le colonialisme comme *après, ayant pour la plupart d'entre* nous des difficultés à nous reconnaître dans les partis français et à démêler leurs différences, je ne *pense pas* que nous irions voter en masse. D'ailleurs, la plupart de mes compatriotes de nationalité *française, mis à part les harkis,* ne sont même pas inscrits sur les listes électorales : ils disent ne pas se sentir concernés.

Tous les arguments évoqués *ici et là pour* justifier l'octroi d'un tel droit (paiement des impôts locaux, vie dans la cité, etc.) ne tiennent *pas, car, si on veut être logique* jusqu'au bout, il faudrait aussi nous accorder le droit d'éligibilité et, pourquoi pas, *le droit de vote aux législatives*, puisque les lois nous *concernent* autant que les Français, et le budget qui est voté par l'Assemblée est financé par nos im*pôts sur le revenu. Sans compter* les problèmes du service national que connaissent mes jeunes compa*triotes nés depuis 1963 en France* et qui font que certains sont obligés de le faire dans les deux pays, *faute d'un accord entre la France et l'Algérie sur la question* de la nationalité.

Mais tout en étant reconnaissants *aux socialistes pour leurs intentions* généreuses, leur compréhension, et tout en admirant leur courage puisque 68 % des Français sont contre *ce projet*, nous pouvons leur dire tout de même qu'il est inutile et même dangereux que nous ayons *un tel droit, car, modestes, nous* savons que nous ne sommes pas chez nous.

Ne pas augmenter le racisme

En revanche, nous nous conten*terons d'un* droit d'association beaucoup plus souple, de l'ouverture des médias à nos cultures, d'où nos films sont bannis, même *dans* les émissions « ciné-club ». (Je n'ai jamais vu un film arabe à la télé depuis vingt ans.) Les émissions sur FR 3, *bien que suivies malgré leurs* horaires, constituent un véritable ghetto, et on se demande si elles sont destinées à *renforcer* la compréhension entre immigrés ou entre immigrés et Français. Quand je pense qu'aucune émission d'au*cun pays du tiers-monde ne passe* sur les antennes françaises alors que des émissions françaises passent régulièrement sur nos antennes *nationales*, comme « les Dossiers de l'écran » ou « Apostrophes » en Tunisie.

D'autres mesures nous seraient plus utiles, comme par exemple l'aide pour l'ouverture de centres culturels, d'écoles ou de *lieux de prière*, la distribution de nos films dans des salles dignes de ce nom, la possibilité de chômer les jours de « *aïd* » (*fêtes religieuses*) *ou de* prendre nos congés pendant le ramadan ou du moins de finir la journée plus tôt. Nous attendons *aussi des dispositions en matière* de logement, d'allocations familiales, de bourses pour les études supérieures, *d'unification des régimes de séjour* pour éviter les discriminations entre immigrés, et des simplifications administratives.

En tout cas, il y a beaucoup à faire avant de nous donner un droit *qui ne fera qu'effaroucher encore* plus de Français et augmenter le racisme, car j'entends déjà ceux qui disent : *« Il ne manquait plus que ça, on n'est plus chez nous, à quand des maires immigrés ? »* tout en affirmant qu'ils ne sont pas racistes puis*qu'ils connaissent beaucoup d'immi*grés avec lesquels ils s'entendent très bien. C'est surtout le racisme qu'il faut combattre, et aucune *loi ne peut le faire* puisque, malgré la loi française dite « loi antiraciste » de 1972, le mal continue d'exister et *a fait plusieurs morts.*

Tout immigré qui se sent tel sait pertinemment qu'il n'est en France que provisoirement, du moins c'est ce qu'il espère, *même s'il se trouve* mieux en France que chez lui, sur le plan matériel, et malgré la place qui lui est assignée ici.

Les autres (la majorité ?), *qui ont* fait le choix de s'installer et qui tentent d'être aussi français que les Français, doivent se voir faciliter les *possibilités de naturalisation*.

C'est là un problème de choix auquel nous aurons à faire face tôt ou tard. Nous devons prendre nos *responsabilités quelles qu'en soient* les conséquences pour nous.

Enfin, ce que je trouve le plus choquant, c'est l'absence de toute *réaction de nos pays « exportateurs* de main-d'œuvre ». Un tel silence en dit long sur les politiques d'emploi pratiquées là-bas et montre que *nous ne sommes pas attendus* à bras ouverts de l'autre côté de la Méditerranée et que, malgré les fermetures de frontières par l'Algérie entre autres, nous apprenons aujourd'hui qu'il y a 350 000 clandestins.

Nos Etats indépendants depuis deux décennies ont des responsabilités *à prendre en cessant*, entre autres, de fermer les yeux devant les sorties quand ils ne les encou*ragent pas, et doivent mener une* véritable politique de développement national qui tienne compte du problème de l'émigration, *qui constitue* pour eux une véritable hémorragie. D'ailleurs si, comme le reconnaissent les socialistes aujourd'hui, nous *contribuons* à la croissance de l'économie française, nos dirigeants doivent, eux aussi, reconnaître que nous *contribuons à l'édification de* l'économie nationale et que cela devrait nous donner des droits, dont celui *du retour bien avant la retraite* n'est pas le moindre, au lieu de nous inciter verbalement à rentrer en sachant que, matériellement, *les conditions* n'existent toujours pas (le plan quinquennal algérien ne parle même pas de nous).

Les responsabilités étant ainsi précisées, chaque partie doit prendre les siennes. Certes, nous vivons en *tant qu'immigrés dans un climat plus* serein depuis le 10 mai, mais ce n'est pas pour autant que nous de*mandons la complète égalité avec* les Français. Ce serait là accepter, sinon rechercher, un certain paternalisme *dont nous* n'avons que faire ou tenter une intégration dont beaucoup ne veulent pas. Nous remercions les socialistes pour leurs prises de posi*tion courageuses, car nous* les voyons aller à contre-courant et oser tenir leurs promesses, mais nous *souhaitons qu'ils s'informent* mieux auprès des immigrés avant d'aller aussi loin. L'attitude de la droite ne nous a jamais étonnés et, quant au *P.C.F., une fois de plus son* « réalisme » le met en contradiction avec le sacro-saint internationalisme prolétarien.

*Le véritable problème n'en de*meure pas moins pour la plupart d'entre nous qu'entre un certain confort *matériel* et une façon de *vivre qui n'existent pas chez nous*, et le confort moral d'une vie chez soi encore bien enraciné en nous, nous n'arrivons *pas toujours à choisir*. Notre hésitation devenait de moins en moins forte vers la fin du septennat de M. Giscard d'Estaing. Nous *voilà plus hésitants que jamais* avec l'avènement de M. François Mitterrand.

(*) Algérien résidant en France.

Trois opinions de lecteurs

Impensable !

M. R. Chabanne, de Lyon, nous écrit :

A propos du droit de vote des immigrés, vous faites état *« du louable souci du gouvernement d'étendre aux élections municipales les droits des étrangers qui participent déjà aux élections professionnelles et prud'homales »*.

C'est oublier que les « grands électeurs » que sont les conseillers municipaux sont à l'origine du Sénat. Ce serait donc un changement considérable que de permettre à des non-Français de participer ainsi à l'élection de membres du Parlement français. Si cela était, les étrangers seraient amenés, par le biais des élus municipaux, à participer à l'élaboration des lois. C'est impensable.

Soumis *à référendum*, un tel projet de loi serait à coup sûr massivement rejeté. Tant il est vrai que nos concitoyens sont peu disposés — et c'est un euphémisme ! — à ce que les étrangers fassent la loi... et les lois...

Quatre cents élus en Suède

M. Jean-Jacques Fol, du Centre interdisciplinaire de recherches sur l'Europe du Nord (Université Paris-VII), nous indique :

L'éventuelle reconnaissance du droit de vote aux émigrés, avancée par M. Cheysson, ministre des relations extérieures, n'a, contrairement à certaines déclarations (voir *le Monde* du 12 août 1981, page 16), rien de très révolutionnaire. Ce n'est pas non plus, comme semble le croire Mgr Lustiger *un acte novateur*.

Il faudrait tout d'abord rappeler que le droit de citoyenneté existait, quelle que soit *l'origine*, sous la Révolution française. La notion d'immigré, elle, n'existait pas.

C'était il y a près de deux siècles.

Plus près de nous, en Suède, après les élections de 1976, tous les ressortissants étrangers domiciliés en Suède depuis plus de trois ans ont le droit de vote et sont éligibles aux élections générales, locales et régionales. Au total, 220 000 ressortissants étrangers ont obtenu le droit de vote en Suède, et pas moins de 60 % *des immigrés ont participé* aux élections de 1976. Ces élections ont investi quelque 400 immigrés de responsabilités communales et régionales.

Il y aurait beaucoup à dire sur la situation des immigrés en Suède et en France. Il est cependant certain que le droit de vote accordé en Suède aux immigrés n'apparaît pas, *dans ce* pays, comme scandaleux, et ne fait pas de ce pays un lieu livré à l'anarchie ou à une quelconque révolution.

Faciles à manœuvrer

De M. Gonzague Tierny, demeurant à Amiens, nous avons reçu la lettre suivante :

Je suis opposé à ce que des étrangers vivant en France puissent participer à des élections. Vous méprisez les arguments ju*ridiques ; ce n'est pas mon cas.* Pour être électeur, il faut avoir la citoyenneté française. Même si *une loi était votée* par le Parlement, je ne vois pas comment elle ne serait pas annulée par le *Conseil constitutionnel. Par ail*leurs, si des immigrés veulent voter, ils peuvent demander la ci*toyenneté française et deviennent* alor des Français comme les autres.

Je ne vois pas pour quelle raison la France devrait adopter des règles fondamentalement différentes de celles qui sont appliquées dans la plupart des *pays*. Je n'ai pas entendu dire que les Français vivant en Algérie, en Inde, aux Etats-Unis ou ailleurs *aient été conviés à donner* leur avis dans des élections. Les travailleurs qui vont dans un pays étranger doivent se plier aux lois de ce pays, à charge pour celui-ci de leur faciliter la vie au maximum de ses possibilités.

Le socialistes qui ont lancé l'idée d'accorder le droit de vote aux immigrés font un distinguo subtil entre des scrutins qui seraient *d'ordre administratif* et d'autres qui seraient de nature politique. Cette distinction ne tient pas devant la réalité : toute élection est par nature un choix politique, surtout dans les grandes villes là où il y a justement la plus *grande concentration* de travailleurs immigrés. D'électeurs, les immigrés deviendraient vite éligibles ; dans les grandes villes, ils seraient aussi délégués sénatoriaux et mêlés donc à la vie politique.

Depuis le 10 mai, les dirigeants socialistes ne peuvent ouvrir la bouche sans parler de restauration de la démocratie ; encore un effort et ils nous convaincront qu'avant cette date la France était plongée dans une dictature auprès de laquelle Staline était un aimable plaisantin. Certains parlent de l' « ancien régime », *assimilant de Gaulle, Pompidou* et Giscard à Louis XIV, Louis XV ou Louis XVI.

On peut *soupçonner* certains de nos nouveaux dirigeants de machiavélisme. Ils veulent instaurer un régime socialiste et empêcher tout retour en arrière, mais en sauvegardant les apparences démocratiques. En faisant voter les immigrés dont on peut penser que beaucoup seraient relativement faciles à manœuvrer, on espère éliminer définitivement de la scène politique les responsables de l'ancienne majorité. On sait *bien* que M. Chirac *serait* particulièrement menacé par une telle mesure puisque Paris doit *compter* environ trois cent *mille* immigrés, c'est-à-dire bien plus qu'il n'en faut pour l'éliminer de l'Hôtel de Ville qui hante les rêves de Georges Sarre. Il est probable que Lecanuet à Rouen, Chaban-Delmas à Bordeaux et bien d'autres seraient menacés.

Dans un deuxième temps, on nous dirait, la main sur le cœur, que décemment *on ne peut empêcher* les travailleurs immigrés de participer aux élections législatives ou présidentielles, et le *tour serait joué* : un million trois cent mille voix penchant en grande majorité d'un côté plus que de l'autre scelleraient définitivement le sort de la France.

Vous penserez probablement qu'il faut avoir un esprit tortueux *pour émettre une pareille hypothèse* J'estime qu'elle reflète l'opinion de certains dirigeants socialistes. Les phrases de M. Cheysson constituaient des ballons d'essai : devant les réactions, on fait actuellement machine en arrière, quitte à revenir à la charge dans quelques mois sous une autre forme. C'est pourquoi je pense que les Français qui veulent fixer eux-mêmes *leur* destin sans intervention d'électeurs étrangers doivent rester vigilants.

Libre choix ou nécessité ?

par GÉRARD DESBOIS (*)

LES premières mesures décidées par le gouvernement constituent un début de réponse à l'attente des immigrés. *La suspension des expulsions*, l'arrêt de celles prises à l'égard des jeunes étrangers nés en France, l'annonce *d'une concerta*tion pour trouver une solution aux problèmes des immigrés en situation irrégulière correspondent aux revendications maintes fois formulées par les organisations syndicales et politiques de *gauche*, *les mouvements de soli*darité, les travailleurs immigrés eux-mêmes. Ces mesures paraissaient ouvrir la perspective d'accorder le droit de vote aux immigrés pour les élections municipales.

Le ministre de l'intérieur a rappelé également que ces mesu*res ne remettaient pas en cause* l'arrêt de l'immigration décidé en 1974, ceci en raison de la situation *économique présente. Ainsi for*mulé, le maintien de la fermeture des frontières apparaît comme une *décision empreinte de car*tiérisme ; il sous-entend *tout* un dispositif de contrôles policiers qui, même humanisé, demeurera une *menace pour la liberté* et la sécurité des personnes ; ils nous tient éloignés des exigences de la *solidarité internationale* qui doit unir les travailleurs de tous les pays.

Il faut cependant se rappeler que l'immigration de ces dernières décennies *n'a pas été un phéno*mène spontané de chômeurs étrangers qui ont décidé un beau jour de *s'expatrier, mais qu'elle* a été organisée par le patronat avec le soutien du gouvernement. Une fois la pompe ainsi amorcée, les *immigrés ont fait « librement »* ce que l'on attendait d'eux et sont venus soit régulièrement, soit *clandestinement. Le souci* n'était pas de répondre aux besoins des pays d'origine et de leurs ressortissants sous-employés, *mais de satisfaire les demandes* en main-d'œuvre des industries européennes, de *« créer une certaine détente sur le marché de l'emploi »* et de *« résister à la pression sociale »*, pour reprendre l'expression de G. Pompidou en 1962. L'arrêt de l'immigration en 1974 n'a pas empêché certaines franges du patronat, comme la confection, d'avoir recours aux clandestins pour en tirer un profit maximal. Disons-le clairement, nous sommes pour l'arrêt de cette *immigration* et pour la répression de ces trafics de main-d'œuvre.

Quatre situations

Les immigrés en situation irrégulière aujourd'hui sont essentiellement de quatre types : les victimes des trafics de main-d'œuvre, qui continuent d'exister ; les membres des familles d'immigrés installés en France qui viennent rejoindre ici leur mari, leur père, leur frère ; les jeunes nés en France, ou qui y ont vécu plusieurs années, et *qui reviennent* après avoir été expulsés ; les immigrés se trouvant ici depuis longtemps, mais auxquels on a retiré leurs titres de *séjour* et de travail parce qu'ils étaient en chômage, malades, accidentés ou... militants indésirables. *A tous* ceux-là, le droit de vivre et de travailler chez nous doit être reconnu sans limite. La situation *de l'emploi*, en particulier, ne doit plus être opposée à une femme qui désire travailler ou à un jeune, quelle que soit sa nationalité. Pour les immigrés comme pour les Français, la loi doit être la même, et l'expulsion fonctionnant *comme* une deuxième peine doit être supprimée.

Enfin et surtout, la reconnaissance à tous les travailleurs de la liberté de circulation par-delà *les frontières*, pour *qu'elle soit* le produit d'un libre choix et non d'une nécessité imposée par les économies dominantes, suppose que ces travailleurs aient d'abord la possibilité de vivre et de produire au pays. Cela signifie une *volonté préalable pour nous* d'encourager un développement autocentré dans les pays d'origine et de *redéfinir une politique* de coopération avec eux. Nos relations économiques avec les pays du tiers-monde ne doivent plus être évaluées en fonction de nos seuls besoins de pays industrialisés (recherche de matières premières, de main-d'œuvre à bon *marché*, de débouchés pour les produits manufacturés), mais aussi et d'abord en fonction des besoins des peuples concernés : développement des cultures vivrières, des industries de base, respect des équilibres écologiques.

La libre circulation des travailleurs doit donc rester un objectif pour un gouvernement socialiste digne de ce nom, mais ce droit fondamental suppose d'abord la possibilité pour les peuples du tiers-monde de pouvoir vivre chez eux, de ne plus être contraints à émigrer. Il faut donc commencer par *la mise en* œuvre d'une politique courageuse de coopération, le refus d'un commerce des bras, et la reconnaissance, à ceux qui vivent parmi nous, d'une totale égalité des droits.

Une telle politique n'est pas évidente pour tous. Les déclara*tions contradictoires* de certains ministres sur les droits de vote et la décision qui semble avoir été prise, le contenu de certaines circulaires, les restrictions envisagées au droit d'association, nous montrent que le réalisme de la diplo*matie ou* des *sondages d'opinion* risque de prévaloir. Si nous ne voulons pas que les problèmes de *demain* soient les mêmes que ceux d'hier, après une amélioration passagère, c'est aujourd'hui qu'il faut être vigilant.

(*) Ancien président de la FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), membre de la commission « immigrés » du P.S.U.



Le Monde

étranger

EUROPE

SELON L'HEBDOMADAIRE DER SPIEGEL

M. Mitterrand aurait refusé tout appui à la politique de M. Willy Brandt contre «le réarmement par les missiles»

« Le cadre était très beau, mais sur le plan politique, rien à faire. » Tel aurait été le bilan tiré par M. Willy Brandt, président de l'Internationale socialiste, de l'entretien qu'il a eu le 20 août avec M. Mitterrand, à Nogaro, dans les Landes. L'hebdomadaire ouest-allemand, *Der Spiegel*, en publie un compte rendu par paraphrase, qui, selon toute apparence, provient directement d'un des interlocuteurs.

Après avoir indiqué son intention de recevoir à l'Elysée les dirigeants de l'Internationale socialiste, lorsqu'ils se réuniront à Paris les 24 et 25 septembre, et de les inviter à s'entretenir avec lui en octobre, à la veille de son voyage aux Etats-Unis et du sommet de Cancún, M. Mitterrand aurait précisé à l'ancien chancelier Brandt qu'il entendait ne s'immiscer à aucun prix dans les débats internes de la politique allemande ni dans les discussions Bonn-Washington sur les relations Est-Ouest.

« Rien à en tirer pour les Allemands », aurait ensuite confié M. Brandt à son entourage.

Der Spiegel rappelle que, au cours de la visite à Bonn de M. Mitterrand en juillet, M. Brandt avait effectué une première tentative de *« s'en faire un allié pour résister au réarmement par les missiles »*. Mais il avait constaté que le président de la République française, se disant d'accord avec M. Reagan sur *« la priorité à donner aux négociations entre les superpuissances »* à ce sujet, se faisait *« l'auxiliaire des droites en République fédérale »* au détriment du S.P.D., qui suivait en majorité son président.

Tout en s'affirmant *« antimilitariste »*, M. Mitterrand aurait fait valoir à M. Brandt que face à la *« prépondérance soviétique »*, l'Occident n'avait *« de chance que si les Américains commençaient par se surarmer et négociaient ensuite dans une position de force. »*

« Dans ce jeu, Bonn a à s'insérer comme puissance non-atomique », aurait indiqué M. Mitterrand. La France, disposant de sa force de frappe et n'étant pas intégrée à l'OTAN, *« a besoin de l'équilibre des blocs. Ce n'est qu'ainsi qu'elle demeure aussi libre que possible de toute responsabilité dans la défense de sa voisine, la République fédérale »* et peut *« se concentrer totalement sur la dissuasion nucléaire pour son propre territoire »*, poursuit le compte rendu du *Spiegel*.

Tout en comprenant les *« soucis allemands »*, M. François Mitterrand aurait dit qu'il *« ne les faisait pas siens »*. A M. Willy Brandt, qui lui aurait confié que les Allemands *« en avaient plein le dos d'être traités par les Américains comme une colonie »*, le président de la République aurait répliqué simplement : *« Ce sont les conséquences de la guerre. »*

Comme l'ancien chancelier évoquait les échos, recueillis pendant ses vacances en Bretagne, d'une inquiétude française devant une *« nouvelle prédilection allemande pour le neutralisme »*, M. Mitterrand aurait répondu, selon *Der Spiegel*, qu'il *« ne faisait pas grand cas de tels récits »*, qui ne seraient *« actuellement qu'une mode chez les journalistes »*.

Mais M. Willy Brandt peignit aussi en couleurs noires la situation intérieure allemande : libéraux et socialistes divergeaient considérablement sur la politique de sécurité. Les libéraux faisaient une politique financière et économique de droite et qualifiaient de *« trahison à la libre économie de marché »* toute mesure prise contre le chômage. *« Toujours les libéraux »*, se serait borné à répondre M. Mitterrand.

Le président de la République aurait interrogé son interlocuteur sur le thème de la réunification de l'Allemagne : était-il exact que la République démocratique devenait plus accessible à cette idée ? M. Willy Brandt hésitant à répondre, M. Mitterrand insista.

« Pour l'instant, la réunification est une question française », rétorqua sèchement M. Brandt, qui ajouta que personne en République fédérale n'en discutait.

Le compte rendu du *Spiegel* conclut que M. Brandt *« doit désormais se chercher en France d'autres amis pour soutenir sa politique de limitation de la course aux armements à l'Est et à l'Ouest et épargner autant que possible le réarmement à la République fédérale. Le président du S.P.D. s'informera à la session de l'Internationale socialiste en septembre à Paris s'il y a des socialistes français qui sont derrière lui. »*

Le *Spiegel* ajoute : *« Son ami Mitterrand se place en tout cas plutôt du côté d'Helmut Schmidt »*, qui aurait été invité pour la fin septembre, soit à Paris, soit dans les Landes.

Selon le « Sunday Times »

MADRID PROPOSERAIT LA TRANSFORMATION DE GIBRALTAR EN UNE BASE DE L'OTAN

Selon le « Sunday Times » du dimanche 23 août, l'Espagne proposerait le mois prochain à la Grande-Bretagne de transformer Gibraltar en une base militaire placée sous le commandement de l'OTAN. Cette proposition serait, selon l'hebdomadaire britannique, suivie en octobre par la réouverture de la frontière, fermée depuis douze ans, entre le rocher sous souveraineté britannique et l'Espagne qui revendique ce territoire.

Selon ce plan, dont le Foreign Office déclare n'avoir pas en connaissance pour l'instant, les habitants de Gibraltar continueraient de vivre sous les institutions actuelles, et le problème de la souveraineté serait ainsi contourné. Cette initiative est liée aux démarches actuellement entreprises par l'Espagne en vue d'une prochaine intégration à l'OTAN.

Dans une interview accordée au quotidien « El Pais » et publiée dimanche, M. Cheysson approuve la démarche espagnole en direction de l'OTAN.

Portugal

TOUS LES OBSTACLES A LA FORMATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT DE M. BALSEMAO SONT LEVÉS.

Lisbonne *(A.F.P.)* — M. Diogo Freitas do Amaral, président du Centre démocratique et social (C.D.S.), et numéro deux de l'Alliance démocratique, la coalition gouvernementale de centre droit, a annoncé, le samedi 22 août, qu'il acceptait de faire partie du prochain gouvernement, présidé par M. Francisco Balsemao. Cette décision a été prise à l'issue d'une réunion de la commission politique du C.D.S., qui s'est prononcée à une grande majorité pour l'entrée de son leader dans le futur cabinet.

M. Freitas do Amaral a été invité par le premier ministre démissionnaire, à nouveau pressenti pour former le prochain gouvernement, à occuper les fonctions de vice-premier ministre. Selon l'hebdomadaire *Expresso*, fondé en 1974 par M. Balsemao, président du parti social démocrate (P.S.D.), le leader centriste pourrait cumuler ces fonctions avec celles de ministre de la défense. M. Freitas do Amaral occupait, dans le gouvernement de Francisco Sa Carneiro, leader du P.S.D. jusqu'à l'accident d'avion qui devait lui coûter la vie le 4 décembre dernier, les fonctions de vice-premier ministre et de ministre des affaires étrangères.

Les deux hommes s'étaient mutuellement juré, l'hiver dernier, de ne pas accepter d'entrer au gouvernement si le président Eanes était réélu. Le chef de l'Etat portugais ayant été reconduit dans ses fonctions, le 7 décembre, par ses concitoyens, M. Freitas do Amaral avait, effectivement, renoncé à entrer dans le gouvernement de M. Balsemao. Il lui avait apporté un soutien critique durant huit mois.

Au cours de nombreux entretiens, M. Balsemao a, cependant, su convaincre le leader du C.D.S. de la nécessité de sa présence au prochain gouvernement, le quatorzième depuis la révolution d'avril 1974.

Dès le mardi 25 août, M. Balsemao devrait, dès lors, être à nouveau invité par le général Eanes à former un gouvernement.

Irlande du Nord

LE NOUVEAU DÉPUTÉ RÉPUBLICAIN, M. OWEN CARRON, DEMANDE UNE ENTREVUE A Mme THATCHER.

Belfast *(A.F.P., Reuter)*. — M. Owen Carron, nouveau député républicain au Parlement de Westminster, devait déposer ce lundi 24 août une demande d'entretien avec le premier ministre britannique. M. Carron a estimé samedi dans une interview que son élection *« fournissait au gouvernement de Londres l'occasion de résoudre la crise des grèves de la faim sans perdre la face »*. Il a précisé cependant qu'il n'entendait pas se substituer aux grévistes de la faim de Long Kesh, l'arrêt du mouvement ne pouvant selon lui être négocié que par eux, directement avec les autorités britanniques.

M. Owen Carron a assisté samedi à Londonderry aux obsèques de Michael Devine, mort jeudi à Long Kesh après soixante jours de jeûne. Deux policiers avaient été blessés samedi matin dans cette ville par une rafale d'armes automatiques. A Belfast, après une nuit d'affrontements sporadiques dans les quartiers catholiques, trois bombes ont explosé dans la journée de samedi faisant une trentaine de blessés.

Un nouveau détenu républicain de Long Kesh, M. Bernard Fox, a commencé lundi une grève de la faim pour remplacer M. Paddy Quinn, qui a interrompu son jeûne après avoir reçu des soins médicaux à partir du *31 juillet, à la demande de sa* famille.

Pologne

M. Walesa en appelle à «l'honnêteté» et à «la détermination» des journalistes

Varsovie. — L'une des batailles essentielles en cours en Pologne concerne le problème de l'accès du syndicat indépendant Solidarité aux mass media : elle met en cause le monopole exercé par le pouvoir sur les moyens de communication des masses.

Un appel de M. Lech Walesa, adressé le 24 août aux journalistes polonais, vient de dramatiser singulièrement la situation. Le président de Solidarité y déclare : *« Nous voulons parler avec notre propre voix de nos propres problèmes. Dans dix jours, nous avons le premier congrès de ontre syndicat. Je lance un appel aux journalistes et aux employés de radio et de télévision. La vérité nous est nécessaire comme le charbon. Aidez-nous à la diffuser. Si vous êtes victimes de la répression, nous vous défendrons. Et souvenez-vous du fait que vous nous êtes utiles à tous. Votre honnêteté et votre détermination peuvent protéger la Pologne contre de nouvelles grèves. »*

Cet appel est lancé à la veille d'une réunion à Gdansk du présidium de la Commission nationale de coordination de Solidarité. Mercredi, ce sera le tour de la Commission de se réunir.

Le 20 août dernier, Solidarité aviat mis fin à l'action des deux « journées sans journaux », organisées *« pour protester contre les manipulations de l'information dans la presse, la radio et la télévision, et contre le refus de laisser le syndicat répondre, à la télévision, aux attaques dont il fait l'objet. »*

Cette campagne sans précédent contre Solidarité a commencé après l'échec de la réunion des représentants des syndicats et du gouvernement du 7 août dernier. En mettant fin aux actions des 19 et 20 août, M. Walesa avait anoncé que des pourparlers avec le gouvernement allaient débuter dans la semaine qui comence. Mais la date n'en a pas encore été fixée, pas plus que celle de la réunion du plénum du comité central du Parti ouvrier unifié, qui doit avoir lieu *« avant la fin du mois »*.

De notre envoyée spéciale

L'appel de M. Walesa s'inscrit dans la polémique qui oppose les journalistes partisans du renouveau mais pas forcément de Solidarité, et ceux qui préféreraient un retour aux méthodes de contrôle absolu de l'information, qui étaient en vigueur auparavant.

Le feu a été ouvert par un appel à l'honnêteté professionnelle, lancé le 10 août, par cinq membres de la direction de l'Union des journalistes polonais qui en compte quelque huit mille cinq cents. M. Stefan Bratkowski, le président de l'Union, son adjoint, M. Maciej Ilowiecki, ainsi que MM. Jacek Kalabinski, qui dirige la délégation de Varsovie, Jakib Kopec et Aleksander Wiecsorkowski, président et vice-président du conseil exécutif, affirmaient dans la proclamation que *« la radio, la télévision et une partie de la presse sont contraintes à des actions contraires à leur rôle de moyens de compréhension mutuelle »*. Ils estimaient que *« la campagne de désinformation »*, le dénigrement injustifié de Solidarité, ne faisaient que renforcer l'éventualité d'une confrontation *« à laquelle rêvent les extrémistes de tous bords »*.

Une directive déguisée

La riposte vint rapidement, sous la forme d'un communiqué du *« porte-parole du gouvernement »*. C'était sans doute le premier texte officiel de M. Jerzy Urban, qui venait de remplacer M. Josef Barecki. Le porte-parole affirmait que l'appel critiquait le gouvernement en avançant des assertions non prouvées *« qui constituaient des tentatives d'opposer la société au gouvernement »*, et pouvaient donc être jugées comme *« une activité visant à affaiblir l'Etat »*. En conclusion, il ajoutait que *« de tels textes étaient normalement écrits dans la presse occidentale par des journalistes ennemis avoués du socialisme »*.

Cette directive déguisée suscita le processus habituel. D'abord quelques mouvements indignés de la part de présentateurs de télévision, surtout de ceux qui y sont subitement revenus après en avoir été absents depuis quelque temps. Puis, l'organe du parti, *Trybuna Ludu*, publia, signé par quarante-neuf journalistes et photographes, un texte critiquant l'appel du président de l'Union des journalistes. Enfin, l'un des quarante-neuf signataires, M. Zdislaw Pis, de l'agence officielle Interpress, lança une campagne pour réclamer la convocation d'un congrès extraordinaire de l'Union des journalistes, avec l'objectif évident de déposer le président de l'organisation et ses amis. Il *lui faut pour cela réunir* les signatures d'au moins mille sept cents journalistes. Mais, entre temps, l'association des journalistes de Cracovie ainsi que celle de Gdansk ont adopté des résolutions appuyant l'appel de M. Bratkowski. A Varsovie, une motion de soutien lancée par un journaliste connu de *Kultura*, M. Jacek Maziarski, recueillait très rapidement un millier de signatures, dont la collecte continue ; de plus, quelque quatre-vingts journalistes de radio et de télévision, malgré la menace d'un licenciement, ont protesté contre le renforcement de *« la censure interne »*, *« la manipulation de l'opinion publique »*, *« les informations tendancieuses »*, et *« la normalisation de la presse »* ; ils ont aussi présenté leur excuses à leurs auditeurs, disant qu'ils n'étaient pas responsables émission diffuséed.

Pour répondre aux accusations du gouvernement, les cinq dirigeants de l'Union des journalistes publièrent, le 19 août, une vingtaine de pages exposant, preuves à l'appui, les cas de désinformation qu'ils s'étaient bornés à énumérer dans leur appel du 10 août. Ils y citaient des témoignages sur des cas de censure et de désinformation concernant Solidarité, et surtout sur les émissions censurées non pas par l'office de contrôle du gouvernement — la censure — mais par la direction même de la radio et de la télévision. Ils évoquaient des commentaires bloqués, des interviews manipulées, qui démontrent clairement que l'objectif était de pouvoir accuser Solidarité d'avoir rompu, le 7 août, les pourparlers avec le gouvernement.

On ne voit pas comment le gouvernement, qui a trouvé, semble-t-il, suffisamment de volontaires pour reprendre en main les *mass media*, pourrait céder, ni comment Solidarité pourrait obtenir satisfaction. L'appel de M. Walesa et la polémique en cours au sein du monde journalistique promettent, à tout le moins, de nombreux remous.

AMBER BOUSOGLOU.

● *Un avion détourné sur Berlin-Ouest.* — Un avion de type Antonov 24, transportant trente-neuf passagers et quatre membres d'équipage, a été détourné sur Berlin-Ouest samedi 22 août, à l'occasion d'un vol intérieur Wroclav-Varsovie, par un Polonais de vingt-cinq ans, M. Jerzy Dygas, qui était armé d'une grenade sans détonateur. L'appareil s'est posé sur l'aéroport militaire américain de Tempelhof. Le pirate de l'air a été placé sous mandat d'arrêt ; il risque de un à cinq ans de prison. Deux passagers ont profité de l'incident pour demander l'asile politique. C'est le cinquième détournement *d'un avion polonais sur Berlin-Ouest depuis 1969.* — *(A.F.P.)*

U.R.S.S.

● TROIS CONDAMNATIONS A MORT. — Un médecin de Lvov, en Ukraine, a été condamné à mort récemment pour avoir fait assassiner sa femme, rapporte le journal *Industrie socialiste*. Deux des quatre tueurs à gages ont également été condamnés à mort, les deux autres à douze et dix ans de camp. On estime à environ cinq cents le nombre des exécutions capitales chaque année en U.R.S.S., bien qu'aucune statistique officielle n'ait jamais été publiée. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Chine

● M. CARTER EN CHINE. — L'ancien président américain a quitté San-Francisco, dimanche 23 août, pour une visite de dix jours en Chine au cours de laquelle il s'entretiendra avec de hauts responsables chinois. D'autre part, selon l'Overseas Development Council, les échanges commerciaux sino-américains se sont forttements accrus depuis 1978 et devraient continuer à s'accroître pendant l'actuelle décennie. De 1977 à 1980, les exportations chinoises aux Etats-Unis sont passées de 171 millions à 3,75 milliards de dollars et les importations de 203 millions à 1,05 milliard. — *(A.F.P.)*

Gabon

● REMANIEMENT MINISTERIEL. — Le président Bongo a procédé, dimanche 23 août, à un léger remaniement du gouvernement gabonais. M. Léon Mébiane demeure premier ministre et quatre portefeuilles changent de titulaires. Ce remaniement est la conséquence d'une révision de la constitution dissociant plus nettement les fonctions de chef du gouvernement de celles de chef de l'Etat. — *(A.F.P.)*

Gambie

● LE SENEGAL a mis à la disposition de Sir Dawda Jawara, président de la Gambie, une cinquantaine de gardes présidentiels et d'agents de sécurité, à la suite de la tentative manquée de coup d'Etat du 30 juillet, a-t-on appris samedi 22 août à Banjul. Cette aide préfigure l'intégration des services de sécurité et des forces armées du Sénégal et de la Gambie, annoncée par le chef de l'Etat gambien, qui vient de proposer en outre la création d'une confédération sénégalo-gambienne. — *(A.F.P.)*

Mexique

● LE FONDATEUR DU PARTI OFFICIEL EST DECEDE. — M. Luis Leon avait créé, en 1929, le parti national révolutionnaire, devenu parti révolutionnaire institutionnel (P.R.I.). Il était âgé de quatre-vingt-onze ans. Le P.N.R. s'était donné pour objectif de mettre fin aux dissensions entre les « caudillos » issus de la révolution mexicaine de 1910-1917. Secrétaire d'Etat à deux reprises, M. Leon avait également été député, sénateur et gouverneur de son Etat natal, le Chihuahua, dans le nord du Mexique. — *(A.F.P.)*

Nigéria

● LA VISITE DE M. J.-P. COT. — La France et le Nigéria sont d'accord sur la nécessité d'envoyer une force panafricaine au Tchad, conformément aux accords de Lagos et à la résolution adoptée par l'Organisation de l'unité africaine à Nairobi en juillet. C'est ce qui ressort de la visite de quarante-huit heures que M. J.-P. Cot, ministre délégué à la coopération et au développement, vient d'effectuer au Nigéria (*le Monde* daté 23-24 août). — *(A.F.P.)*

Pakistan

● M. FIRIOUBINE AU PAKISTAN. — Le vice-ministre soviétique des affaires étrangères était attendu, ce lundi 24 août, au Pakistan pour une visite de trois jours. Il s'agit du premier contact à ce niveau entre Pakistanais et Soviétiques depuis l'entrée de l'armée rouge en Afghanistan. D'autre part, le commandant en chef de l'armée de l'air pakistanaise, le général Anwar Shamin, est attendu aux Etats-Unis pour une visite officielle de huit jours au cours de laquelle la question des ventes d'équipement militaire américain, dont les avions F-16, sera abordée. Enfin, le ministre pakistanais du pétrole et des ressources naturelles, M. Rao Farman Ali Khan, a affirmé que *« dans un système islamique de gouvernement il n'y a pas de place pour une opposition »*. — *(A.F.P., Reuter.)*

Taiwan

● VISITE D'UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE AMERICAINE. — M. Clement Zablocki, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, a achevé, samedi 22 août, une visite à Taiwan, à la tête d'une délégation parlementaire. Il a qualifié cette visite de *« profitable »* et déclaré que l'administration Reagan était d'accord pour vendre des armes modernes à Taiwan à l'issue de négociations qui doivent avoir lieu avant la fin de l'année. Il a enfin affirmé que la Chine populaire *« n'avait pas droit de veto »* sur les relations entre les Etats-Unis et Taiwan, y compris en ce qui concerne les ventes d'armes. — *(A.F.P.)*

ASIE

Inde

Mme Gandhi se rendra en visite officielle en France en novembre

M. Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures, qui effectue une visite officielle de deux jours en Inde, où il est arrivé dimanche 23 août, devait être reçu, ce lundi 24 août, par le président de l'Union, M. Sanjiva Reddy, et s'entretenir avec le premier ministre, Mme Indira Gandhi. Cette dernière se rendra en visite officielle en France en novembre, a-t-on annoncé de source gouvernementale à New-Delhi. Mme Gandhi aura par ailleurs l'occasion de rencontrer M. Mitterrand le mois prochain lors de la réunion de Cancun.

Dimanche, M. Cheysson avait rencontré pendant plus de trois heures son homologue indien, M. Narasimha Rao, qui avait ensuite offert un banquet en son honneur. A cette occasion, M Rao avait félécité M. Cheysson pour son plaidoyer en faveur d'un *« nouvel ordre planétaire »* et l'avait assuré qu'il trouverait en l'Inde un *« allié sincère »* dans cette tâche. Il avait exprimé l'espoir que la France jouerait à nouveau un rôle pour réduire la tension internationale. Selon M. Rao, il existe actuellement une *précédent, qui consommera énor-* dans un monde qui est *« au seuil d'une course aux armements sans précédents, qui consommera énormément de ressources »*. Les *« super-puissances »*, a-t-il déclaré, ont tendance *« à armer des gouvernements fragiles pour en faire d'éventuels défenseurs contre des adversaires plus puissants »* ; il avait donné en exemple *« la militarisation croissante de l'océan Indien, nouvelle manifestation de la résurgence de la confrontation entre les blocs dans cette région du monde »*. Mais il n'a pas cité nommément le Pakistan, voisin de l'Inde, dont le désir de s'équiper en armements modernes américains inquiète New-Delhi.

Les deux ministres n'ont pas abordé dimanche la question de la vente de cent cinquante avions Mirage 2000, ni celle d'une possible coopération dans le domaine nucléaire. M. Cheysson est cependant accompagné d'un membre du cabinet du ministre de la défense, M. Emile Blanc ; de source française, on affirme que les problèmes de financement de ce contrat, d'un montant d'environ 10 milliards de francs, sont réglés, et que seules quelques questions techniques demeurent en discussion. En ce qui concerne le nucléaire, on précise de source française qu'il s'agit d'un domaine où la coopération bilatérale pourrait être développée.

M. Cheysson devait quitter New-Delhi pour Paris dans la soirée de lundi, après avoir tenu une conférence de presse. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

● *Mme Jane Kirpatrick*, ambassadeur américain aux Nations unies, est arrivée dimanche 23 août à New-Delhi, venant de Thaïlande et du Bangladesh. Elle se rendra ensuite à Sri-Lanka et au Pakistan. La fourniture d'armes sophistiquées au Pakistan et l'ajournement de la vente d'uranium enrichi américain pour la centrale nucléaire de Tarapur seront les principaux sujets de ses conversations avec les dirigeants indiens. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

L'INCIDENT AÉRIEN DU GOLFE DE SYRTE

Le colonel Kadhafi reconnaît que les avions libyens ont tiré les premiers

M. Alexander Haig, secrétaire d'Etat américain, a affirmé dimanche 23 août que la Libye avait délibérément provoqué le combat aérien au-dessus du golfe de Syrte. Il a ajouté, au cours d'une interview à la chaîne de télévision ABC, que la riposte américaine éviterait la répétition de ce genre de tentatives.

Le secrétaire d'Etat américain, qui contredit en fait les déclarations du Pentagone, selon lesquelles les pilotes libyens auraient agi de leur propre initiative, a déclaré que l'étude des enregistrements réalisés lors de l'incident *« donne à penser que les pilotes effectuaient une mission bien définie »*. Il a ajouté que les Etats-Unis ne s'attendaient pas que la Libye ait recours à la violence, mais n'avaient pas non plus *« fait preuve de naïveté »*. *« Etant donné le passé de M. Kadhafi, nous avions évidemment prévu que cela pouvait arriver, et nous étions prêts »*, a-t-il précisé.

Selon les responsables du Pentagone, des extraits d'une transcription des communications radio citent le pilote libyen déclarant en arabe : *« Je me prépare à tirer »* et, un instant plus tard, *« J'ai tiré »*.

Cette version semble confirmée par les déclarations faites par le colonel Kadhafi à Addis-Abeba au cours d'une conférence de presse rapportée par l'agence de presse libyenne Jana. Selon l'agence Reuter, qui fait état de la dépêche de Jana, le colonel Kadhafi a fait le récit de l'incident en ces termes :

« Alors que deux de nos avions effectuaient une patrouille de reconnaissance de routine, ils ont rencontré un chasseur F-14 américain dans l'espace aérien libyen. L'appareil a reçu un avertissement mais a continué son vol dans le ciel libyen. Il est évident que le premier devoir des avions de reconnaissance est de protéger le territoire et le ciel libyens, aussi les deux avions ont abattu le F-14 américain biplace. Ensuite, les deux avions libyens ont été attaqués par une escadrille de huit avions américains qui ont décollé du porte-avions qui se trouvait à proximité. Cette escadrille est parvenue à abattre nos deux appareils. »

Le colonel Kadhafi a ajouté que la carcasse du F-14 abattu avait été transportée dans le port de Misrata et montrée à la télévision. Il a affirmé que le fait que l'avion américain se soit écrasé près de la côte *« constituait une preuve éclatante qu'il avait bien été abattu dans l'espace aérien libyen »*.

L'agence américaine Associated Press donne une version légèrement différente du récit du colonel Kadhafi, tel qu'il est rapporté par l'agence Jana. Il aurait en effet déclaré que les deux SU-22 effectuaient une mission de routine quand ils virent apparaître un F-14. Ils prévinrent le pilote qu'il se trouvait dans l'espace aérien libyen et qu'ils ouvriraient le feu s'il ne faisait pas demi-tour. Quelques instants plus tard — toujours selon le colonel Kadhafi cité par *A.P.*, — huit F-14 seraient apparus et auraient tiré par surprise sur les chasseurs libyens.

Dans un mémorandum adressé à M. Fidel Castro, président du Mouvement des non-alignés, le colonel Kadhafi dénonce *« l'acte de terrorisme international »* du golfe de Syrte et affirme que la Libye *« se réserve le droit d'adopter les mesures nécessaires pour préserver ses droits légitimes sur ses eaux et espaces territoriaux »*.

A Rome, le ministre italien de la défense, M. Lelio Lagorio, a critiqué, dans une interview publiée dimanche par le journal *La Repubblica*, le président Reagan, qui affirme-t-il, *« a allumé une cigarette devant un dépôt de dynamite »*. M. Lagorio ajoute : *« Le président Reagan fait très bien de défendre le principe de la liberté des mers... »*, mais *« l'erreur est dans le ton, l'excès, le défi ! »* Il rappelle en outre que les Américains ont tenu au courant le gouvernement italien de ce que les exercices avaient lieu, mais sans préciser qu'ils entendaient « tester » les réactions des Libyens.

Au Caire, le président Sadate a pour sa part estimé que *« Kadhafi devrait être exécuté s'il a ordonné aux aviateurs libyens d'ouvrir le feu sur les F-14 américains dans le golfe de Syrte »*.

Au Koweït, M. Abdallah Bichara, secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, groupant six Etats modérés, dont l'Arabie Saoudite, a condamné samedi les Etats-Unis pour l'incident du golfe de Syrte qu'il a qualifié de *« piège provocateur »* et d' *« acte de piraterie moyenâgeux en haute mer »*.

Fin du sommet d'Addis-Abeba

La Libye et l'Ethiopie ont condamné dimanche les pays africains et arabes qui offrent aux Etats-Unis des facilités militaires pour leur *« force de déploiement rapide »*, dans le communiqué commun publié à l'issue de la visite en Ethiopie du colonel Kadhafi. Par ailleurs les deux pays expriment, dans ce texte, leur *« profonde préoccupation »* à propos des *« ingérences impérialistes persistantes »* dans les affaires des Etats africains et arabes, et de l'intensification des *« activités agressives »* en mer Rouge, dans l'océan Indien, dans la région du Golfe et en Méditerranée.

Selon la revue libanaise prolibyenne *Al Moukif el Arabi*, la Libye, l'Ethiopie et le Yémen du Sud sont convenus d'instituer un conseil de défense commun pour coordonner leur coopération militaire, lors du sommet d'Aden de la semaine dernière. La Somalie a, pour sa part, qualifié le traité d'amitié et de coopération conclu entre Aden, Addis-Abeba et Tripoli d' *« alliance impie »* et de *« menace pour la paix et la stabilité de la région »*.

Poursuivant sa tournée dans le Golfe, le colonel Kadhafi a exposé, dimanche soir à Abou-Dhabi, au chef de l'Etat des Emirats arabes unis (EAU), cheikh Zayed Ben Sultan el Nahyane, les *« résultats de sa récente tournée dans les pays arabes et africains »*. — *(Reuter, A.P., A.F.P.)*

Iran

Selon le quotidien « Haaretz », Israël entretiendrait un commerce actif avec Téhéran

Nouveaux attentats et affrontements avec les Moudjahidin

Le quotidien israélien *Haaretz* — réputé pour son indépendance et son sérieux — a fait rebondir la polémique au sujet du commerce qui se poursuivrait entre Israël et la République islamique. Citant des *« sources économiques autorisées »*, le journal rapporte, le dimanche 23 août, que les exportations israéliennes de produits de toutes catégories vers l'Iran ont repris depuis quelques mois et sont de l'ordre de 40 millions de dollars, soit environ le tiers du total annuel des ventes de Jérusalem (non militaires) à Téhéran avant la chute du régime du chah.

Selon *Haaretz*, le gouvernement iranien est au courant de ces transactions, qui se font par l'entremise et sous la « couverture » de sociétés européennes. Les cargaisons de produits israéliens sont acheminées vers l'Iran par Rotterdam ou par divers ports italiens, précise le quotidien.

Les dirigeants iraniens paraissent très préoccupés par la *« campagne de propagande impérialiste »* qui se développe, selon eux, en Occident. Les affirmations des mass media américains et israéliens, après celles de MM. Bani Sadr et Radjavi, réfugiés en France selon lesquelles l'Iran achèterait des armes de Jérusalem, inquiètent à tel point les dirigeants islamiques qu'ils ont fait appel, pour témoigner de leur bonne foi, aux représentants à Téhéran de l'O.L.P. et de la Libye. L'un et l'autre ont déclaré publiquement qu'ils ne croyaient pas à ces *« rumeurs malveillantes »*.

Autre sujet de préoccupation des autorités islamiques : les attentats qui se poursuivent dans l'ensemble du pays. Le représentant du procureur de la ville d'Astara (sur la frontière irano-soviétique), M. Youssef Marhaba, a été assassiné dimanche en fin de matinée par un homme qui a réussi à prendre la fuite. Plusieurs responsables dans diverses villes ont été également tués jeudi, rapporte la presse de Téhéran.

Pour la troisième journée consécutive, un sanglant affrontement a opposé samedi des militants des Moudjahidin du peuple aux Pasdaran au cours d'une perquisition effectuée dans un faubourg de Téhéran. Deux Moudjahidin et un Pasdar ont été tués. Au cours de ces derniers jours, rapportait dimanche soir Radio-Téhéran, une vingtaine de caches d'armes ont été découvertes et quatre cent quatre-vingt-neuf personnes ont été arrêtées, dont deux cent cinquante membres des Moudjahidin du peuple. Radio-Téhéran révèle que la quasi-totalité des arrestations (quatre cent soixante) ont été effectuées dans la province d'Azerbaïdjan-Ouest (largement peuplée par des Kurdes).

Exécutions de « terroristes ou voleurs »

Les exécutions se poursuivent sans que l'on puisse établir un bilan précis. Radio-Téhéran a annoncé dimanche que vingt-trois « terroristes » ou « voleurs » avaient été passés par les armes, sans se livrer à une répartition chiffrée entre ces deux catégories de « malfaiteurs » et sans indiquer la date des exécutions. Le quotidien *Joumhouri Islami* rapportait le même jour que sept personnes, *« pour la plupart des Moudjahidin »*, avaient été mises à mort vendredi et samedi pour *« soulèvement armé contre la République »*, et que huit autres personnes avaient été passées par les armes, pendant les mêmes deux jours, pour *« vol d'une centaine de voitures »*.

L'ancien président Bani Sadr et M. Massoud Radjavi, chef des Moudjahidin du peuple, poursuivent pour leur part leurs déclarations à la presse. *« Les Moudjahidin, en compagnie des maquisards kurdes, constituent la base de la résistance iranienne au régime de Khomeiny »*, a affirmé M. Radjavi au cours d'une interview à l'Associated Press.

Le chef des Moudjahidin ajouté : *« Nous sommes soutenus par une grande partie de la population, et nos partisans appartiennent aux couches sociales les plus diverses. A l'inverse, je peux dire avec certitude que Khomeiny n'est soutenu ni par la paysannerie, ni par la classe ouvrière, ni même par la bourgeoisie nationale. La majeure partie du clergé est contre lui. »* M. Radjavi s'est déclaré persuadé que la chute du régime est *« très proche »*.

M. Bani Sadr a exprimé la même opinion dans les termes suivants : *« Le régime ne survivra pas longtemps. Je ne peux pas dire si cela prendra un ou deux mois, mais si la résistance actuelle continue, je pense que cela sera l'affaire de quelques mois, pas plus. »* Dans une autre déclaration faite à la chaîne de télévision américaine C.B.S., M. Bani Sadr prédit *« une guerre civile à laquelle risquent de participer les militaires »*.

Au cours d'une interview à la télévision britannique, M. Claude Cheysson s'est déclaré inquiet du fait que la France tendait à devenir le refuge de tous les opposants iraniens. Il a, cependant, ajouté que Paris ne modifierai pas sa politique en la matière. *« Pour nous, la réponse est très simple : quelqu'un demande l'asile politique et il l'obtient. »* — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

AFRIQUE

LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT AU SAHARA

Le comité des sept de l'O.U.A. se réunit à Nairobi en présence du roi du Maroc et du chef de l'État algérien

Le comité « ad hoc » de mise en œuvre de la résolution de l'O.U.A. sur le Sahara occidental, ou « comité des sept » (Guinée, Kenya, Mali, Nigéria, Sierra-Leone, Soudan et Tanzanie) se réunit, ce lundi 24 août et mardi 25 août à Nairobi, où est arrivé dimanche le président algérien Chadli Bendjedid. Les ministres des affaires étrangères du comité s'étaient réunis dès vendredi. Une démarche de la Guinée et du Maroc, tendant à ajourner la réunion au niveau des chefs d'Etat ayant été rejetée, Hassan II est parti pour Nairobi dans la soirée de dimanche.

Le comité *ad hoc* de l'O.U.A. chargé de *« mettre en œuvre (...) avec la collaboration des parties concernées »* la résolution sur le Sahara occidental adoptée par le sommet de Nairobi dans *la nuit du samedi 27 au dimanche 28 juin* n'a pas la tâche facile. Le roi Hassan II avait, certes, contribué à débloquer le dossier en acceptant l'organisation d'un référendum pour déterminer l'avenir de ce territoire, revendiqué à la fois par le Maroc et par le Front Polisario. Le souverain avait été pressé de le faire — pour accéder au vœu de la majorité de l'O.U.A. et de l'O.N.U. — par des pays amis, comme l'Arabie Saoudite et la Guinée, par le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, ainsi que par le gouvernement français, avant et après le changement de majorité. Pour autant, la solution de ce conflit, qui dure depuis l'automne 1975, risque d'exiger bien des tractations.

En effet, dans un discours radiotélévisé, jeudi 20 août, le souverain a souligné que la consultation projetée *« ne doit être qu'une confirmation du retour des provinces sahariennes à la mère patrie »*. Il persiste, d'ailleurs, à *ignorer ou* à minimiser le Front Polisario, qui a proclamé, le 27 février 1976, la République arabe sarahouie démocratique, *reconnue par* cinquante pays, dont vingt-six Etats africains, et pour lesquels la seule solution concevable est l'indépendance.

Hassan II a expliqué à cette occasion que le conseil consultatif spécial pour les affaires sahariennes, dont la création a été annoncée mardi et qui a été élu vendredi 21 août, vise *« à préserver la personnalité et les particularités régionales des citoyens au Sahara marocain »* (1).

Dans les milieux diplomatiques, on est partagé sur la signification qu'il convient d'accorder à cette initiative : pour les uns, le roi amorcerait subtilement un tournant et ferait un pas vers l'autonomie du Sahara occidental. Pour les autres, il ne s'agirait que d'une manœuvre qui lui permettrait de gagner du temps sans rien lâcher d'essentiel.

Les divergences portent également sur plusieurs autres points. Et d'abord sur celui des *« parties concernées »*, dont parle la résolution qui ne cite pas nommément le Polisario, mais *« invite les parties au conflit à observer un cessez-le-feu immédiat »*. Or les combattants sahraouis ont attaqué, tout au long de la semaine commençant le 10 août, la localité marocaine de M'Sied (*le Monde* des 15 et 18 août). M. Brahim Hakim, ministre sahraoui des affaires étrangères, a justifié la rupture de la trêve en expliquant que le Maroc avait *« refusé de discuter les conditions avec le Front Polisario »*.

Il a également accusé Rabat de procéder à des *transferts* de population dans la région d'El-Aïoun. C'est là un autre point de litige entre les deux adversaires. Le Royaume affirme que les Sahraouis réfugiés dans la région de Tindouf ne sont qu'une minorité (dix mille à vingt mille maximum) et que les combattants (entre cinq mille et dix mille) comprennent maintenant des Maures d'Algérie, du Mali, de Mauritanie, voire des Touareg, ce que nie formellement le Polisario.

Le Front affirme qu'il y a *« plus de cent mille réfugiés »*, mais il n'a jamais autorisé la Croix-Rouge à les recenser, sous *prétexte* que Rabat a refusé toute enquête sur plusieurs centaines de Sahraouis favorables à l'indépendance, *qui auraient été enlevés ou* arrêtés au début du conflit, dans le sud marocain. Les autorités marocaines affirment, pour leur part, que les réfugiés vivant dans les *camps* en *territoire* algérien sont retenus contre leur gré. Le Polisario, en revanche, accuse les troupes chérifiennes d'avoir regroupé de force des nomades sahraouis près d'El-Aïoun, capitale politique, et Smara, capitale religieuse, et réclame donc l'évacuation *« des autorités civiles et militaires d'occupation »* pour permettre le libre exercice de l'autodétermination.

En outre, le Polisario estime à sept cent cinquante mille âmes *la population totale sahraouie* en y englobant des tribus du sud du Maroc et du nord de la Mauritanie. Mais il n'a jamais indiqué avec précision à combien il estime le nombre des habitants du seul Sahara occidental, qu'il revendique dans les frontières héritées de la colonisation. Cela ne l'empêche pas de contester les résultats du recensement espagnol de 1974, estimant, à juste titre, semble-t-il, que le chiffre de soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept est trop faible et ne correspond pas à la réalité. Tra-correspond pas à la réalité. Toutefois, ce document — déposé par Madrid à l'ONU — peut faciliter l'organisation du référendum.

Sur tous les points en litige, il revient au comité *ad hoc* de trancher, le paragraphe 3 de la résolution précisant qu'il est *« doté des pleins pouvoirs »* et le paragraphe 5 le chargeant d'*« élaborer avec les parties au conflit les modalités et tous les détails relatifs à l'instauration d'un cessez-le-feu ainsi qu'à l'organisation et à la tenue du référendum »*. Or, aussitôt après la fin du sommet de Nairobi, Rabat a donné une interprétation restrictive de ce texte (*le Monde* du 21 juillet), estimant, entre autres, que c'est Alger et non le Front Polisario qui est concerné.

Le rôle des forces de l'ONU

De plus, les autorités marocaines entendent s'en tenir à une résolution en six points et contestent celle en huit points lue par le porte-parole de l'O.U.A., M. Peter Onu, aux journalistes, le dimanche 28 juin. Les Marocains expliquent que les paragraphes 6 et 7 de cette version ont été adoptés après le départ du roi, le paragraphe 8 du premier texte devenant le huitième du second ; à quoi les Algériens rétorquent que la conférence, en tout état de cause, est souveraine jusqu'à sa clôture, même si elle prolonge ses travaux.

Le paragraphe 6 contesté *« demande à l'ONU en collaboration avec l'O.U.A., de fournir une force de maintien de la paix qui serait stationnée au Sahara* occidental *afin de maintenir la paix et la sécurité lors de l'organisation et de la tenue du référendum et des élections subséquentes »* ; le point suivant *« donne mandat au comité de mise en œuvre de prendre, avec la participation des Nations unies, toutes les mesures nécessaires en vue de garantir l'exercice d'un référendum d'autodétermination général et régulier du peuple du Sahara occidental »*.

On voit ce qui peut gêner Rabat dans ces deux paragraphes : ils mettent implicitement en cause la souveraineté du Royaume sur le Sahara occidental, *affirment* l'existence non de populations mais d'un *« peuple »* distinct de celui du Maroc, réaffirment la plénitude des pouvoirs du comité et l'autorisent, sans le dire explicitement, à prendre contact avec le Front Polisario *et à l'inviter*, s'il le souhaite, à la même table que les négociateurs marocains. Pourtant, tout en contestant ces textes, Rabat a fait une contre-*proposition* en suggérant que les forces de l'O.N.U. soient stationnées à la frontière.

Enfin, le paragraphe 8 — *considéré par Rabat comme* le sixième et dernier de la résolution qu'il accepte — comporte deux versions : selon le texte lu par M. Onu, la conférence *« demandé au comité de mise en œuvre de tenir compte (...) des débats »* et donc de prendre en considération les arguments du Polisario qui a été entendu par le sommet, alors que, d'après *Rabat, le secrétaire général de* l'O.U.A., doit simplement *« mettre à la disposition du comité le compte rendu intégral des débats »*.

Toutes ces arguties juridiques permettront-elles d'aboutir à une solution au cours des deux jours de travaux du comité ? On peut se *poser* la question. Elles montrent en tous cas, s'il en était encore besoin, que l'affaire est essentiellement politique et *pose le problème du* rapport de forces dans la région.

PAUL BALTA.

(1) M. Driss Basri, ministre de l'intérieur, a annoncé samedi 22 août que 40 000 électeurs représentant les tribus du Sahara ont élu les 85 membres du Conseil choisis parmi 285 candidats. Plus de la moitié de l'électorat était composé de femmes. Les 12 députés représentant les provinces sahariennes au Parlement marocain siégent au Conseil, qui comptera donc 107 membres.

République Sud-Africaine

L'affaire des squatters de Nyanga

PARIS A DU RENONCER A UNE « DÉMARCHE HUMANITAIRE » EN RAISON DES « RÉTICENCES DE CERTAINS PAYS ».

Une démarche envisagée par la France, *« dans un but humanitaire »*, en faveur des squatters de Nyanga, en Afrique du Sud (*le Monde du 22 août*), a été abandonnée en raison des *« réticences de certains pays représentés à Pretoria »*. Tel est le commentaire du porte-parole du Quai d'Orsay à la suite des informations rapportées dimanche 23 août par le *Washington Post*.

Le quotidien américain avait rapporté que, le 13 août, l'ambassadeur français à Pretoria, M. Bernard Dorin, avait réuni plusieurs de ses collègues pour leur demander de s'associer à une démarche auprès des autorités sud-africaines pour leur signaler la « préoccupation » de leurs gouvernements respectifs devant le sort des squatters noirs de Nyanga, près du Cap, dont un *millier* ont été, depuis lors, arrêtés et évacués de force sur le bantoustan du Transkei.

Selon le *Washington Post*, l'ambassadeur américain a fait *connaître*, le 17 août, le refus de Washington de s'associer à cette démarche. Le représentant de la Grèce en a fait autant alors que celui d'Allemagne fédérale a formulé des « réserves ». Au Cap, rapporte de son côté l'Agence France-Presse, des sources bien *informées* ont précisé depuis que, le 19 août, lors d'une autre réunion, les diplomates ont décidé de « surseoir » à toute initiative. *Le* nouveau doyen du corps diplomatique, l'ambassadeur du Portugal, aurait décidé de réunir à nouveau ses collègues début septembre pour discuter de la question.

DIXIÈME RENCONTRE ENTRE M. SADATE ET M. BEGIN

Jérusalem (A.F.P.). — Le sommet d'Alexandrie, les mardi 25 et mercredi 26 août, entre le président Sadate et M. Menahem Begin, sera la dixième rencontre israélo-égyptienne depuis la visite du chef de l'Etat égyptien à Jérusalem du 19-21 novembre 1977.

En voici la liste :

— 25 décembre 1977 : sommet Begin-Sadate à Ismaïlia ;

— 5-17 septembre 1978 : négociations tripartites de Camp David aux Etats-Unis ;

— 26 mars 1979 : signature du traité de paix israélo-égyptien à Washington ;

— 2-4 avril 1979 : visite de M. Begin au Caire ;

— 25 mai 1979 : deuxième visite du président Sadate en Israël, à Beersheva, principale ville du Néguev ;

— 10 juillet 1979 : visite de M. Begin à Alexandrie ;

— 5-7 septembre 1979 : troisième visite du président Sadate en Israël (Haïfa) ;

— 7-9 janvier 1980 : visite de M. Begin à Assouan, en Haute Egypte ;

— 4 juin 1981 : sommet Begin-Sadate de Charm-el-Cheikh (Ophira), Dans le Sinaï.

Le déficit de la balance courante d'Israël a atteint 911 millions de dollars au cours des trois premiers mois de l'année 1981, contre 833 millions (+ 9,4 %) pour la période correspondante de 1980. L'entrée de capitaux étrangers en Israël sous forme d'investissements et de transferts de particuliers a atteint 1 142 millions de dollars, contre 602 millions (+ 98,7 %) pendant le premier trimestre de 1980. — *(A.F.P.)*



Le Monde

politique

M. Mauroy va entreprendre un tour de France

(Suite de la première page.)

Pendant ce temps, le Sénat sera saisi, en première lecture, d'un projet de loi relatif aux dépôts de bilans, d'un texte d'orientation présenté par le ministre de la solidarité nationale, Mme Nicole Questiaux, d'un texte sur l'exploitation des fonds marins et d'un projet de loi tendant à abroger la « loi Bonnet » sur les travailleurs immigrés.

La session ordinaire, en octobre, débutera au Palais-Bourbon, par le débat prévu sur la politique énergétique. L'Assemblée nationale examinera ensuite, successivement, les textes sur les nationalisations — du 8 au 21 octobre en principe, — le projet de budget pour 1982 — jusqu'au 23 novembre environ, — le plan intérimaire de deux ans élaboré actuellement par le ministre du plan et de l'aménagement du territoire, M. Michel Rocard, les projets du gouvernement relatifs à la durée du travail et à l'âge de la retraite. Au palais du Luxembourg, les sénateurs débattront alors du projet de loi sur la décentralisation puis, à partir de la fin novembre, des textes sur les nationalisations.

Si le calendrier gouvernemental est respecté, les socialistes auront mené à bien plusieurs réformes très importantes avant la fin de l'année.

En outre, le président de la République et le premier ministre engageront une campagne d'explication sur leurs orientations et leurs objectifs en prenant en compte les conclusions de la « commission du bilan », dont le rapport doit être remis au premier ministre vers le 15 septembre. Ayant le choix entre une intervention télévisée et l'organisation d'une grande conférence de presse, le chef de l'Etat a opté, semble-t-il, pour cette dernière formule.

Le chef du gouvernement, pour sa part, interviendra à trois niveaux : en prononçant un discours de portée générale devant l'Assemblée nationale, en utilisant les médias (rendez-vous est pris avec Antenne 2 pour un débat télévisé à la mi-septembre) et en faisant, à l'automne, plusieurs déplacements officiels en province. Au cours de ce « tour de France », M. Mauroy cherchera, tout à la fois, à s'informer directement des problèmes locaux, à dialoguer avec les organisations professionnelles et à convaincre le patronat, auquel le gouvernement demande de contribuer à l'amélioration de la situation de l'emploi, que la conquête des droits économiques des salariés n'est pas incompatible avec la liberté et la prospérité de l'entreprise.

Les sentiments d'inquiétude que l'aggravation continue du chômage et la persistance de l'inflation provoquent dans une partie de l'opinion publique — ainsi qu'en témoignent les sondages — ne suscitent aucune fébrilité à l'hôtel Matignon, pas plus que le caractère mitigé de certains des commentaires faits sur le bilan des cent premiers jours du nouveau régime. Dans l'entourage du premier ministre, on renvoie au discours que M. Mauroy avait prononcé au congrès de Metz du P.S., en 1979 : *« Nous ne voulons pas gérer la crise comme la droite (...). Nous voulons vaincre la crise, c'est-à-dire engager le processus de rupture avec le capitalisme dont elle* [la droite] *est à la fois l'expression et l'arme (...). Cette rupture avec le capitalisme, rupture économique, rupture politique, rupture sociale, rupture culturelle, chacun, ici, y est décidé. Mais qui pense sérieusement que, dans un processus nécessairement démocratique, avec les avancées et les reculs qui résulteront d'un rapport de forces nécessairement mouvant, nous changerons en cent jours les comportements sociaux, les attitudes mentales, les méthodes d'éducation, les différences socio-culturelles, bref l'idéologie et la culture produites par cent années de capitalisme ? »*

La « contribution » soumise aux militants du P.S., avant le prochain congrès de Valence, par les amis du premier ministre (Action socialiste, courant B) — qui doivent se réunir les 29 et 30 août à Paris — fait écho à ce discours de Metz : *« On ne modifie pas en profondeur les structures d'une société sans qu'inévitablement des tensions se manifestent (...). Il y a, il y aura, bien sûr, la résistance des privilégiés qui, pied à pied, défendront leurs avantages. Il y a, il y aura aussi la résistance de groupes et de catégories sociales qui n'ont pourtant rien à craindre de la gestion d'un gouvernement socialiste mais qui se laissent impressionner, voire manipuler, par la pression idéologique de nos adversaires. Pour surmonter cette situation, une intense activité militante des socialistes demeure plus que jamais nécessaire. »*

C'est à cette activité militante que M. Mauroy entend prendre part en s'efforçant de faire admettre, bon gré mal gré, à tous les partenaires du gouvernement que la *« nouvelle citoyenneté »* définie le 8 juillet devant le Parlement implique désormais, dans le domaine économique, une *« nouvelle logique »*, qui se caractérise notamment par le refus du chômage et de la conception capitaliste du profit.

ALAIN ROLLAT.

ÉLECTION CANTONALE

LOT-ET-GARONNE - Canton d'Agen-Centre (1er tour).

Inscr., 10 603 ; vot., 3 412 ; suffr. expr., 3 363. MM. Paul Chollet, div. dr., 1 843 voix ; Xavier Ferrand, P.S., 936 ; Oscar Gavarini, P.C., 584. Il y a ballottage.

[Il s'agit de pourvoir au remplacement de Pierre Esquirol (div. mod.), maire d'Agen, décédé récemment. Conseiller général depuis 1973, Pierre Esquirol avait été réélu au premier tour des élections cantonales de mars 1976 avec 2 747 voix (soit 53,79 % des suffrages exprimés) contre 1 238 (soit 24,24 %) à M. Gavarini, P.C. et 1 121 (soit 21,95 %) à M. Francis Gauville, P.S.

Pour ce premier tour, M. Chollet, bien qu'il ait recueilli 54,80 % des suffrages exprimés, n'a pu être déclaré élu, le nombre de ses voix étant inférieur au quart de celui des inscrits. Le candidat socialiste devance le représentant du P.C. qui perd, par rapport à 1976, 6,88 points de pourcentage.]

RÉUNIS A CORTE

Les socialistes corses manifestent leur inquiétude devant une mise en application précipitée du statut particulier

Bastia. — La fédération de Haute-Corse du parti socialiste a organisé, les samedi 22 et dimanche 23 août, à Corte, des rencontres socialistes auxquelles ont été conviés les représentants des partis politiques, des syndicats, ainsi que les responsables d'associations culturelles ou de développement. Une centaine de participants ont assisté à ces journées consacrées à la politique économique et culturelle à mettre en œuvre avec l'adoption du statut particulier.

La démarche du P.S. local se situe en marge des consultations engagées par M. Bastien Leccia, chargé des affaires corses par le gouvernement. Il s'agit, pour les fédérations de l'île, de ne pas apparaître comme un « parti de godillots », au moment même où, selon l'expression d'un participant, « toutes les forces politiques insulaires surgissent dans le débat sur le statut particulier ».

De notre correspondant

Abordant samedi le problème de l'université de Corse, plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'assurer comme prévu la première rentrée universitaire malgré l'absence d'un certain nombre d'équipements et de postes qui restent à pourvoir. Il s'agit, selon M. Jacques-Antoine Martini, responsable du P.S. en Corse du Sud, de *« crédibiliser l'université de Corte »* et de la faire rentrer dans le droit commun par l'application de la loi de 1968 mettant ainsi fin à son statut dérogatoire et « antidémocratique ». M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, sera d'ailleurs en Corse le 1er septembre pour trancher le débat de l'université.

La journée de dimanche a été plus directement consacrée à l'enjeu politique que constitue la mise en place du statut particulier. Un enjeu qui, selon l'avis de plusieurs participants, ne manque pas de risques. L'amiral Antoine Sanguinetti a demandé que la révision des listes électorales soit particulièrement approfondie en soulignant le fait que la commission informatique et libertés interdit la confrontation des différents fichiers (en l'occurrence les fichiers électoraux et d'état civil), ce qui devrait permettre de détecter une série d'irrégularité, notamment les fausses inscriptions ; celles-ci contrariant l'expression démocratique dans l'île.

D'autre part, l'amiral Sanguinetti a mis en garde ses amis politiques, estimant qu'il fallait *« casser le système des clans »* sinon le P.S. allait *« au désastre »*. Pour M. Dominique Taddei, *« le seul préalable est celui de la démocratie »*. Aussi, a continué le député du Vaucluse, *« rien n'interdit d'inclure dans la loi portant statut particulier des articles qui modifient pour la Corse la loi électorale »*. Le responsable socialiste a même envisagé le report de l'élection du conseil régional, qui avait été fixée au début de l'été 1982 par M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, lors de sa visite à Ajaccio (*le Monde* du 8 août 1981). *« Nous préférons un scrutin honnête trois mois plus tard à un scrutin tordu trois mois plus tôt »*, a fait valoir M. Dominique Taddei, s'engageant à peser dans ce sens au sein de son parti pour que l'élection du conseil régional de la Corse se fasse à partir de listes électorales convenablement révisées.

La crainte des clans

La crainte de voir *« les clans »* récupérer à leur profit *« l'outil du statut particulier qu'ils n'ont cessé de combattre »*, comme l'a souligné un militant syndical, a alimenté l'essentiel des débats du dimanche après-midi. Pour réduire ce *« risque »*, plusieurs options ont été définies par les participants à ces rencontres et consignées dans une résolution de synthèse : élection de l'assemblée régionale au scrutin de liste régionale à la proportionnelle selon le système dit du plus fort reste (M. Gaston Defferre avait repris à Ajaccio les dispositions prévues par la proposition de loi de juin 1977, qui prévoyait le scrutin de liste départementale avec répartition dans le cadre de l'arrondissement des sièges non pourvus suivant le même système dit du plus fort reste), assemblée régionale comprenant *« plus de cinquante membres »* (et non quarante-neuf comme il était prévu initialement) ; enfin suppression des deux départements de la Corse), dont les compétences seraient transférées à la région (le projet Defferre ne revient pas sur la bidépartementalisation).

Cette dernière mesure est mise en avant par les socialistes corses, qui craignent que les nouvelles dispositions de la loi sur la décentralisation concernant les départements n'accordent à ces derniers trop de pouvoirs par rapport à ceux dévolus au conseil régional, clé de voûte du statut particulier.

DOMINIQUE ANTONI.





Le Monde

société

SUR LE PLATEAU DU LARZAC

Les participants aux rencontres de la paix ont lancé un appel contre le « péril nucléaire »

Millau. — *Plusieurs milliers de personnes* ont participé aux Rencontres internationales de la paix, qui se sont déroulées du mardi 18 au dimanche 23 août, sur le plateau du *Larzac*. *Un appel a été* lancé à la constitution, en France, d'un vaste mouvement contre la guerre et l'armement nucléaire qui prenne sa place dans le mouvement européen pour *contester* la prolifération des armes nucléaires, tant à l'Ouest qu'à l'Est (1). Les participants ont appelé à prendre conscience de *la gravité de* la menace et à s'opposer à l'escalade en cours, et particulièrement à l'installation de nouvelles armes nucléaires américaines en Europe.

On lit notamment dans cet appel : « Une véritable politique de gauche, qui réponde aux aspirations profondes des peuples, se doit de prendre des positions claires contre la stratégie des blocs et des alliances militaires et contribuer ainsi à l'arrêt de la course mondiale aux *armements*. » L'appel conclut : « La résistance du Larzac a permis d'arrêter l'extension d'un camp militaire. La résistance solidaire des peuples d'Europe *doit permettre* de stopper l'extension du péril nucléaire. »

De notre envoyé spécial

Les Larzac sont encore revenus cette année sur le causse : plus âgés sans doute, la barbe un peu plus soignée, traînant quelques enfants et sans ces banderoles d'organisations qui marquèrent les grands rassemblements d'il y a quelques années. Le Larzac les a sauvés hier du « blues militant » qui en avait touché plus d'un après 1978. Il se devait, aujourd'hui, de leur donner de nouvelles raisons de se battre.

Il n'y avait guère de militants socialistes à ces rencontres. On ne se voulait pas, pour autant, « gauchiste », ni même d'ailleurs antimilitariste : la fête de la victoire, qui devait marquer la fin de ces journées, fut ainsi transformée en fête de l'amitié, *et cela pour ne* pas froisser inutilement la susceptibilité d'une armée qui avait perdu. Mais on a voulu avant tout ne pas dissiper l'héritage de ces dix années de lutte que reflète la formidable organisation matérielle de ces rencontres : « *Le Larzac*, dit un participant, *fut d'abord un travail en commun : les non-violents parlant d'action collective, l'extrême gauche prenant en compte la responsabilité individuelle, la gauche traditionnelle acceptant de renvoyer ses livrets militaires.* » Cette richesse-là ne doit pas se perdre, les voix des insoumis ne doivent pas se taire : « *Sans armes, citoyens formons des groupes d'action, sauvons la vie, sortons de l'apathie* », pouvait-on lire sur un panneau. D'où une certaine déception devant l'absence de propositions d'action très *originales*. Peu de monde ainsi autour des stands éternels sur la pédagogie Freinet, sur les comités anti-nucléaires, ou sur cette *Union de résistance populaire contre la réaction, le fascisme et la guerre* » créée il y a un an, tous installés sur des bottes de foin. « *Le fait est qu'on ne fait pas grand-chose depuis quelques mois* », reconnaît cette militante du groupe antimilitariste de Toulouse.

« On s'est sentis gamins »

Les « tables rondes » nombreuses et *studieuses*, sur la course aux armements, les problèmes du *tiers-monde* et de la *survie ou* encore les atteintes aux libertés ne font pas ressortir beaucoup de propositions très neuves. On y stigmatise toujours la presse *oublieuse des déshérités*, l'impossibilité économique de pratiquer une agriculture biologique, la substitution du « capital au travail » dans l'agriculture productiviste ou la politique de M. Hernu en matière de défense. Seules initiatives *originales*, ce jeûne proposé en faveur des Irlandais et cet appel contre l'installation de nouvelles armes nucléaires américaines. M. Klaus Croissant, ancien avocat de R.F.A., qui participait à ces journées, a contribué pour partie à cette démarche : « *Un problème*, a-t-il déclaré lors d'une intervention fort écoutée, *est devenu essentiel pour notre survie et nos libertés : empêcher la préparation d'une guerre nucléaire en Europe susceptible d'aboutir à une catastrophe économique mondiale.* » Il s'en est pris notamment à l'implantation de missiles américains en Europe occidentale. « *Son intervention était intéressante, mais il passe un peu sous silence l'impérialisme des Soviétiques* », remarqua un participant.

Ce qui différencia ces journées du simple pèlerinage, ce fut avant tout la participation de très nombreuses délégations étrangères. Seuls les *paysans* du syndicat Solidarité rurale de Pologne, qui n'avaient pas obtenu de visa, manquèrent à ce rassemblement international : étaient ainsi présents, *entre autres*, le Front démocratique révolutionnaire du Salvador, les Iraniens marxistes léninistes hostiles au régime actuel, les représentants du Mouvement indien américain et surtout les Japonais en lutte depuis *quinze ans contre* l'installation de l'aéroport de Narita et qui portaient un bandeau blanc frappé de lettres rouges : « *Narita Larzac solidarité* ». Là-bas, trois cents personnes ont déjà été chassées de leurs terres dans des conditions très brutales : « *Si l'Etat ici avait dégagé par la force les paysans*, affirment les Japonais, *ils auraient réagi aussi fortement que nous.* »

Comment le savoir ? « *J'ai toujours pensé pendant la lutte que tout le Larzac ne valait pas une goutte de sang* », reconnaît un des vingt paysans du causse qui participent aux rencontres. « *La répression*, admet-il, *fut bien moindre en France que dans nombre de pays étrangers.* » « *On s'est senti quelquefois gamins en face de certaines délégations* », dit un autre paysan qui ajoute, non sans cet orgueil qui fut dix années durant une de leurs forces, *nous avons la fierté tout de même d'avoir réuni tout ce mouvement pour la paix et la liberté d'un internationalisme parfait* ».

NICOLAS BEAU.

(1) Renseignements : « Paysans du Larzac », Potensat du Larzac, 12100 Millau.

Le conseil municipal de Mertzwiller donne sa démission à la suite d'un conflit avec les nomades de sa commune

Le maire et les conseillers municipaux de Mertzwiller, une bourgade de trois mille trois cents *habitants située* à une quarantaine de kilomètres au nord-est de Strasbourg, ont donné dimanche soir leur démission. Cette décision a été prise à la suite de la *seconde réunion* extraordinaire du conseil municipal en une semaine. Une résolution qui intervient après l'extension sur le terrain communal de campements de tziganes installés à la sortie de Mertzwiller. Le maire avait en effet annoncé son intention de démissionner si les quatre classes-wagons, sorte d'intermédiaire entre la caravane et la maison, arrivées dans sa municipalité le 14 août n'étaient pas démontées et déménagées avant le dimanche 23 août.

L'Appona, une association qui se consacre à l'aide des quelque dix mille gitans qui ont élu domicile en Alsace, avait décidé de faire venir ces nouvelles habitations afin d'améliorer la situation de plus en plus *dramatique* des quelque cent dix tziganes de Mertzwiller. Cette communauté répartie en deux camps, dont l'un existe *depuis plus de cinquante ans*, rencontrait depuis longtemps des problèmes urgents de logement et de salubrité. Ce conflit est exemplaire des difficultés qui existent aujourd'hui entre les communautés nomades sédentarisées et la population alsacienne.

Comment peut-on être tzigane et alsacien ?

Strasbourg. — Le chauffeur de car de ramassage qui passe par la RN 63 à deux kilomètres de Mertzwiller (Bas-Rhin) *s'arrête* en voyant des mains s'agiter au bord de la route. Il jette un regard aux visages glacés par le froid matinal. « *Vous, je ne vous prends pas.* » *Et le car redémarre.* Il ne s'agissait que de deux jeunes gitans allant travailler à Haguenau, la sous-préfecture voisine. Louis, un tzigane, installé *depuis 1930* à Mertzwiller avec ses frères venus comme lui de Bohême, ne se fait pas prier pour raconter de telles « anecdotes ». Et pourtant pendant longtemps la cohabitation entre Alsaciens de bonne souche et les tziganes sédentarisés n'avait guère posé de difficultés.

Arrivé il y a quelque cinquante ans, Louis et ses « frères » plantent leurs caravanes au lieudit du chemin de la Hardt en marge du terrain communal à la *sortie* du village de Mertzwiller. Chassés pendant la guerre par l'occupant, les tziganes émigrent vers la région lyonnaise puis reviennent *en 1945 forts de nouveaux compagnons*. La communauté s'agrandit et ses membres subsistent en vendant de la ferraille, des paniers qu'ils confectionnent et *surtout* grâce aux allocations familiales puisque l'on compte jusqu'à treize enfants par foyer. Au début des années 70 cependant la situation se détériore. A l'autre extrémité du village, à Eschbach où une autre communauté tzigane s'était installée, comme à la Hardt, les lotissements se rapprochent et entourent presque les deux camps.

De notre envoyé spécial

L'expansion démographique, la crise économique, les incidents qui surviennent dans la région souvent injustement attribués aux gitans, contribuent à l'élargissement du fossé social et culturel.

Avec l'aide de l'Appona, l'Association pour la promotion des populations nomades en Alsace créée en 1974 et financée par le conseil général du Bas-Rhin, les tziganes de Mertzwiller obtiennent l'installation de l'électricité, de plusieurs points d'eau et tout récemment du téléphone dans leur campement. Mais l'extrême insalubrité et la précarité de leurs logements persistant, l'Appona propose de faire venir quatre *classes-wagons* que la municipalité de Strasbourg a mises à sa disposition pour dépanner des familles particulièrement mal loties.

Le maire de Mertzwiller, M. Halter, reçoit donc, le 22 juillet dernier, une demande d'autorisation pour installer ces habitations. Cette décision en revient au conseil municipal et M. Halter déclare que celui-ci ne pourra se réunir avant le mois de septembre. L'Appona et les tziganes, pressés par le temps qui leur est *imparti* pour prendre possession des classes-wagons, s'adressent, devant le silence de la mairie, à la sous-préfecture qui leur donne un accord verbal. Les 13 et 14 août le convoi arrive et les éléments préfabriqués sont montés.

Coup de théâtre alors, M. Halter annonce que le conseil municipal s'est réuni le 6 août et s'est opposé à la demande d'autorisation transmise par l'Appona. Il précise que, si le dimanche 23 août au soir rien n'est démonté, il présentera *sa démission* ainsi que celle de son conseil. L'argument est que deux *classes-wagons* à Eschbach, une autre à la Hardt occupent partiellement ou complètement le terrain municipal. Jusqu'à présent les tziganes n'avaient élu *domicile que sur des* terrains leur appartenant ou bien sur ceux de particuliers qui n'en avaient jamais revendiqué l'usage vu leur taille et leur emplacement.

M. Cailly, sous-préfet de Wissembourg, qui remplace son homologue d'Haguenau en congé, décide de prendre l'affaire en main et convoque *pour le* jeudi 20 août une réunion extraordinaire du conseil municipal qui demeurera secrète à la demande de M. Halter. Il semblerait qu'au cours de cette rencontre le sous-préfet ait proposé un plan provisoire proche de celui de l'Appona : l'échange d'une parcelle de terrain mieux adaptée à l'installation des tziganes contre celles que ceux-ci occupent actuellement et le relogement dans du « dur » des membres de la communauté qui le désireraient. Ce plan se serait heurté à un refus catégorique des élus locaux.

Un autre terrain

M. Halter s'explique sur le refus de cette solution. « *L'immense majorité des familles veut quitter les camps d'Eschbach et de la Hardt. On les comprend. L'état de leurs habitations n'est pas brillant et la situation ne peut que s'aggraver dans ces conditions. C'est pourquoi j'ai proposé un terrain de 60 ares à quelques centaines de mètres de Mertzwiller, dont j'ai reçu une promesse de vente, que la municipalité mettrait à la disposition des deux groupes de tziganes. Je chargerai alors un office de construction qui devrait tenir compte des spécificités du mode de vie de cette communauté.* »

L'Appona s'oppose à cette solution en avançant, d'une part, le fait que seulement un tiers des tziganes sont prêts à quitter leur camp et que, d'autre part, les deux tiers restants ne veulent pas être regroupés en dehors de la ville. l'association précise que l'« affaire de Mertzwiller » est à l'image des problèmes que rencontrent les quelque vingt mille tziganes installés en Alsace. Elle rejoint en ce sens la pensée du maire quand celui-ci résumait le caractère des habitants par ces trois mots : « *Ordre, religion et famille* ». Difficile pour un Alsacien d'admettre que des gens puissent vivre sans travailler officiellement d'allocations versées par l'Etat. Mais l'emploi et le relogement des Gitans leur sont la plupart du temps refusés même si des crédits ont été accordés par le département à cet effet.

Les propos de M. K..., qui habite tout près de la Hardt, sont à cet égard édifiants : « *Je n'aurais jamais fait construire ici il y a douze ans si j'avais su que les Gitans ne partiraient pas, comme on me l'avait promis.* » Il se plaint du bruit provoqué par les fêtes et querelles incessantes de l'autre côté de la route. « *Nous sommes différents et j'aimerais bien qu'ils s'en aillent, même si ce n'est pas toujours facile pour eux. Il y a quelque temps, la maîtresse d'école avait puni mon fils en l'envoyant s'asseoir à côté d'un petit Gitan* »...

Malgré les récents événements, rien ne pourra être résolu définitivement et rapidement. Et les rats continuent d'habiter la roulotte de M. Leconte, au camp d'Eschbach. Celui-ci nous montrait-il pas encore vendredi matin un savon de marseille acheté la veille presque entièrement dévoré par les rongeurs, qui courent la nuit près de son lit...

E. W.

Au Brésil

CAMPAGNE DE VIOLENCES CONTRE LA SECTE MOON

Brasilia (*A.F.P.*). — Des manifestations, aux quatre coins du Brésil, contre les membres de la secte du révérend Sun Myung Moon prennent l'allure d'une véritable chasse aux sorcières.

Jusqu'à la présentation récente *d'un* programme de télévision sur l'« Association pour l'unification du christianisme *mondial* », la plupart des Brésiliens ignoraient l'existence de cette secte, plus connue *sous* le nom de « Moon », celui de son fondateur. Ce programme, et la présentation quotidienne à la télévision de scènes de violence contre la *secte*, semblent avoir eu un effet d'entraînement.

A Sao-Paulo, des élèves d'un cours privé secondaire, le plus huppé de la ville, *ont attaqué* plusieurs locaux des « moonistes ». Imitant certaines scènes dramatiques vues à la télévision, de jeunes adolescentes hurlaient en riant : « *Je veux mon enfant !* » Stoïque sous les jets de bouteilles, de pierres, de *tomates et d'œufs*, le dirigeant national de la secte, M. Cesar Zaduski, répondait *sous* les huées : « *Je suis avec Dieu, et il le sait. Je mourrai pour la secte. Mourir lapidé injustement est la chose la plus belle du monde* ».

Implantée au Brésil depuis 1973, la secte compte quelque sept mille adeptes, dont un millier à Sao-Paulo. Elle possède des fabriques, des magasins et des propriétés rurales. A la suite d'accusations de lavage de cerveaux et des *affirmations non prouvées* de séquestrations de mineurs, le DOPS (police politique) de Sao-Paulo a ouvert une enquête sur les activités de la secte. La Banque centrale s'intéresse, pour sa part, à l'envoi, par la secte, de devises aux Etats-Unis, où réside le révérend Moon. Le gouvernement brésilien a refusé à deux reprises un visa d'entrée dans le pays à Sun Myung Moon.

L'Eglise catholique n'est pas restée indifférente aux événements. Elle a mis en garde ses fidèles contre les risques de manipulation et de conditionnement psychologiques des *sectes*. Pour elle, l'apparition des sectes est due à « *l'isolement affectif, les conflits de générations, le démantèlement de la famille et la recherche du sacré et de l'affectivité, en réaction contre une société froide et technologique* ».

Les violences contre les mooniste ont fait tache d'huile : à Brasilia, Salvador, Recife, Manaus, Belo-Horizonte, et dans d'autres villes, du nord au sud du Brésil.

JUSTICE

L'enquête sur la tuerie d'Auriol

Mme Françoise Llaurens-Guérin, juge d'instruction chargé de l'affaire de la tuerie d'Auriol, doit consacrer le début de la semaine à plusieurs interrogatoires d'inculpés. Ainsi doit-elle poursuivre l'audition, ce lundi 24 août, de Didier Campana et entendre Jean-Bruno Finochietti, qui avait refusé de parler, samedi 22 août, en raison de l'absence de son *principal* avocat. Les deux hommes sont des membres présumés du commando qui tua, dans la nuit du 18 au 19 juillet, à la bastide de la Douronne, à Auriol (Bouches-du-Rhône), six personnes, dont un enfant âgé de *huit* ans.

Le magistrat instructeur doit, d'autre part, entendre les deux derniers inculpés dans ce dossier, qui en compte désormais quatorze. MM. Hubert Lieutier, membre du SAC, à qui il est reproché d'avoir prêté les outils destinés à creuser la « tombe » de l'*inspecteur Jacques Massie*, et François Giustignani, qui pourrait éclairer le juge d'instruction sur la disparition, depuis quatre mois, de son « compagnon » au Service d'action civique, M. Yves Courtois, devraient être interrogés *mardi 25 août*.

Des précisions de M. Patrice Chairoff

Mme Llaurens-Guérin a, enfin, reçu une lettre de M. Dominique Calzi, ancien membre du SAC, datée du 21 août. Cette lettre, que nous publions, fait suite à un article du *Monde* et apporte plusieurs précisions :

« *Le journal* le Monde *publie dans son édition datée du 20 courant (...) un article consacré à l'affaire d'Auriol.*

« *Dans cet article, M. Porte écrit notamment :* « L'inspecteur stagiaire aurait en effet laissé entendre qu'il préparait un ouvrage exclusif, en collaboration avec M. Dominique Calzi, alias Patrice Chairoff, déjà auteur du livre « *B... comme Barbouzes* ».

« *Je tiens, madame, à vous assurer que cette rumeur est dénuée de tout fondement. Il est exact qu'une suite à* « B... comme Barbouzes » *paraîtra en librairie au début du mois d'octobre. Cet ouvrage intitulé* « Barbouzes et Cie » *couvrira la période 1971-1981 mais M. Massie ne m'a jamais apporté une aide quelconque. Mon dernier contact avec ce monsieur remonte à 1969 alors que j'étais actif au sein du SAC.*

« *Ces derniers mois, il est exact que M. Jacques Mathé a essayé de m'approcher à plusieurs reprises, notamment en m'invitant à déjeuner, mais je ne l'ai jamais rencontré.* »

[N.D.L.R. — M. Jacques Mathé, membre du SAC, est inculpé depuis le 31 juillet de non-dénonciation de crime dans le dossier de la tuerie d'Auriol. Il était l'ami intime de l'inspecteur stagiaire Massie.]

PAS D'AMNISTIE POUR LES AUTEURS DU HOLD-UP DE CONDÉ-SUR-L'ESCAUT

M. Jean-Pierre Bancal, juge d'instruction au *tribunal* de Valenciennes, a pris, vendredi 21 août, une ordonnance refusant aux inculpés du hold-up de Condé-sur-l'Escaut (Nord), commis *le 18 août 1979*, le bénéfice de la loi d'amnistie. Pour M. Bancal, il n'y a « *aucun lien évident* » entre le hold-up et une quelconque organisation politique. Les avocats des douze *inculpés* avaient présenté, mardi 18 août, un mémoire au juge d'instruction pour que *leurs clients bénéficient* de la loi d'amnistie, au même titre que la plupart des membres du groupe Action directe remis en liberté et dont le dossier était à l'*origine* lié à *celui* de Condé-sur-l'Escaut.

Le hold-up avait rapporté *16* millions de francs à ses auteurs. Une partie du butin (5 millions de francs environ) a été retrouvée par les enquêteurs. La Cour de sûreté de l'Etat, qui avait été saisie de l'affaire à cause de son caractère politique (le butin devait, selon les inculpés, *servir* à financer des actions « humanitaires ») s'en était dessaisie quelques heures avant sa suppression, vendredi 24 juillet. Les avocats avaient protesté contre ce dessaisissement *in extremis* et dénoncé « *une pratique que rien ne différencie de celle maintes fois décriée sous le précédent septennat* ». (*Le Monde* du 31 juillet.) L'un des défenseurs, Me Gérard Courtin, a manifesté son intention de faire appel de la décision du juge d'instruction. « *C'est le seul dossier à caractère politique en France qui n'ait pas bénéficié de la loi d'amnistie* », a fait remarquer l'avocat.

Faits et jugements

« Txepe » ne sera pas extradé

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Pau a rendu, vendredi 21 août, un avis défavorable à la demande d'extradition de M. José Maria Lara Fernandez, dit « Txepe », âgé de trente-trois ans, militant présumé de l'ETA politico-militaire. Les autorités espagnoles accusent « Txepe » d'être l'auteur d'un hold-up commis en juin 1979 contre une banque à Oviedo. Il avait été arrêté le 21 mai dernier à Bayonne en possession de papiers d'identité français vierges (*le Monde* des 23 mai et 2-3 août).

Les magistrats de Pau ont estimé, au sujet de la demande espagnole : « *Bien que la nature du délit soit de droit commun, il n'est pas d'une extrême gravité et revêt un caractère politique.* »

D'autre part, M. Félix Alberto Garcia, réfugié basque espagnol, qui avait été assigné à résidence le 10 août dans l'île de Groix (Morbihan), a disparu depuis quelques jours. Dans une lettre adressée à M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, et que publie *Libération*, M. Garcia protestait contre « *une limitation de ma liberté d'aller et venir (...) qui s'apparente à une détention pure et simple* ». La cour d'appel de Pau avait émis à son sujet un avis *défavorable* à une demande d'extradition.

Des détenus lyonnais protestent contre des sévices

Lyon. — Huit détenus de la *maison d'arrêt* Saint-Joseph, une des plus vétustes de France, viennent d'observer quatre jours de grève de la faim pour protester contre les sévices exercés par les *surveillants* sur un de leurs codétenus, le 10 août. Celui-ci, qui refusait de regagner sa cellule a été frappé. Les surveillants auraient fait, en outre, usage de gaz *lacrymogènes*. Les *détenus* grévistes de la faim ont envoyé au ministre de la Justice, M. Robert Badinter, une lettre dans laquelle ils relatent cet incident.

Les brutalités d'un certain nombre de surveillants de cette prison, plusieurs fois dénoncées par les avocats lyonnais, avaient cessé voilà environ un an, lors de la nomination d'un nouveau directeur, M. Escobiac. Celui-ci était en vacances au moment des faits. — (*Corresp.*)

Le directeur de la SODEG est incarcéré

M. Philippe Michaux, directeur *général* de la *SODEG* (Société d'équipement de la Guadeloupe) a été incarcéré, jeudi 20 août, à la maison d'arrêt de Basse-Terre. M. Michaux avait *été inculpé*, le 17 juillet, d'« abus de biens sociaux » à la suite d'une plainte qu'il avait lui-même déposée au mois de juin en compagnie de M. Henri Rinaldo, président du conseil d'administration de la société, alors qu'on venait *de constater* l'existence d'un « trou » de 53 millions de francs dans les comptes des trois derniers exercices.

Ces détournements de fonds seraient liés à une affaire de pots de vin versés par une ou plusieurs entreprises à des dirigeants de la SODEG en échange d'offres préférentielles de marchés, et des personnalités de milieux économiques, financiers, voire politiques de Guadeloupe auraient été impliquées dans cette affaire (*le Monde* daté *19-20 juillet*). L'enquête, menée par les inspecteurs de la brigade financière de Paris, avait abouti le 17 juillet à deux autres inculpations : M. Maurice Comia, président-directeur général de l'entreprise antillaise de travaux et *de terrassements* (EATT), inculpé d'escroquerie, faux et usage de faux, et M. Pierre Seymour, comptable de la SODEG, inculpé de complicité d'escroquerie. M. Comia avait été placé sous mandat de dépôt.

● *Tentative de suicide avant comparution.* — Joël Matencio, détenu soupçonné d'être l'auteur de trois meurtres dans l'affaire dite des « Brigades rouges » de Grenoble, en 1976, a tenté de se donner la mort, dimanche 23 août, dans sa cellule de la prison de Varces (Isère). Il a été transporté à l'hôpital après s'être ouvert les veines du poignet avec un morceau de fer. Son état n'inspire cependant aucune inquiétude.

Joël Matencio, âgé de trente-trois ans, devrait comparaître, comme prévu, à partir du 19 octobre, devant la cour d'assises de l'Isère pour l'enlèvement et l'assassinat d'un couple et d'une jeune fille (*le Monde* daté 12-13 juillet).

CATASTROPHES

● *Le typhon Thad* a balayé le centre du Japon dans la journée du 23 août. Plusieurs dizaines de personnes ont été tuées ou sont portées disparues. *Les sans-abri* se comptent par milliers. Le typhon a gravement perturbé le trafic *ferroviaire et aérien*. — (*A.F.P., Reuter.*)



MÉDECINE

Des chercheurs britanniques reconstituent l'A.D.N. qui dirige la production d'un interféron humain

Une équipe de chercheurs britanniques annonce, dans le dernier numéro de l'hebdomadaire scientifique « Nature » (1), avoir réussi la synthèse totale d'un gène humain. Ce fragment d'acide désoxyribonucléique (A.D.N.) est la copie exacte de la zone du patrimoine génétique qui dirige la production d'un type d'interféron (2). C'est aussi le plus long gène fabriqué. Le procédé mis au point par les biochimistes britanniques améliore sensiblement les possibilités de reproduction en laboratoire des gènes naturels. Il constitue, dès lors, un nouvel outil pour les spécialistes de biologie moléculaire et élargit les perspectives des manipulations génétiques. Au-delà du tour de force technique qu'il représente, ce travail, commencé depuis près d'un an et demi, devrait inaugurer toute une série de recherches fondamentales et appliquées.

Nombre de travaux de biologie moléculaire ressemblent à des puzzles. Celui des chercheurs britanniques (3) n'échappe pas à cette comparaison : on connaît la figure qu'il faut reconstituer (un fragment d'A.D.N., ou gène), on sait fabriquer les multiples pièces qui le composent (nucléotides) (4) et on dispose des outils biochimiques qui assurent leur assemblage (enzymes).

La difficulté majeure tient au fait que l'ensemble reste microscopique, tout se passant à l'échelle moléculaire. Depuis quelques années, les spécialistes des recombinaisons génétiques sont passés maîtres dans l'art de « manipuler » les patrimoines héréditaires ou génomes, d'en isoler certaines parties pour les introduire ensuite dans des cellules-hôtes (bactéries ou cellules de mammifères en culture) dont elles *modifient le métabolisme* naturel. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de travaux qui utilisent des acides nucléiques (A.D.N. ou A.R.N.) naturels présent dans les cellules.

L'objectif principal est de parvenir à en maîtriser un des fragments. Celui-ci fait alors office de « matrice biologique » et assure de manière continue la synthèse *d'une molécule* protéique donnée.

On peut en théorie aboutir au même résultat en suivant une autre voie : celle de la synthèse de l'A.D.N. lui-même. On sait en effet aujourd'hui comment analyser dans le détail les caractéristiques *structurales* des génomes et établir la liste des nucléotides qui les constituent. Inimaginable il y a encore quelques années, ce type de recherche est en passe de devenir un travail de routine dans les laboratoires de biologie moléculaire. Deux équipes viennent par exemple de dresser la carte complète des 7 433 nucléotides qui composent le génome dans des virus responsables de la poliomyélite (*le Monde* du 12 août).

Fabriquer de l'A.D.N. synthétique consiste donc à reproduire le modèle naturel en « reliant » entre eux les nucléotides désirés. Il s'agit cependant d'un travail *extrêmement long* et complexe, et la difficulté croît avec la taille du gène que l'on cherche à fabriquer.

D'autre part, une telle approche n'est envisageable que lorsqu'on connaît la traduction de l'A.D.N. en protéines. Une telle synthèse d'A.D.N. a déjà été réussie pour les gènes de deux hormones : l'insuline et la somatostatine. Le type d'interféron étudié par les chercheurs britanniques (interféron *alpha 1*) posait *une difficulté majeure* compte tenu de la taille de la molécule (166 acides aminés). La molécule d'A.D.N. correspondante était connue depuis l'an dernier grâce aux premiers travaux de production d'interféron par les techniques des manipulations génétiques (équipe de M. Charles Weissman, Zurich) (*le Monde* du 19 janvier 1980).

L'originalité du travail britannique a été d'utiliser une nouvelle technique de synthèse des nucléotides entre eux qui permet d'augmenter considérablement la vitesse de fabrication du gène. Les chercheurs ont ainsi fabriqué 66 segments nucléotidiques qui, *réunis en plusieurs étapes grâce* à une enzyme spécifique (ligase), ont formé un double brin d'A.D.N. composé de 514 couples de nucléotides. « *Compte tenu de la longueur du gène*, ont expliqué les chercheurs, *un tel travail aurait été impossible à réaliser à partir des techniques standard.* » Ils ont de plus atteint leur objectif : ne pas mettre plus de temps à synthétiser un gène qu'il n'en faut pour isoler le matériel génétique à partir des cellules elles-mêmes.

La seconde partie du travail fut plus classique : le gène a été *intégré dans* une boucle d'A.D.N. (un plasmide) et le tout introduit dans une bactérie *(Escherichia coli)*. *Les spécialistes* britanniques ont aujourd'hui la certitude de disposer de souches de bactéries dont le patrimoine héréditaire modifié contient bien le gène d'un type d'interféron humain. La seule question est maintenant de savoir si les molécules synthétisées par ces bactéries sont bien des molécules d'interféron. Avec un art consommé du « suspense », les auteurs de l'article de *Nature* ne répondent pas à la question mais renvoient leurs lecteurs *à une* prochaine publication rédigée en collaboration avec le professeur Edward de Mayer (faculté d'Orsay).

Nouvelles possibilités

Il ne fait cependant guère de doute que le produit ainsi obtenu aura toutes les caractéristiques biologiques d'un interféron humain. Pour le professeur de Mayer, ce « *très bon travail constitue une performance du point de vue chimique* ». Il permet d'ores et déjà d'envisager une nouvelle méthode de production d'interféron humain à partir *des techniques des manipulations* génétiques. Il laisse surtout entrevoir de nouvelles possibilités en ce qui concerne l'analyse des propriétés physiologiques et des potentialités thérapeutiques de ces substances.

On sait en effet qu'il existe non pas un interféron mais une famille d'interférons de différents types (*alpha*, *bêta* et *gamma*) aux structures et aux propriété voisines. Avec la maîtrise totale de la synthèse de leur gène on aurait la possibilité de modifier dans le détail la structure des protéines correspondantes. Il serait alors possible de mieux connaître les *fonctions des différentes parties de* ces molécules et même de fabriquer à la demande des molécules « hybrides ».

Au-delà du résultat acquis, les chercheurs britanniques ouvrent donc la voie à un vaste champ d'expériences. Tout laisse supposer qu'ils viennent de forger un nouvel outil qui permettra d'étudier les rapports entre architecture moléculaire et propriétés biologiques, entre structures et fonctions.

JEAN-YVES NAU.

(1) *Nature*, volume 292, n° 5825, 20-26 août 1981.

(2) Les interférons sont les molécules spécifiques de l'espèce synthétisés naturellement par les cellules, notamment lorsque celles-ci sont soumises à une agression virale. Ils possèdent de nombreuses propriétés biologiques. Plusieurs expériences sont aujourd'hui menées pour tenter de préciser quelle pourrait être leur place en thérapeutique antivirale et anticancéreuse.

(3) La communication est signée par M. Michel D. Edge et huit autres chercheurs du département pharmaceutique du groupe britannique *Imperial Chemical Industry et de* l'Université de Leicester (Grande-Bretagne).

(4) Les nucléotides, éléments unitaires du génome, sont formés de la réunion d'une molécule d'acide phosphorique d'un glucide et d'une base. C'est la lecture de la succession des nucléotides qui permet dans la cellule la synthèse des protéines (code génétique).

Saisie record au large d'Ouessant

PRÈS DE 1 800 KILOS DE DROGUE A BORD D'UN YACHT

Vendredi 21 août, 1 750 kilos de *résine* de cannabis ont été saisis par les douanes françaises à bord *d'un yacht britannique, Conquest-III*, au large de l'île d'Ouessant. Les douaniers du service aéronaval de Nantes, qui effectuaient une vaste mission au moyen *d'avions* et de vedettes rapides, ont repéré le bateau qui semblait avoir perdu *le* cap. C'est au cours d'une visite de routine qu'ils découvrirent à bord, où se *trouvaient* deux Allemands, 250 kilos de résine et 4 kilos d'huile de cannabis. Le *Conquest-III* était alors dirigé vers le port de Brest où, après une *fouille méthodique*, les douaniers retrouvèrent dans trois « planques » 1 750 kilos de drogue. Selon la direction du centre opérationnel des douanes de Nantes, *la saisie du 21 août* est la plus importante réalisée en France.

Selon les aveux des trafiquants, deux hommes de quarante-cinq ans, — dont l'un est déjà connu des services de police — *et qui ont été confiés* après enquête douanière au service régional de la police judiciaire, le cannabis qui provenait du Maroc avait été transbordé en *Méditerranée* et devait être acheminé vers un port d'Europe du Nord. *Cette filière* : la drogue produite au Maroc est transportée sur yacht britannique, et convoyée par deux ressortissants allemands vers l'Eu*rope du Nord*, *indique l'existence* d'un important trafic dont la route passe par une voie de navigation très fréquentée au large des côtes bretonnes. D'importantes quantités de drogue de même origine ont échoué sur des *plages* de Vendée en 1980. La saisie du *Conquest-III* est estimée à environ 35 millions de francs.

DÉFENSE

CHEVEUX LONGS BARBE ET BRACELETS RITUELS INTERDITS DANS L'ARMÉE AMÉRICAINE

Washington *(A.F.P., A.P.)*. — *Le port de la barbe, des cheveux* longs, du turban ou du bracelet rituel est désormais interdit à tous les militaires américains. Une tolérance qui *existait depuis vingt-trois ans* pour des raisons religieuses a, en effet, été supprimée en raison de son « *impact sur le service, la santé et la sécurité du soldat* », selon un communiqué du Pentagone.

« *Le port de la barbe, des cheveux longs, des turbans et des bracelets religieux est contraire aux exigences opérationnelles et aux consignes de sécurité* », est-il précisé dans le communiqué. Cette interdiction vise, en priorité, des soldats appartenant à des minorités religieuses.

● *La France a accordé au Sénégal* une subvention de *450 millions* de francs C.F.A. (soit 9 millions de francs français), destinée à construire une école d'officiers à Thiès, à 70 kilomètres de Dakar. En juin dernier, la France avait déjà attribué au Sénégal une subvention de 430 millions de francs C.F.A. (soit 8,4 millions de francs français) pour la formation de pilotes militaires.

● *Près de huit mille hommes de la 5e division blindée*, unité française stationnée en République fédérale d'Allemagne, participeront à des manœuvres du 14 au 18 octobre dans le Bade-Wurtemberg. Ces exercices, dont le *nom de code est « Bucéphale »*, seront réalisées avec la participation d'un régiment de chars ouest-allemand.

ITINÉRAIRES

A la recherche des temps perdus

I. — Dès qu'apparaissent les premiers vestiges

par YVONNE REBEYROL

Une dame sculpturale, vêtue d'une tunique à l'antique, soulève des deux mains le grand voile qui lui couvrait la tête. A ses pieds, un personnage barbu, émergeant à demi d'une tranchée, habillé d'une veste noire, d'un faux-col (et probablement d'une cravate), la regarde faire. Un buste *mutilé* d'une *femme nue*, une statue féminine assise, vêtue de draperies, et quelques fragments de colonne sont posés sur le sol. Un peu plus loin, un terrassier travaille dans la tranchée. L'arrière-plan *représente* un paysage méditerranéen : collines pelées et mer bleu vif. Cette peinture murale de *l'amphithéâtre* Guizot de la Sorbonne *La Grèce antique se dévoile à l'archéologie*, bien qu'involontairement caricaturale, illustre assez *bien* l'idée que l'on *se* faisait des fouilles archéologiques à la fin du siècle dernier.

Pour les périodes préhistoriques (1), *on cherchait surtout* la belle pièce (sculpture ou peinture), les monnaies ; on dégageait la base des murs des temples et des palais *pour* dessiner les plans des édifices ; on récupérait les inscriptions (tablettes d'argile ou pierres gravées), les objets de céramique ou de métal. Les archéologues d'alors ont, tout de même, fait du bon travail en retrouvant des civilisations et des empires disparus, en mettant au jour des chefs-d'œuvre de l'art mondial, *en* déchiffrant des écritures oubliées, en réinsérant les temps perdus dans un *cadre historique* et chronologique.

Pour les temps préhistoriques, les recherches avaient pour but de trouver des outils et des squelettes (humains ou animaux), des peintures et des gravures. Là aussi, la moisson d'informations n'a pas été négligeable. Et des études stratigraphiques systématiques ont permis localement d'établir des chronologies relatives des anciennes *civilisations*. Celles-ci, d'ailleurs, ont été confirmées par les méthodes de datation absolue qui sont apparues et ne cessent *de se* perfectionner depuis une vingtaine d'années. Mais les datations absolues ont révélé que les chronologies basées sur ces stratigraphies ne sont pas générales : elles ne sont que locales ou régionales, l'évolution des techniques ne s'étant pas faite au même rythme partout dans le monde.

Il n'en est pas moins certain que les techniques actuelles de fouilles ne sont plus du *tout* celles qui étaient en usage il y a encore trente ans. Bien entendu, la *découverte* d'une belle statue, d'une *superbe peinture*, de vestiges architecturaux importants, d'une jarre pleine de monnaies, d'un fond d'habitat *jonché* d'objets ou d'un crâne humain presque *entier* et fort ancien comblera de joie les archéologues. Mais la recherche du chef-d'œuvre ou de la relique majeure n'est plus le moteur de la fouille. Désormais, on veut essayer de comprendre, pour toutes les époques, pré*historiques* et *historiques*, comment vivaient les anciens hommes, à quel milieu naturel ils ont su s'adapter, quels échanges les liaient à leurs voisins proches ou lointains ; et, quand cela est possible, on veut aussi essayer de reconstituer le schéma de leur organisation sociale et de leurs croyances.

Outils de dentiste et pinceau

La plupart des archéologues se comportent donc en ethnologues. Et, en France, cette évolution radicale est due à M. André Leroi-Gourhan, professeur au Collège de France et membre de l'Institut, qui a commencé sa carrière de chercheur comme ethno*logue et qui a fait des sites* préhistoriques d'Arcy-sur-Cure (Yonne) puis de Pincevent (Seine-et-Marne, près de Montereau) de véritables écoles où des centaines d'archéologues sont venus et viennent encore chaque année apprendre à fouiller.

Détail savoureux : M. Leroi-Gourhan raconte en *riant que*, pendant une dizaine d'années, il a fait ses cours dans l'amphithéâtre Guizot, mais y entrant toujours par l'entrée du professeur située sous la peinture murale, il a parlé aux étudiants pendant plusieurs mois sans avoir la moindre idée du sujet de cette peinture...

Dès qu'apparaissent les premiers vestiges, un quadrillage de ficelles ou d'élastiques est tendu de façon à tracer un damier régulier de 1 mètre (de 2 mètres parfois) de côté. Ce repérage de base étant établi, les fouilleurs, en blue-jeans, en short ou en maillot de bain, suivant leurs goûts *ou selon* le temps, accroupis ou à genoux pendant des heures sur des planches ou des feuilles de plastique, dégagent *doucement* les *objets* (os, pierres de foyer, outils, etc.). A petits coups de grattoirs et d'outils de dentiste, *ils enlèvent la gangue de terre* — parfois très dure — qui enrobe les divers vestiges, époussetant les débris de terre avec un pinceau faisant office de balayette et versant ceux-ci dans des seaux étiquetés. Le décapage se fait en suivant non pas des paliers horizontaux mais les pentes, les creux et les bosses de chaque couche archéologique.

Lorsque les objets sont bien dégagés *de leur* gangue et leur « altitude » mesurée, la portion du site est photographiée et dessinée sur du papier millimétré. *Photos*, dessins et numéros sont essentiels à l'étude du site. La fouille complète entraîne la destruction de chaque couche. Les sites ayant, pour la plupart, été occupés à de multiples reprises, on ne peut, en effet, accéder aux niveaux inférieurs qu'en faisant disparaître, les unes après les autres, les *couches* supérieures. Il importe donc de tout localiser, de tout répertorier, de tout photographier et de tout dessiner avant d'enlever quoi que ce soit.

Les abords des habitations sont, eux aussi, méticuleusement étudiés, en particulier le dépotoirs où les occupants se débarrassaient des débris d'os et de pierre qui le encombraient. Les déblais, c'est-à-dire les débris de la *gangue de terre qui enrobait* les vestiges, peuvent être tamisés. Ainsi, sont récupérés de minuscules éclats de pierre ou d'os, des graines, des pépins, des charbons de bois. Enfin des échantillons du sol de chaque couche peuvent être prélevés pour analyses.

Un puzzle à trois dimensions

Vient alors l'étude de tous les relevés et de toutes les pièces dans laquelle interviennent obligatoirement des spécialistes de nombreuses disciplines sans lesquels la compréhension du site serait impossible. La densité et la disposition des outils, des débris osseux et de *pierres plus grosses permettent* de délimiter les surfaces couvertes par les tentes de peaux ou les cabanes de branchages. La répartition des pierres « taillables » et des types d'outils (beaucoup mieux définis depuis les travaux du préhistorien François Bordes, récemment disparu) montre s'il y avait ou non des aires spécialisées pour tel travail particulier ou s'il existait déjà des ateliers artisanaux de fabrication d'outils. Le *réassemblage* — un vrai puzzle à trois dimensions — de lames, racloirs et autres éclats de pierre per*mettent d'abord de reconstituer* le rognon de silex d'où ils sont tous issus, ensuite de voir qu'il y a eu retouche *ou transformation* d'un outil par réaffutage, enfin d'établir éventuellement s'il y a eu échanges entre deux ou plusieurs habitats qui sont donc contemporains.

La détermination des os renseigne sur l'espèce et parfois l'âge du gibier consommé, sur la présence éventuelle d'animaux domestiques, et sur la petite faune sauvage. Les pollens donnent des informations sur la flore des différentes époques. Les charbons de bois permettent d'identifier les arbres utilisés comme combustibles ou *de dater par le carbone 14* (2).

L'origine des pierres utilisées peut être précisée par *leur analyse*, *ce qui* donne quelquefois des aperçus inattendus sur les circuits commerciaux des temps anciens. Quant aux sédimentologues et géomorphologues, ils s'efforcent de retrouver la topographie locale existant lors de l'occupation de chaque niveau. Ces enquêtes sur l'environnement de *chaque époque* sont particulièrement développées par M. Henry de Lumley, professeur au *Museum national d'histoire naturelle* de Paris, qui a fouillé ou qui fouille dans le sud de la France, notamment à la grotte de l'Hortus près de Montpellier à Terra Amata (Nice) et à Tautavel, dans les Pyrénées-Orientales.

Pour les époques un peu plus récentes, la céramique et les objets métalliques sont des sources importantes d'informations sur les progrès des techniques, les routes et les *échanges commerciaux*. Viennent ensuite les types de construction, l'organisation des villages puis des villes, la disposition des maisons et des sanctuaires, les ateliers des divers artisans. Souvent, en milieu urbain, la fouille est très compliquée par l'extraordinaire superposition et imbrication des traces des multiples occupations qui se sont succédé sur le même site pendant plusieurs millénaires.

Pour les temps *historiques*, les fouilles sont souvent moins minutieuses. Mais il ne faut pas oublier que les vestiges matériels ne sont pas les seules sources d'informations. Il y a aussi les textes et les inscriptions. Toutes ces sources, complémentaires les unes des autres, sont également indispensables aux archéologues.

Les fouilles minutieuses comme celles que l'on fait maintenant prennent évidemment beaucoup de temps. Or, nombre d'entre elles sont des fouilles de sauvetage. Certaines de celles-ci sont programmées lorsque les directions régionales des Antiquités préhistoriques et des Antiquités historiques sont prévenues assez longtemps à l'avance d'opérations d'urbanisme ou de grands travaux (autoroutes, barrages). Les spécialistes ont alors parfois quelques années de répit. *Mais il y a aussi les fouilles de sau*vetage d'urgence faites après la découverte fortuite de vestiges mis au jour alors que le *sol* est déjà éventré.

Certes, la déclaration de tous les vestiges archéologiques est obligatoire ; certes, les élus locaux, les entrepreneurs et les promoteurs sont de plus en plus sensibles à l'archéologie et au passé et font donc les déclarations légales plus souvent qu'il y a seulement quelques années. Certes, le grand public s'intéresse de plus en plus à l'histoire de ses ancêtres, ce qui a permis aux directeurs des Antiquités et aux quelques archéologues départementaux de se constituer d'efficaces réseaux d'informateurs, au premier rang desquels *il faut* mettre les membres des sociétés savantes et les amateurs locaux. Mais il est certain que de nombreux sites disparaissent à jamais sans avoir même été signalés et lorsque des sites sont déclarés, les archéologues n'ont parfois que quelques jour ou quelques semaines pour faire leur travail. Ce qui *oblige à des choix*, les crédits et les fouilleurs compétents étant forcément limités en volume et *en nombre*.

L'ignorance et la cupidité

Les archéologues pensent que, de toute manière, il n'est pas mauvais de laisser *intactes*, *sous* des champs ou sous des bâtiments, des zones riches de vestiges du passé : dans quelques années ou quelques décennies, leurs successeurs disposeront de méthodes et de techniques qui permettront d'étudier les sites ainsi réservés avec beaucoup plus d'efficacité que les méthodes et techniques actuelles.

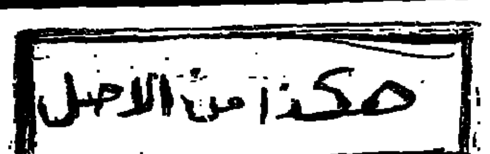
Encore faut-il que les fondations des ouvrages construits au-dessus du *site mis en réserve ne traversent* pas les zone archéologiques les plus riches. Encore faut-il, surtout, que les pilleurs — armés souvent de détecteurs de métaux, dont on ne dénoncera jamais assez la nocivité — ne fassent pas des fouilles illégales et destructrices. L'ignorance et la cupidité peuvent entraîner le bouleversement de *sites* qui seront perdus à jamais pour la science. Pourtant, la loi du 27 septembre 1941 *est formelle à ce propos* : « *Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches des monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation.* »

Prochain article :

CHASSEURS DE CHEVAUX CHASSEURS DE RENNES

(1) Selon l'organisation administrative française, les directions des Antiquités préhistoriques ont la responsabilité des périodes qui s'achèvent avec l'âge du fer, apparu dans notre pays vers 800 avant Jésus-Christ. Les directions des Antiquités historiques couvrent donc tout le reste, de l'âge du fer à nos jours.

(2) Les datations au carbone 14 ne concernent que les restes de matière organique vieux au grand maximum d'une quarantaine de *milliers d'années*. D'autres méthodes permettent de dater certains objets plus anciens ou faits d'autres matériaux.



Le Monde

culture

CINÉMA

La mort du cinéaste Glauber Rocha

(Suite de la première page.)

Né le 14 mars 1938, à Vitoria-de-Conquista, dans l'Etat de Bahia, Glauber Rocha fait ses études à Salvador où il a, ainsi qu'à Rio-de-Janeiro, des activités journalistiques. Il écrit des poèmes qu'il « met en scène », réalise, en 1958, un court métrage, *O patio*, puis se consacre, de 1958 à 1961, à la critique cinématographique. Il publiera, en 1963, un important essai, *Revisao critica de cinema brasileiro*. Mais, en 1961, il a tourné son premier long métrage, *Barravento*, où, tout en montrant la vie misérable des pêcheurs noirs de la région de Bahia, leurs légendes et leurs superstitions, il dépasse le réel par un style lyrique chantant le goût de la liberté. En 1964, son deuxième long métrage *le Dieu noir et le Diable blond*, lui apporte la consécration.

Situé en 1940, dans le Sertao, région désertique du Nord-Est du Brésil (sujet de prédilection du « cinema novo » en général), ce film raconte l'histoire d'un vacher qui, après avoir tué son patron qui l'exploitait, se joint, avec sa femme, aux disciples d'un faux prophète noir annonçant l'âge d'or, puis à la troupe d'un cangaceiro faisant justice par le pillage et la violence. Glauber Rocha fait revivre des héros mythiques de la culture brésilienne, appelle à la révolte, au changement historique, par des images flamboyantes et convulsives, un baroquisme luxuriant exprimant, jusque dans l'horreur, la tragédie d'un peuple en proie aux chimères, à une mystique aveugle et sanguinaire. Avec Rocha, l'exigence politique du « cinema novo » s'accomplit dans une véritable transe de la mise en scène. *Terre en transe* (1967) est, de la même manière, un film d'agitation. Mais cette fois, à travers la situation d'un Etat imaginaire d'Amérique latine, l'Eldorado, Rocha s'en prend aux contradictions économiques, sociales, idéologiques du Brésil. Il fait d'un poète menant seul un combat révolutionnaire le révélateur de la corruption généralisée, des oscillations entre la gauche et la droite dans lesquelles sombre une démocratie.

Terre en transe (prix de la critique et prix Luis-Bunuel au Festival de Cannes 1967) est une sorte d'opéra, avec des poèmes en manière de récitatifs, des chants, des chœurs, de la musique, une œuvre de combat lyrique et poétique emportée par la frénésie d'images tumultueuses. En 1968, *Antonio das mortes* (prix de la mise en scène au Festival de Cannes 1969) est, à la fois, la suite et la synthèse des deux œuvres précédentes. L'histoire du célèbre mercenaire tueur de cangaceiros (qui apparaissait dans *le Dieu noir et le Diable blond*) inspire à Rocha un film-opéra de colère, de souffrance, d'espérance et de liberté, dont chaque scène est portée à la plus grande intensité de violence, de choc émotionnel.

« Le rêve et l'espoir »

Malgré ses succès à Cannes, et la notoriété qu'il donne au cinéma brésilien, le cinéaste se trouve en difficulté avec les autorités de son pays. De plus, *Antonio das mortes* est boudé par le public brésilien. En 1970, Rocha va tourner au Congo-Brazzaville *le Lion à sept têtes* (coproduction franco-italienne) et, en Espagne, *Têtes coupées*. Dans le premier (réalisé en plans-séquences formant des sketches et des saynètes juxtaposées), il hurle le malheur de la colonisation en Afrique ; dans le second (réalisé également en plans-séquences), il peint, d'une manière démentielle, le comportement d'un tyran paranoïaque d'Amérique latine. Ces films, que Rocha a pu faire en toute liberté, marquent une rupture volontaire avec la période précédente. Il s'en est expliqué dans un entretien avec Louis Marcorelles, au moment de leur sortie à Paris (cf. *le Monde* du 11 mars 1971).

« Mes films brésiliens appartiennent à l'époque du rêve et de l'espoir d'une génération. Ce sont des films pleins d'enthousiasme, de foi, d'agitation, inspirés par un grand amour pour le Brésil. Après Antonio das mortes, j'ai compris qu'il était impossible de continuer dans cette voie... J'ai compris que pour moi était terminée l'époque où je représentais le chevalier de l'espoir, le prophète d'une révolution ratée, le drapeau d'une génération en révolte... En 1971, le cinéma politique s'est transformé en un commerce, et, à l'intérieur de ce commerce, j'étais déjà en train de me convertir en article de luxe. La mode du cinéma politique est, aujourd'hui, la position la plus commode pour un auteur cinématographique. J'ai décidé d'en finir avec ceci, afin de continuer à être libre de faire des films politiques, loin de cette mode internationale. »

Quoi qu'il en soit, *le Lion à sept têtes* et *Têtes coupées* (plastiquement admirables) déconcertent par leur écriture métaphorique difficilement déchiffrable, leur incohérence narrative, et leur didactisme quelque peu brechtien. La critique française « décroche », en partie. Il est vrai que les outrances et l'exubérance de Rocha semblent le faire tomber dans le piège de l'intellectualisme. On ne retrouve plus l'immense élan des épopées, des films-opéras des années 60. Après cela, c'est le silence pour un bon moment. Rocha, exilé, ne rentrera au Brésil qu'en 1976, le régime politique permettant, alors, une relative démocratisation. Mais le « cinema novo » n'est plus qu'un souvenir. On ne verra pas poindre sa renaissance. Rocha met en chantier son dernier film, *l'Age de la Terre*, terminé en 1980 et présenté au Festival de Venise, film visionnaire où il aborde progressivement sa propre réalité d'un Brésil contemporain. En dépit de certains errements qu'on peut regretter, Glauber Rocha est resté fidèle à sa conception d'un cinéma ne devant rien aux catégories connues et définies des cinémas d'Europe et d'Amérique du Nord. Il a été un puissant novateur, un grand artiste brésilien dans l'âme et la conscience.

JACQUES SICLIER.

Au service de la révolution

En organisant une veillée samedi soir au parc Lage de Rio-de-Janeiro, en l'accompagnant à sa dernière demeure dimanche matin, chanteurs, écrivains, cinéastes, acteurs, artistes brésiliens de tout bord rendaient à Glauber Rocha l'hommage qui l'aurait le plus profondément touché : réaliser une sorte d'union sacrée autour de celui qui avait symbolisé l'amour fou de sa patrie, le Brésil, et, par-delà le Brésil, de l'Amérique latine, exploitées à sang et à feu.

Dès les années 60, Glauber Rocha se retrouve aux côtés d'une génération de cinéastes, Jean-Luc Godard, Jean-Marie Straub, le jeune Bernardo Bertolucci, qui veulent mettre le cinéma au service de la révolution, sans sacrifier ni le cinéma ni la révolution. Malgré le coup d'Etat militaire de 1964, qui supprime les libertés démocratiques, Glauber Rocha et ses amis du cinema novo réussissent à maintenir un cinéma indépendant et critique. Le durcissement du régime à partir de 1969 va rendre la situation intenable pour le réalisateur de Terre en transe.

Quand il choisit l'exil au début des années 70, Glauber Rocha entame une traversée du désert dont les conséquences seront tragiques. Coupé de son milieu naturel, réfugié en Europe, principalement en Italie, il éprouve un sentiment d'isolement croissant. Sa révolte s'aiguise, mais il refuse de devenir le bouffon de la révolution en marche. Un séjour à Cuba ne suffit pas à apaiser ses inquiétudes. Au premier signe de relâchement du régime, d'un semblant de retour à un ordre démocratique, il regagne son pays. Nous sommes en 1976.

Il s'attelle à ce film monumental, l'Age de la terre, *qui aura sa première, il y a juste un an, à la Mostra de Venise. L'accueil réservé par la presse internationale, et surtout italienne, fait à Glauber Rocha l'effet d'une douche froide. Il a cessé d'être l'enfant chéri de la critique européenne. Certains vont jusqu'à lui reprocher d'avoir rejoint le camp des bourreaux. Au Brésil même, il vit dans une sorte d'isolement. La mort accidentelle de sa sœur, la comédienne Anecy Rocha, accentue en lui ce sentiment de persécution. Il s'installe une seconde fois en Europe, à Paris, puis au Portugal.*

Un roman paraît, Riverao Sussuarana *(1980), dans la tradition de son compatriote Guimaraes Rosa, puis, en 1981, un ouvrage de près de cinq cents pages,* Revoluçao do Cinema novo, *dont les* Cahiers du cinéma *annoncent la traduction. Glauber Rocha se remet au travail sur un projet de film, une coproduction luso-brésilienne. Le calme revient, et la lucidité. Glauber Rocha semble devoir entrer dans une phase de remise en question de ses vingt ans d'activité cinématographique, d'affirmation de nouvelles valeurs.*

Visionnaire dès son second film, le Dieu noir et le Diable blond *(1964), Glauber Rocha le fut plus que jamais dans* l'Age de la Terre *(1980), malgré ses outrances de mise en scène et ses prises de position extrêmes en faveur d'une sorte de tropicalisme chrétien. Dimanche matin, à Rio, après le service protestant, après les discours, récitations, chants, qui saluèrent son œuvre et sa mémoire, un inconnu se détacha de la foule pour dire qu'il rêva l'utopie brésilienne, qu'il fut victime de l'utopie, victime des temps. « Il fut le reflet du tumulte brésilien, l'éponge du pays », nous déclare une personnalité brésilienne réfugiée dans notre capitale. « Il refléta tout à fait nos contradictions, ce que nous avons de meilleur et de pire. »*

Dans la vie quotidienne, il pouvait être l'homme le plus chaleureux, le plus incisif, doué d'un humour féroce et d'une tendresse bouleversante. Il portera témoignage, pour les générations à venir, de la nécessité de changer le monde.

LOUIS MARCORELLES.

« THIS IS ELVIS »

La voix du jeune homme

Elvis est mort à quarante-deux ans, dieu bouffi offert à l'adoration de ses fidèles, des millions de par le monde à ne voir que l'image de sa voix. En l'écoutant, fermaient-ils les yeux pour que le corps malade ne vienne pas déformer leurs souvenirs ? Souvenirs du jeune homme poupin, gominé, œil de velours, quart de sourire (un tic), hanches scandaleuses. Un garçon *glamourous*, vitaminé, tendre dragueur un peu timide qui faisait le voyou histoire d'attendrir les grandes personnes, mais sans y croire, heureux sans arrière-pensée d'avoir échappé à la misère, de pouvoir satisfaire sa naïve passion des Cadillac. « *God bless America* » où le fils d'un ouvrier agricole peut devenir le « *King* ».

This is Elvis, tel qu'il apparaît dans le film de Malcolm Leo et Andrew Solt : un enfant blond va jouer dans le quartier noir et découvre le blues. Ses parents lui offrent une guitare. Adolescent brun, esseulé, il gagne l'admiration et l'affection de sa classe en chantant. Il enregistre un disque, rencontre le colonel Parker qui en fait une superstar.

L'Amérique profonde aux lèvres pincées, dont le front obtus et le regard assuré, font froid dans le dos, voit dans ses déhanchements l'annonce de l'Apocalypse. Mais rien ne résiste à sa voix, rien ne peut entraver sa gloire, ni les ligues de moralité, ni l'imbécillité de ses films, ni son service militaire, ni les Beatles, ni son mariage (sa fille naît tout juste neuf mois après), ni la mort de sa mère, ni sa détérioration physique, ni son divorce, ni les révélations publiées par trois de ses gardes du corps : Elvis se dope...

Elvis a repris la scène et triomphe. Ses rouflaquettes broussaillent sur ses joues molles sans parvenir à les affiner, sa bouche est un petit cercle rose qui prononce d'abominables plaisanteries graveleuses, ses yeux se noient d'absence. Il est absent de son corps obèse en habit de lumière, triste torero de Las Vegas qui se penche péniblement pour ramasser une fleur, pathétique histrion qui ricane et bredouille n'importe quoi avant de lancer quelques notes lasses. Ses fans en extase entendent une voix qui n'est déjà plus la sienne. Elvis n'existe déjà plus, n'a jamais existé que dans nos désirs, dans nos mémoires.

This is Elvis : un tiers de reconstitution-fiction, deux tiers de documents montés de manière à conforter le mythe. Et c'est là que le film est vrai. A quoi bon les péripéties exactes de la vie d'un homme, l'histoire de sa dépendance envers un colonel très malin, de ses attitudes sociales. La vérité d'Elvis, c'est la mythologie des idoles sacrifiées, c'est le mécanisme très simple et impitoyable de la tragédie ou du mélodrame : la gloire, pacte avec le diable, se paie par la solitude et une mort précoce. Elvis, James Dean, Marilyn, The Rose, Lennon... Ainsi le veut la morale qui console les adorateurs de leur anonymat.

COLETTE GODARD.

★ Voir les films nouveaux.

ARTS

Honneur aux vaches

Saint-Gengoux — mille habitants, — un village de Bourgogne, sur la route de Chalon à Cluny, des vieilles pierres : douze tours d'enceinte, une église du douzième siècle, des rues, des ruelles, témoins d'un passé florissant, grâce au commerce et à l'artisanat. Devenu le-National, au fil de l'histoire, après avoir été le-Royal, Saint-Gengoux, a eu paraît-il, un des premiers vins, avec celui de Givry et de Beaune, à être bus à Paris au milieu du quatorzième siècle.

A ces quelques bonnes raisons d'aller y voir, il faut ajouter cette exposition au titre cinématographique accrocheur : « La brune, la blanche, la rousse et les autres. » Vous avez compris, c'est de vaches qu'il s'agit, et, comme on n'est pas sectaire à Saint-Gengoux, de bœufs aussi, de veaux et de taureaux (les autres). Sans eux les amours de la déesse Europe manqueraient de piquant.

Un morceau de choix, de première catégorie même, que ces bovins avec tout ce qu'ils trimballent, de la réalité quotidienne au mythe, de l'étal du boucher à la nuit de Lascaux, du vécu à l'imaginaire. U thème susceptible d'accrocher les gens cultivés comme ceux qui ne le sont pas (où qu'on dit ne pas l'être), de faire jouer quantité de regards différents et d'expressions Bref, un thème en or pour articuler l'expérience dite d'« action pour les arts plastiques en milieu rural » que mène Daniel Meiller, du CRACAP, et dont l'exposition de Saint-Gengoux n'est qu'une étape.

L'action, l'animation, l'essai, l'aventure — appelons-la comme on voudra, la chose est en tout cas inédite et plutôt courageuse : qui a osé jusque-là associer création artistique et milieu rural ? — doit, avec la bénédiction du Fonds d'intervention culturel, déboucher en 1982-1983 sur plusieurs expositions dans des communautés bourguignonnes et franc-comtoises concernées par l'élevage. Elles rendront compte de tout ce qui aura été fait : collectes d'objets, d'images, de documents concernant les bovins, l'histoire, l'économie, inventaires d'œuvres artistiques, création de nouvelles œuvres commandées (et rémunérées) ou spontanées, enquête sociologique (conduite par Nicole Eisner, chargée de recherche au C.N.R.S.)...

Pour le moment, à Saint-Gengoux, seuls sont présentés les plasticiens, une partie des plasticiens, amateurs, professionnels, semi-professionnels, peintres du dimanche, habitant la région, et quelques autres, venus d'ailleurs, ou d'hier.

Première chose à dire, c'est que c'est bien, et que ça ne ressemble pas à un « salon de province ». L'accrochage n'y est pas pour rien, qui mêle avec doigté les uns et les autres sur les belles cimaises de bois blanc fabriquées pour la circonstance ; et oblige à quitter ses gros sabots d'intrus parisien à critères ségrégatifs, lesquels tombent là comme des mouches. L'enjeu est autre. Et Maurice Griffon, retraité agricole, qui depuis qu'il expose préfère signer Maugri, trouve « naturellement » sa place ici comme Antonio Saura, Lanci comme Lindström, Messagier, Babou ou Lestié.

Le rapport de l'homme à l'animal, de l'animal au paysage, l'herbe, le bidon de lait, Io (bien connue des cruciverbistes), le labyrinthe, l'enlèvement d'Europe, la corrida, le souvenir de Goya, le Minotaure, un comice, le troupeau, la noyade d'une bête esseulée, l'orage sur le dos d'une montbelliarde... tout y passe, en pâte, en couleur, en dessin, au crayon, à l'encre, en relief, en montage, en moulage, en photo, et c'est vivant, et c'est visité.

D'ailleurs si ça marche, c'est aussi que nos bovins ne sont pas arrivés à Saint-Gengoux comme un cheveu sur la soupe ; l'exposition de cet été est la quatrième du genre, toutes organisées par Daniel Meiller, avec ou sans le label CRACAP), mais avec toujours cette idée de réunir autour d'un thème les artistes de la région, et de les confronter à d'autres. 1978, c'était « Courbet aujourd'hui »; 1979, « Scènes de vie d'animaux » (invités parisiens : Aillaud, Cueco, Deparis, Velickovic) ; 1980, « Et si on parlait du pays... » avec un témoin d'hier — Van Risamburgh (1794-1866), peintre dessinateur, qui fut maire de Saint-Gengoux, — deux d'aujourd'hui — Sylvain Lanci, Gérard Delaval, d'autres.

A noter enfin que tout ce travail est mené en étroite sympathie avec ce qui se fait à Uzerche, où l'association « Pays-Paysage », — centre d'étude et de création pour les arts plastiques et le développement culturel dans le pays d'Uzerche et le Vigois, — qui avec la collaboration efficace du peintre Cueco, rend hommage cette année aux « belles limousines ». Des bêtes à viandes qui jugées sur le terrain par un connaisseur « ont tout dans la culotte ».

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Foyer rural de Saint-Gengoux (71460). Jusqu'à fin août.

★ Uzerche, place de la mairie. Jusqu'à fin août.

MUSIQUE

CYCLE XÉNAKIS AU FESTIVAL ESTIVAL

Pierre Strauch en récital

Les constructeurs d'automobiles éprouvent une fierté légitime lorsqu'un de leurs modèles est qualifié « voiture de l'année » par un jury de spécialistes ; toutes proportions gardées, on peut deviner quelle agréable surprise ce fut pour les éditions Salabert d'apprendre que le Festival Estival avait nommé Xénakis « *compositeur de l'été* ». Les ennemis de la musique moderne verront là une raison *suffisante* pour expliquer la persistance du mauvais temps, mais les autres ne peuvent que saluer une initiative d'autant plus courageuse qu'elle n'est pas de celles qui, *a priori*, font courir le public.

Outre la programmation d'une douzaine d'œuvres réparties en *sept concerts*, l'élection estivale de Xénakis se traduit par la *réalisation, en coproduction* avec la R.A.T.P., d'une exposition : « *Musique, Architecture, Mathématiques* » (de l'esquisse à l'œuvre) qu'on peut voir *dans* la salle des Echanges de la station Auber-R.E.R., et par des séances d'initiation à l'interprétation et à l'écriture qui se déroulent à la Maison de Radio-France depuis le 18 août. Après trois journées consacrées au violoncelle, avec la participation de Pierre Strauch, trois autres au piano avec Claude Helffer, ce sont les Percussionnistes de Strasbourg qui, du 24 au 26 août, clôtureront ce tour d'horizon rapide mais riche d'enseignements.

Cette session est ponctuée de récitals donnés par les artistes *choisis par Xénakis* pour *illustrer* son propos, et dont le premier, donné samedi *dans* les salons de l'hôtel Intercontinental, a permis de faire plus ample connaissance avec un jeune violoncelliste dont la réputation n'a guère franchi les limites des milieux musicaux de la capitale. Il n'y a pas lieu cependant de trop le regretter, et cela pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'à vingt-trois ans on a le temps de devenir célèbre, ensuite parce qu'il s'est surtout illustré jusqu'à présent dans le domaine de la musique contemporaine, ce qui, si l'on en croit les gens bien intentionnés, n'est pas un bon signe. Chacun sait en effet que lorsqu'un interprète ne voue pas sa carrière à ressasser quatre ou cinq concertos célèbres, c'est qu'il est tout simplement incapable de les jouer ; il se tourne alors vers la solution de facilité et fait *fortune* en jouant Berio, Ferneyhough et Xénakis...

Entré à l'Ensemble intercontemporain en 1978, Pierre Strauch aurait pu suivre cette pente dangereuse ; malheureusement, comme il est capable de jouer une suite de Bach aussi bien et peut-être même mieux qu'un virtuose spécialisé dans les arabesques du Concerto de *Dvorak*, on devra nécessairement en conclure qu'il *s'agit là* d'un talent exceptionnel, même s'il dégage une odeur de soufre. Cela ne signifie pas pour autant que dans la *Quatrième Suite* de Bach, qu'il avait choisie pour ouvrir son récital, Pierre Strauch ait donné *toute sa mesure* ; les traits de la *Courante* auraient pu être davantage articulés, la *Bourrée* plus caractérisée ; ici et là, on aurait souhaité cette liberté rythmique caractéristique aussi bien de Casals que des interprètes spécialisés, attentifs à retrouver la souplesse du style baroque. Ces réserves doivent être comprises, *naturellement*, *dans* le sens le plus élevé, et elles n'auraient aucun sens s'il s'était agi seulement d'une exécution correcte mais banale.

Avec la grande *Sonate opus 8* de Kodaly, véritable monument à la gloire de l'instrument, dont l'ombre seule suffit à faire trembler bien des virtuoses qui y pratiquent impunément de larges coupures, Pierre Strauch n'a pas seulement fait preuve d'une *virtuosité à toute épreuve*, il a surtout réussi à dégager les grandes *lignes* d'une partition riche en détours, faisant sonner son violoncelle avec la même plénitude dans les traits périlleux et dans les passages où la chaleur vient tout naturellement. Lorsqu'on ajoute à cela une justesse d'intonation assez rare et un sens de l'expression, ou, *si l'on veut*, de la communication, exempt de toute boursouflure, nerveuse sans sécheresse, on se trouve bien *près* de la perfection.

Il est *difficile d'imaginer que*, sans interruption après Bach et Kodaly, il soit possible de jouer encore *Kottos* et *Nomos Alpha* de Xénakis. C'est pourtant ce dont Pierre Strauch a fait la démonstration avec un aplomb proprement déconcertant. Composé pour le concours Rostropovitch 1977 à La Rochelle, *Kottos* fait partie de ces œuvres de Xénakis un peu déroutantes au début par la rudesse du traitement instrumental, mais qui « s'expliquent » peu à peu et apprivoisent l'auditeur sans faire de concession. C'est une page moins difficile *peut-être que* *Nomos Alpha* (1966), dont les nombreuses *ruptures liées* à la modification continuelle de la *tension* de la *corde grave affaiblissent* beaucoup la portée, mais l'*évidence* de *Kottos* se révèle en fin de compte beaucoup plus riche sinon plus originale. Le succès de ces deux dernières œuvres n'a pas été moins vif que celui des deux premières et sans doute la qualité et le naturel de l'interprétation n'y étaient pas étrangers.

GÉRARD CONDÉ.

■ *Le chef d'orchestre Karl Boehm, décédé il y a une semaine à Salzbourg («le Monde» daté 16-17 août) a été* inhumé le 22 août à Graz. Quelques personnalités seulement appartenant au monde politique et artistique s'étaient jointes à la famille.

■ Le Français Philippe Bianconi, âgé de vingt et un ans, a remporté le 23 août le premier prix du quatrième concours Casadesus, qui se *déroulait à Cleveland (Ohio)*. Il recevra 4 000 dollars et aura la possibilité de donner des récitals à New-York et à Washington.

هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtres

Les théâtres de Paris

Carreau du Temple (274-43-11), 19 h. : les Tribulations de Triboulet ; 22 h. : Gros ou peut-être...
Comédie - Caumartin (742 - 43 - 41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. 30 : les Bijoux de famille.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Et ta sœur
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : Tranches de vie. 21 h. 45 : Racontez-moi votre enfance.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 45 : On continue à l'appeler Pantalon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge, 20 h. 30 : Douce ; 22 h. 15 : le Clodo de Dieu. — Théâtre noir, 18 h. 30 : Jean Bête à la foire ; 20 h. 30 : Marie la louve ; 22 h. 15 : Un oiseau dans le plafond. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Poche - Montparnasse (548 - 92 - 97) 21 h. : Accordez vos violons.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Essayez... c'est pas sorcières ; 22 h. : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre de l'Union (770-90-94), 21 h. : Festival Molière : l'Avare.

Les cafés-théâtres

Blancs-Manteaux (887-15-84), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 22 h. 30 : Des balles dans l'encrier. — II : 22 h. 30 : Pik et Rik ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures.
Café d'Edgar (320-85-11), 20 h. 30 : la Jacassière ; 21 h. 45 : Mangeuses d'homme ; 22 h. 45 : Tiens voilà deux boudins. — II, 20 h. 30 : Plurielle ; 21 h. 45 : Lesler Family ; 23 h. : A. Agier ; 0 h. 15 : Electrochoc.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince
Le Fanal (233-91-17), 20 h. : Pourquoi ? ; 21 h. 15 : F. Blanche.

Petit Casino (278-36-50) I : 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Florence Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police.
Tremplin de Paris (258-85-26), 20 h. 15 : 30 centimètres à l'ombre.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) 21 h. : Sept ans de cell. bye oye.

Les concerts

Sainte-Chapelle, 18 h. 30 et 21 h. : Ars Antiqua de Paris (musique du Moyen Age et élisabéthaine).
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : Orchestre Int. des Jeunesses Musicales d'Italie, dir. M. Viotti.
Lucernaire, 19 h. 45 : J.-L. Tupin, M. Clément (Vivaldi, Giuliani, Ibert) ; 21 h. : C. Bronzetti, C. Soreanu (Honneger, Bartok, Brahms).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. : London all Stars.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. 30 : A. Conduant, A. Jeanmarie, M. Gaudry.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Sony Stitt Quartet.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : Quiproquo.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : Lorelei Rock.
New Morning (523-51-41), 21 h. : Henri Guedon.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : M. de Villers, A. Mattei, B. Tessier, A. Levitt.

Festivals

XVI[e] FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (633-61-77)

Intercontinental, 18 h. 30 : C. Helffer (Xenakis, Beethoven).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), Relâche.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Films d'auteurs et films rares : les Aigles, de W.A. Wellmann ; 17 h. : les Deux Vérités, de A. Leonviola ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Fric-Frac, de M. Lehman.

Les exclusivités

ALLEMAGNE, MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Angl.), (*) : v. ang., U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) Normandie, 8e (359-42-18) V. fr. Bretagne, 6e (222-57-97) U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) Helder, 9e (770-11-24) Mexéville, 9e (770-72-86). Mistral, 14e (539-52-43) Magic-Convention, 15e (828-20-64) Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All. v.o.), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) Biarritz, 8e (723-69-23). UGC Caméo, 9e (246-66-44). U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) UGC Gobelins, 13e (336-23-44) Miramar, 14e (320-89-52). Mistral, 14e (539-52-43) Magic-Convention 15e (828-20-64). 3 Murat, 16e (651-99-75)
LES ANNEES LUMIERE (Sui., v. ang.) Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25)
LA BOUM (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52)
LES CHARIOTS DE FEU (Ang., v.o.) Quintette, 5e (633-79-38)
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
CHASSE A MORT (A., v.f.) Richelieu, 2e (233-56-70).
LE CHOC DES TITANS (A., v.f.), UGC Opéra 2e 261-50-32). Rex, 2e (236-83-93) Miramar, 14e (320-89-52)

DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) Elysées Point-Show, 8e (359-36-14)
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99). Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82). Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES ENFANTS DU N° 67 (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86)
L'EQUIPEE DU CANONBALL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). V. fr. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27). Français, 9e (770-33-88).
FAUT PAS POUSSER (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) Fauvette, 13e (331-60-74) Clichy-Pathé 18e (522-46-01).
LES FOLIES D'ELODIE (Fr.) (*) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; 3-Nation 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
LES FRUITS DE LA PASSION (Fr.-Jap., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23).
L'IMPLACABLE NINJA (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) : Tourelles, 20e (364-51-98).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37)
JAZZ SINGER (A., v.o.) Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46)
LE JOUR SE LEVE ET LES CONNERIES COMMENCENT (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Normandie, 8e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
LABYRINTHE (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).

Lundi 24 août

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Epée-de Bois, 5e (337-57-47).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23)
MAUDITS JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
MESSALINE IMPERATRICE ET PUTAIN (It., v.f.) (**) . Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44).
MOI, CHRISTIANE F... (All., v.o. (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) . Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
NEIGE (Fr.) (*) : Bio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C - Danton, 6e (329-42-62).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
PETROLE PETROLE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86)
LE POLICEMAN (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
PLUIES D'ETE (Bré., v.o) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
PRENDS TA ROLLS ET VA POINTER (Fr.) . Gaumont-Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont - Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
REPORTERS (Fr.) . Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte 6e (326-12-12)
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Vf. : Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11)
UNE MERE, UNE FILLE (Fr.-Hon., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial - Pathé, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Clichy, 8e (562-45-76) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION (A.) Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29)

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74)
ACCELERATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Vf. : Parnassiens, 14e (329-83-11)
L'AMOUR FOU (Fr.) : Action-République, 11e (805-51-33).
L'AMOUR VIOLE (Fr.) (*) : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)
LES AMOURS D'UNE BLONDE (Tch., v.o.) Racine, 6e (633-43-71) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Noctambules, 5e (354-42-34)
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ;
LA BATAILLE D'ALGER (It.-Alg., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont - Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).
BUSTER S'EN VA-T-EN-GUERRE (A., v.o.) : Cinéma - Présent, 19e (203-02-55)
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Movies-Les Halles, 1er (260-43-99) ; Studio Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)
CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) : Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; U.G.C - Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CHOIX DES ARMES, film français d'Alain Corneau (*). - Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis - Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis - Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707 - 12 - 28) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount - Maillot 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

REINCARNATIONS, film américain de Gary A. Sherman (**). — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. - Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336 - 23 - 44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES, film français de Jean-Marie Poiré. — Gaumont - les Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont - Berlitz, 2e (233 - 56 - 70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (423-69-23) ; U.G.C - Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).

THIS IS ELVIS, film américain de Malcolm Leo et Andrew Solt. — V.o. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial-Pathé, 2e (742-72-52) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76), Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) Parnassiens, 14e (329-83-11).

L'HOMME DE FER, film polonais d'Andrzej Wajda — V.o. Gaumont - les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354 - 34 - 83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle 15e (575-79-79). — V.f. Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322 19-23) : Gaumont-Sud, 14e (327-84-50)

LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)
LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN (A., v.f.) : Images, 18e (522-47-94).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (A. v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (272-34-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov., v.o.) . Templiers, 3e (272-94-56).
LA DERNIERE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.f.) . Parnassiens, 14e (329-83-11)
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; 3 Haussman, 9e (770-47-55).
DELIVRANCE (A., v.o.) : Opéranight, 2e (296-62-56).
LE DERNIER TANGO A PARIS (A., v.o.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LA DEROBADE (Fr.) (**) . U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
LA DOLCE VITA (It. v.o.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Français, 9e (770 - 33 - 88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) , Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
DONA FLOR ET SES DEUX MARIS (Brés., v.o.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) . ABC, 2e (236-55-54) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE DROIT DU PLUS FORT (All., v.o.) (**) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00)
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) . U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22).
LES ENCHAINES (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44)
FILMING OTHELLO (A., v.o.)) (*) : Action-République, 11e (805-51-33).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-Berlitz, 2e (742-60-33). 95-94).
GATSBY LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GUEPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44)
GUERRE ET PAIX (Sov., v.o.) (1re et 2e époque) : Cosmos, 6e (544-28-80)
LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) : U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75).
HELZAPPOPIN (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
HAROLD ET MAUD (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77)
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier - Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) : v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Saint - Germain - Studio, 5e (633-63-20).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
MONSIEUR ARKADIN (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt (542-67-42).
MONTY-PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
MORT A VENISE (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
ORANGE MECANIQUE (Ang., v.o.) (**) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
LE PARRAIN (1 et 2) (A., v.o.) (*) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
PECHE MORTEL (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).
PIERROT LE FOU (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES SEPT SAMOURAI (Jap., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
SILENCE ON TOURNE (Fr.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Montparnos, 14e (327-52-37).
TAXI DRIVER (A., v.f.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
TEX AVERY (A., v.o.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LA TERRASSE (It., v.o.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01)
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
LE TROISIEME HOMME (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
VIVA ZAPATA (A., v.o.) . Templiers, 3e (272-94-56) : Noctambules, 5e (354-42-34).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) . Kinopanorama, 15e (306-50-50) : v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65).
ZARDOZ (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

Les séances spéciales

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Boîte à film, 17e (622-44-21), 15 h. 40.
ALIEN (A., v.o.) : Athéna, 12e (343-00-65), 18 h. 10.
BELLISSIMA (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), 18 h.
CALIGULA (**) (A. v.o.) : Boîte à film, 17e (622-44-21), 17 h. 30.
LES DAMNES (It.-All.) (v. angl.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 15 h. 25 ; Calypso, 17e (380-30-11), 21 h. 45.
DELIVRANCE (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), 17 h. 15 ; Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h. 10.
LE DERNIER TANGO A PARIS (**) (Fr.-It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h. 20
L'EMPIRE DES SENS (**) (Jap. v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11), 18 h. 15.
EXTERIEUR NUIT (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 22 h. 30.
GLORIA (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h. 30.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h.
LA HORDE SAUVAGE (A., v.o.) (**) : Grand - Pavois, 15e (554-46-85), 22 h. 15.
L'INNOCENT (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 19 h. 50.
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 20 h. 15.
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Athéna, 12e (343-00-65), 18 h. 40.
MAITRESSE (Fr.) : Ciné - Seine, 5e (325-95-99), 16 h. ; 22 h. 15.
MARATHON MAN (1) (**) v.o. : Châtelet - Victoria, 1er (508-94-14), 22 h. 30.
LES MISFITS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 15 h.
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 18 h.
OUT OF THE BLUE (A. v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h., 20 h 40, 22 h 20 ;
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Angl., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 17 h. 45.
REPULSION (Ang., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 17 h. 50.
RUDE BOY (A., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91), 15 h. 50, 22 h.
SHINING (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h. 10.
TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 20 h. 10. Boîte à Films, 17e (622-44-21), 22 h. 15.
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Athéna, 12e (343-00-65), 21 h. 30 Calypso, 17e (380-30-11), 22 h. 10.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h. 15, 24 h.
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
TOMMY (A., v.o.) (*) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), 21 h. 45.
UNE ETOILE EST NEE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 15 h. 20, 20 h.
VALENTINO (Ang. v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h.
VICES PRIVES ET VERTUS PUBLIQUES (You., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 15 h. 50, 0 h. 25.

Les festivals

LES GLAMOUREUSES HOLLYWOODIENNES (A. v.o.) : Olympic 14e (542-67-42), Autopsie d'un meurtre, Fifi peau de pêche.
FILMS INCONNUS DE HAS (v.o.) : 16 h., Adieu jeunesse.
FRITZ LANG (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) : la Cinquième Victime.
MARX BROTHERS (A., v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Un jour aux courses.
COMEDIES ITALIENNES (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99). 16 h. 20 Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas ? ; 18 h. 20 : Nos héros réussiront-ils... ? ; 20 h. 20 : les Nouveaux Monstres ; 22 h. 20 : le Sexe fou.
L'ETE DE LA COMEDIE MUSICALE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Entrons dans la danse.
FESTIVAL J. CAGNEY (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), 16 et 18 h. : le Fauve en liberté.
DES WESTERNS POUR L'ETE (v.f.) : Marais, 4e (278-47-86), 20 h. et 22 h. : les Aventures du capitaine Wyatt (v.f.).
FESTIVAL JAMES BOND 007 (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-56-85) : Goldfinger.
FESTIVAL ELIA KAZAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (325-42-34) : Viva Zapata.
L'ETE DE LA COMEDIE MUSICALE (A., v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : la Blonde et la Rousse.

مكرر من الاصل

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Des goûts...

Il y a vraiment des choses qu'on ne s'explique pas. Comment se fait-il que les séries policières, les bons gros divertissements anglo-saxons, les « Colombo », monsieur et même madame, les « Saints », les « Dallas », les « Petite maison dans la prairie », les « Peyton Place », les « Chapeau melon et bottes de cuir », passent et repassent sur nos écrans sans problème. Les gens adorent ça. Et pas seulement le grand public, attention ! Nombre de grosses têtes les suivent avec un plaisir ou secret ou avoué. Et comment se fait-il que, à l'inverse, ces intellectuels soient totalement indifférents, voire rebelles, aux séries plus ambitieuses destinées en Grande-Bretagne et aux États-Unis à une certaine élite, en gros à la clientèle de la B.B.C. 2 et du P.B.S., le service public américain.

On peut compter sur ses doigts les émissions dites culturelles qui ont traversé la Manche ou l'Atlantique sans dommage. Je parle pour la France et, probablement, l'Italie. Elles marchent très bien en Allemagne, en Hollande et dans les pays scandinaves. On ne boude pas tout, bien sûr, il y a des exceptions : l'intégrale des pièces de Shakespeare, par exemple, parfois certains documentaires. Mais, la plupart du temps, on a beau s'y prendre de toutes les manières, les programmer le soir ou l'après-midi, les commenter avec ou sans humour, avec ou sans l'accent anglais, il n'y a rien à faire, ça ne marche pas.

Je pense plus particulièrement à la célèbre « Histoire de l'art » — un classique de la télévision — contée par Kenneth Clark devant les écrans vides de FR3. Je pense aussi à la remarquable « Histoire de la chrétienté » diffusée en catimini à l'heure du goûter pendant les dernières vacances de Pâques et à l'« Histoire de la danse », présentée en ce moment même par Margot Fonteyn.

Je me trouvais être à Londres lors du coup d'envoi annoncé à grand fracas de cette évocation bien dans la tradition britannique, en six fois une heure, du ballet à travers les âges et à travers les continents. Elle est excellente, instructive, amusante, pas prétentieuse pour deux sous, et elle a eu là-bas un succès fou. Ici, elle passe complètement inaperçue le dimanche entre 15 et 16 heures en plein mois d'août, constamment interrompue par les maniaques du tiercé qui vous obligent à passer sans arrêt la tête sur la chaîne à côté dans l'attente fébrile du départ de la course, de l'arrivée de la course et de l'annonce des résultats. Encore une chance s'il n'y a pas photo !

Voilà cinq semaines que ça dure, et nous n'avons pu en attraper que des bribes : les Sylphides, la Pavlova, les Ballets russes, Zizi Jeanmaire, mutine Carmen, Petrouchka, l'Apollon musagète de Balanchine, Noureev, et surtout la sublime Fonteyn, prima ballerina assoluta, telle qu'en elle-même l'œil de la caméra l'a fixée à jamais. Tout ça vaudrait vraiment la peine d'être vu ou revu à loisirs.

Enfin quoi, la danse ce n'est pourtant pas difficile à comprendre, les seuls mots qui la régissent, un entrechat, un demi-plié, une attitude, un grand battement, on les dit en français dans tous les cours, à toutes les barres, devant tous les miroirs du monde. Et pour une bonne raison : le ballet classique, c'est Louis XIV qui l'a, si j'ose dire, inventé. Alors, de grâce, ne serait-ce que par fierté, servez-nous un peu mieux que ça, et repassez donc les plats.

CLAUDE SARRAUTE.

Lundi 24 août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Cinéma (cycle Jean Gabin) : Maigret tend un piège.
Film français de J. Delannoy (1957), avec J. Gabin, A. Girardot, O. Hussenot, J. Desailly, A. Adam, L. Bogaert (N. Rediffusion).
Le commissaire Maigret cherche à arrêter un maniaque sexuel, qui assassine des femmes dans le quartier de la place des Vosges. Un mince indice lui fournit la bonne piste.
Gabin joue très bien même s'il n'est pas le célèbre personnage de Simenon. L'intrigue habilement étoffée, l'atmosphère réaliste, l'étude de mœurs et de caractères, la qualité de l'interprétation font un solide film policier traditionnel.

22 h 20 Portrait de Jules Maigret.
Une émission de Gérard Jourd'hui.
Extraits de l'Homme de la tour Eiffel, Liberty Bar, le Commissaire Maigret à Pigalle ; Signé Picpus, *etc.*

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Maazel joue Lama.
Réal. G. Thomas.
L'Orchestre national de France, sous la direction de L. Maazel, accompagnera Serge Lama qui chantera Je suis malade, la Chanteuse à vingt ans, *entre autres.*

21 h 25 Nocturnes : La solitude du soliste.
Réal. G. Thomas.
Michel Beroff, Jean-Philippe Collard (pianistes), Augustin Dumay (violoniste), Frédéric Lodéon (violoncelliste) et Dominique Probst (compositeur) interprètent Ravel, Brahms et Chopin.

22 h 25 Lire c'est vivre : Van Gogh.
Réal. H. Basle.
Une émission de Pierre Dumayet.
Lettres à Théo.

22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Cinéma : « le Jour le plus long ».
Film américain d'A. Marton, B. Wicki, K. Annakin, G. Oswald, E. Williams (1962), avec J. Wayne, R. Mitchum, H. Fonda, R. Ryan, R. Wagner, R. Todd, S. Connery, Bourvil, Arletty, M. Renaud, D. Jurgens, H. C. Blech, P. van Eck (N. Rediffus.).
Les derniers préparatifs et l'exécution du débarquement des forces alliées, en Normandie. Le 6 juin 1944 sera « le jour le plus long ».
D'après le livre de Cornelius Ryan. Un monumental travail de production et de reconstitution historique par le producteur Darryl F. Zanuck, qui a supervisé la réalisation. Une foule de grands acteurs internationaux. Un film spectaculaire et véridique.

23 h 20 Journal.

23 h 40 Prélude à la nuit.
R. Crespin chante Fauré : Soir.

FRANCE-CULTURE

20 h, Si Saint-Paul-de-Vence m'était conté : Il était une fois un vieux village.
21 h, Au cours de ces instants, par J. Pivin.
22 h, New Wave : *Enfants hybrides, musique mutante* (The Residents).
22 h 30, Les chemins de la connaissance : L'accord avec l'invisible dans les sociétés traditionnelles.
23 h, Patrimoine du vingtième siècle : Le choix de la musique aujourd'hui (P. Henry).
23 h 25, Le trésor du peuple : Complaintes et refrains de la tradition orale (paroles et musiques).

FRANCE-MUSIQUE

19 h 30, Festival de Salzbourg : En direct de la radio autrichienne, Orchestre philharmonique de Vienne, dir. C. Abbado, sol. Alfred Brendel (« Ouverture de Coriolan », « Concerto pour piano et orchestre n° 3 », de Beethoven, « le Mandarin merveilleux, de B. Bartok).
21 h 30, Concert : Musique française d'aujourd'hui (M. Ohana).
22 h 30, Ouvert la nuit : Les grands orchestres américains, l'*Orchestre symphonique de Minneapolis* (Mahler, Rachmaninov, Strauss) ; Des cellules familiales aux phalanges orchestrales.

Mardi 25 août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 25 Série : Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 45 La croisière s'amuse.
14 h 35 Les rescapés de l'histoire.
15 h 25 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Joe chez les abeilles : Variétés ; Isidore : Dinhy Duch ; Clue-Club.
17 h 50 Génération 1 : Nicoletta.
18 h 5 Série : Caméra au poing.
18 h 20 L'aventure polaire.
Aventure dans l'Antarctique.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Suspens : Le château des Roches Noires.
20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Novgorod.
D'après *le Relais de Novgorod*, de J. Deval. Adaptation et réalisation T. Gross et A. Ridel. Avec : R. Varte, N. Pignon, P. Mirah, R. Nuni...

22 h Indications : la myopathie, l'endoscopie (prénatale).
Une émission d'Etienne Lalou et Igor Barrère.
Les différents instruments de perception de l'œil.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Poigne de fer et séduction.
14 h Aujourd'hui madame.
L'habit fait-il le moine
15 h 5 Série : Rush.
15 h 55 Sports été.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 La commode.
20 h Journal.

20 h 35 Les dossiers de l'écran : l'Atlantide.
Film américain de G. G. Tallas (1947), avec M. Montez, J.-P. Aumont, D. O'Keefe, H. Daniell, M. Miladova (N.).
Deux officiers français en mission au Hoggar se trouvent transportés dans un mystérieux royaume — qui pourrait être l'Atlantide, continent disparu — sur lequel règne une femme fatale.
Version hollywoodienne du roman de Pierre Benoit, sans attraits particuliers sinon la beauté de Maria Montez dans le rôle d'Antinea.

22 h Débat : Un monde disparu, mythe ou réalité ?
Avec MM. M. de Grece, écrivain ; R. Arnaut, journaliste ; J.-Y. Casgha, professeur de lettres à Orange ; J.-P. Adam, service d'architecture antique au C.N.R.S. ; J. d'Ares, rédacteur en chef de la revue *Atlantis* ; X. Le Pichon, professeur de géodynamique à l'université P.-et-M.-Curie.

23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin : Les couleurs du temps été ; La pluie et le beau temps : le pluviomètre.
20 h Les jeux.

20 h 30 Cinéma : « Los Amigos ».
Film italien de P. Cavara (1973), avec A. Quinn, F. Nero, P. Tiffin, I. Furstenberg, P. Graziosi, A. Lastretti.
En 1834, un éclaireur sourd-muet et son ami sont chargés d'anéantir un groupe de rebelles qui, sous les ordres d'un général, veulent empêcher le rattachement du Texas aux États-Unis.
Un justicier taciturne — et pour cause — dans un western qui, à part cela, ne présente aucune surprise. Confection de série.

22 h Journal.
22 h 20 Prélude à la nuit.
Le Trio Jack Dieval : Barcelone ; Lady is a tramp.

FRANCE-CULTURE

13 h 30, Feuilleton : Les Chemins de la liberté, de J.-P. Sartre.
15 h, *Globe trotter* : Chez les anthropophages : Le foulard enchanté : La lumière qui tue.
16 h, Entretien avec... P. Jamet.
16 h 30, Cinémathèque en liberté : Du film flamme à la robe beige de Marilyn.
18 h, *Promenades ethnologiques en France* : Le nucléaire et son mythe.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Le théâtre en France : Après la décentralisation la place de Paris dans l'actualité théâtrale en France.
20 h, Si Saint-Paul-de-Vence m'était conté : Il était une fois poètes et troubadours.
21 h, Au cours de ces instants, par J. Pivin.
22 h, New Wave : Enfants hybrides, musique mutante (The *Residents*)
22 h 30, Les chemins de la connaissance : L'accord avec l'invisible dans les sociétés traditionnelles (la victime et le sacrificateur).
23 h, Patrimoine du vingtième siècle : Les choix de la musique *aujourd'hui* (A. *Jolivet*).
23 h 25, Le trésor du peuple : Complaintes et refrains de la tradition orale (thème et variations)

FRANCE-MUSIQUE

13 h, Jazz vivant estival : Les traditions ne se sont pas perdues pour le monde, le pianiste Joe Turner à Juan-les-Pins.
14 h, Musique légère : Luypaerts, Calvi.
14 h 30, *Le génie du lieu : Londres 1665* (Humphrey, Blow, Purcell, Locke, Haendel) : Londres 1722 (Bononcini, Haendel).
18 h, Repères contemporains : Soixante œuvres, soixante compositeurs des trente dernières années : Tadeus Baird.
18 h 30, Concert : Duo Doublier, Pianos (Brahms, Schumann, Liszt, Arma).
20 h 5, *Les chants de la terre* : Magazine de musique traditionnelle.
20 h 30, Concert : Festival estival de Paris ; en direct de l'Eglise Saint-Julien-le-Pauvre à Paris : La grande clarté du Moyen Age, l'art flamboyant de Guillaume de Machaut, avec J. Belliard, haute-contre V. Pattie, mezzo-soprano, P. Boquet, luth, F. Février, saquebOute, P. Hamon, flûtes, cromornes, O. Jutten, orgue ; 22 h, Cycle acousmatique : J. Maticic, D. Tosi.
22 h 30, Ouvert la nuit : Les grands orchestres américains, l'Orchestre symphonique de Minneapolis.

La polémique autour d'un tract du S.N.R.T.-C.G.T.

UNE MISE AU POINT DE M. J.-P. GARNIER

*M. Jean-Pierre Garnier, secrétaire général du Syndicat national de Radiodiffusion et de Télévision (S.N.R.T.-C.G.T.) de FR3, fait valoir son droit de réponse à la suite de la publication dans nos pages d'une information intitulée « Polémique après le tract de Nancy » (*le Monde *du 14 août). M. Garnier écrit :*

La section du S.N.R.T.-C.G.T. de FR 3, de par ses statuts, a son siège national à Nancy.

En ce qui concerne le tract du 22 juillet, nous vous informons qu'il a été régulièrement affiché, sur les panneaux destinés à cet effet, et qu'en aucun cas, contrairement à vos déclarations, il n'a été affiché « en catimini » la nuit. La section n'a pas pour habitude de se dérober devant ses responsabilités. Elle maintient intégralement son tract du 22 juillet 1981.

De plus, nous vous informons que, depuis le 22 juillet, deux autres tracts, rédigés par notre section, sur le même motif, ont été régulièrement affichés.

ÉDUCATION

Le ministre des droits de la femme dénonce les stéréotypes sexistes des manuels scolaires

De notre correspondant

Orléans. — Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a pris la parole, samedi 22 août, à Orléans, lors de la rencontre des commissaires internationales des guides et éclaireuses. Parlant de l'instruction *féminine*, Mme Roudy a rappelé que l'accès des femmes à l'éducation avait été une longue lutte et qu'aujourd'hui l'école ne préparait pas réellement les jeunes filles à la vie professionnelle.

Mme Roudy a précisé que l'une des priorités de son ministère serait de combattre le « *sexisme effarant* » des manuels scolaires bourrés de stéréotypes perpétuant « *une image de la femme fortement marquée par la dépendance affective, dépouillée de sa valeur économique, car la femme demeure réduite à des rôles non productifs et se présente comme l'instrument d'une société de consommation* ».

Mme Roudy a indiqué qu'elle avait l'intention de « réactiver » la commission des manuels scolaires et de proposer une table ronde rassemblant les éditeurs, les enseignants, les associations et les municipalités « *dans un climat de dialogue* ».

Elle a aussi insisté sur la nécessité d'une véritable mixité dans l'enseignement technique, notamment, où « *la division sexuelle est souvent radicale* » et rappelle qu'elle avait proposé au gouvernement que des jeunes femmes bénéficient des stages et des contrats emploi-formation destinés aux jeunes dans le cadre du pacte de l'emploi dans une proportion de 60 % au moins. Enfin, elle a insisté sur l'importance de l'éducation permanente et de la formation professionnelle des femmes qui ne sont pas encore entrées dans les faits. — R.G.

CARNET

Naissances.

— Jean-Jacques, Michèle DAYRIES et Stéphane,
ont la joie d'annoncer la naissance de
Raphaël,
le 11 *août* 1981.
52, rue de Varenne,
75007 Paris.

— M. et Mme Bernard de *SAINT OURS sont heureux d'annoncer* la naissance de
Anne-Sophie,
le 17 août 1981.
35, rue du Président-Wilson,
92300 Levallois-Perret.

Mariages

Mme BOURDIOL,
née Paulette Carnot,
et
M. Jean MAUDET,
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré le 17 août à Paris.
39 et 72, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.
La Chapoulie
et Forgeneuve-Javerlhac,
24300 Nontron.

Décès

— Les Tourettes, Saint-Mathieu,
Mme Coquillaud Cécile, son épouse,
M. et Mme Amichaud Jean-Pierre et leurs enfants,
font part du décès de
M. Jean-Émilien COQUILLAUD,
industriel,
P.-D. G. de l'ex-Société salaisonnière du Centre, 87440 - Saint-Mathieu.
Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 25 août 1981 à 10 h 30 en l'église de Saint-Mathieu.

Mme Aristide Frereau, son *épouse,*
M. et Mme Gérard Bonnan,
M. et Mme Philippe Delache,
M. et Mme Yves Frereau,
M. Gérard Frereau,
M. et Mme Roland Bergeret-Frereau,
M. et Mme Bernard Frereau,
Ses enfants,
Ses dix petits-enfants et toute sa famille ont la grande douleur d'annoncer le décès de
M. Aristide FREREAU,
ingénieur général des Mines,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,
pieusement décédé à Dijon le 21 août 1981.
Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Bernard de Dijon le mardi 25 août à 9 heures.
L'inhumation *aura lieu le même* jour, au Poinçonnet (près de Châteauroux, Indre), à 17 heures.
19, rue Philippe-le-Bon,
21100 Dijon,
6, villa George-Sand,
75016 Paris.

— Mme Jean Guéguen née Andrée Lluscia et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean GUÉGUEN,
survenu le 16 août 1981 à l'âge de soixante-dix ans.
L'inhumation a eu lieu le 18 août 1981 au cimetière d'Hendaye dans l'intimité.
45, avenue de Saint-Cloud,
78000 Versailles.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. René-Claude LE *MESNIL*,
ancien directeur
de compagnie d'assurances,
survenu le 18 août 1981 à Paris dans sa soixante-quinzième année.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité le 20 août 1981 dans le caveau de famille au Père-Lachaise.

— Ceux qui l'ont connu et aimé ont la douleur d'annoncer la mort du *lieutenant-colonel*
Paul LE ROY,
décédé à Paris le 15 août 1981, dans *sa soixante et unième année.*

— M. et Mme Jacques Larrue,
Leurs enfants Jeremiasz et Larrue et leurs petits-enfants,
M. et Mme Augustin *Gras et leurs* enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de
Mme veuve Edmond MICHEL,
survenu le 19 août 1981 en Avignon.
Ses obsèques ont eu lieu le 20 août à Pertuis.
Sous-préfecture,
82100 Castelsarrasin.
10, boulevard Gambetta,
84000 Avignon.

— M. et Mme Gaston Durand,
M. et Mme François Millet,
Jean-Claude et Thierry Durand,
M. et *Mme Frédéric Millet,*
Nathalie et Bruno Millet,
Les familles Pariselle, Magron et Tauzin,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve MILLET,
née Suzanne Giraud,
professeur honoraire,
survenu le 13 août 1981 au Chesnay dans sa quatre-vingt-neuvième année.
Les obsèques ont eu lieu le *19 août 1981, à Versailles, dans* la plus stricte intimité.
20, rue Champ-Rochas,
38240 Meylan,
10, Les Grives,
78170 La Celle-Saint-Cloud.

— Mme Bracha Natan,
M. et Mme Fridberg,
M. et Mme Natan,
et *leur fils,*
M. et Mme Gotajner,
et leurs enfants,
ont le *chagrin de faire part du* décès de
M. Joseph NATAN,
survenu le 15 août 1981 à Neuilly, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.
Les obsèques ont eu lieu le mercredi 19 août 1981 au cimetière de Bagneux.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 7 août, de
M. Henri PAPO.
De la part de :
Germaine Papo, son épouse,
Sylvain et Claudine Wibaux, ses enfants,
Marc, Eric et David Wibaux, ses petits-enfants.
18, rue Béranger,
91120 Palaiseau.

— Le comte et la comtesse Claude de Cathelineau,
Leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Catherine Poisson,
M. et Mme Bernard Poisson,
ont la douleur d'annoncer le décès de
Mme Charles POISSON,
née Geneviève Tanzard,
survenu accidentellement le 19 août 1981.
La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 25 août 1981, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard, Paris-7e.
Une messe sera célébrée ultérieurement.

— Mme Alfred Richard-Molard,
Agnès et Gérard Boit,
Marianne et Jean-René Robert,
Madeleine et Alain Millet,
Nicole et Jean-Pierre Hungerbühler,
Leurs enfants,
ont le chagrin d'annoncer le départ brutal de
Jean-Jacques RICHARD-MOLARD,
le 11 août 1981, à l'âge de vingt-neuf ans.
« Quand les montagnes s'effondreraient, quand les collines chancelleraient, dit l'Eternel, mon amour ne s'éloignera point de toi. »
Esaïe 54/10.
Le service religieux a eu lieu le 17 août 1981 au « Lout ».
Jean-Jacques repose paisiblement au côté de son père.
Résidence Dulamon,
33290 Blanquefort.

Erratum

— Dans l'avis de décès de
M. Daniel STORNBERG,
la famille nous prie de préciser que les obsèques ont eu lieu le 11 août et non le 11 juillet.



Le Monde

ÉCONOMIE

LE DROIT DE VOTE DES IMMIGRÉS A L'ÉTRANGER

Une disposition exceptionnelle qui ne facilite pas nécessairement l'insertion

Les déclarations de M. Cheysson en faveur du droit de vote des immigrés aux élections municipales ont relancé le débat sur la situation des étrangers en France. Elles ont aussi révélé les difficultés, sinon les divisions, ou les bavures du gouvernement. Le parti socialiste et son ex-premier secrétaire, aujourd'hui président de la République, ont promis d'accorder ce droit. Mais comme l'a affirmé M. Autain, secrétaire d'État aux immigrés, cette reconnaissance, qui pose le problème de la réforme de la Constitution, ne sera pas admise pour les élections municipales de 1983.

Si cette importante réforme devient réalité avant la fin du septennat de M. Mitterrand, la France rejoindra les quelques rares pays qui ont déjà fait preuve de libéralisme. Des pays qui, malgré cette avancée, continuent d'appliquer un « protectionnisme camouflé », alors que d'autres, tels que les Etats-Unis, n'envisagent pas l'extension des droits civiques, bien au contraire.

ÉTATS-UNIS : *hors de question*

De notre envoyé spécial

Washington. — La question des droits des étrangers se pose de façon très différente aux Etats-Unis et en France. Les Etats-Unis se définissent comme une « nation d'immigrants » et présentent une grande diversité d'origine ethnique. Derrière tout étranger, se profile un immigrant en puissance qui se fond aisément au milieu de citoyens américains de même origine que lui dont il est difficile de le distinguer. Chaque Etat, et parfois chaque ville, a ses propres règlements, souvent très différents. La plus grande confusion règne en ce qui concerne le nombre et le statut des étrangers.

On estime, cependant, qu'environ cinq millions d'étrangers bénéficient aux Etats-Unis du statut de « résident permanent ». Il faut y ajouter un nombre indéterminé (entre trois et six millions) d'immigrants « clandestins », principalement mexicains, qui n'ont aucune existence juridique légale. Il n'y a aucun projet comparable à celui du gouvernement français d'accorder à certains travailleurs étrangers le droit de vote pour des élections locales. La chose ne serait pas impossible et serait, de toute façon, du ressort des Etats, mais ni l'opinion publique ni l'administration Reagan ne regardent dans cette direction. La tendance serait, bien au contraire, depuis le milieu des années 70, à la limitation des droits — au demeurant assez étendus — dont bénéficient les étrangers.

Les résidents permanents sont tenus, depuis 1940, à se faire enregistrer chaque année auprès du service d'immigration et de naturalisation qui leur délivre une « carte verte ». Aucun texte ne les oblige à se faire connaître des autorités policières locales et plusieurs règlements en ce sens, édictés par des municipalités ou des Etats, ont été déclarés inconstitutionnels par la Cour suprême.

Les résidents permanents ont le droit de travailler aux Etats-Unis (sauf dans la fonction publique fédérale) et d'y créer leur propre entreprise. Certains Etats, cependant, ont établi des listes de métiers « protégés » qui sont interdits aux étrangers. Il n'y a aucune règle en la matière. Les professions les plus fréquemment visées sont celles de comptable, architecte, avocat, ingénieur, pharmacien, médecin, infirmier, vétérinaire et enseignant, mais parfois aussi celle de coiffeur ou d'embaumeur...

L'égalité devant la loi

La constitutionnalité de ces dispositions est douteuse dans la mesure où le quatorzième amendement interdit aux Etats de « *dénier à quelque personne que ce soit la protection égale de la loi* ». Les juristes spécialistes de ces questions font valoir que le mot employé par le législateur est celui de « personne » et non celui de « citoyen ». A plusieurs reprises, la Cour suprême a défendu les droits des étrangers. En 1886, elle a annulé un décret de la ville de San Francisco pénalisant les blanchisseries possédées par des Asiatiques. A cette occasion, dans une décision restée célèbre, elle a affirmé que l'égalité devant la loi « *était universelle dans son application sans égard à la race, à la couleur ou à la nationalité* ». De même, en 1915, la Cour suprême a-t-elle déclaré illégale une loi de l'Arizona qui exigeait que 80 % des employés des entreprises comptant plus de cinq salariés soient des citoyens américains. L'affirmation des grands principes par la juridiction américaine suprême va donc de pair avec leur violation quotidienne par un certain nombre d'Etats...

La même confusion règne en ce qui concerne les droits sociaux des étrangers. La Cour suprême a interdit, en 1971, à deux Etats, l'Arizona et la Pennsylvanie, de refuser le bénéfice de l'aide sociale aux non-citoyens. Mais cette jurisprudence ne s'applique qu'aux prestations versées par les Etats. En 1976, la Cour a estimé que les subsides fédéraux n'avaient pas le même caractère obligatoire.

Dans le détail, les règlements sont encore plus complexes — et souvent contradictoires. La tendance générale est d'accorder de plus en plus tous les avantages sociaux sans restriction aux résidents permanents et à les supprimer pour les « clandestins » qui en bénéficieraient souvent depuis des années à la faveur du clair-obscur juridique de leur situation. Les résidents permanents ont ainsi droit à l'assurance maladie, à l'assurance vieillesse, aux allocations de chômage. Les étrangers en situation illégale ne peuvent, en revanche, bénéficier des deux premières et sont officiellement exclus des dernières depuis le 1er janvier 1978. Le projet de résorption de l'immigration clandestine présenté fin juillet par l'administration Reagan (*le Monde* des 2 et 3 août) prévoit que les étrangers en situation irrégulière pourraient obtenir le statut de résident au bout d'une période probatoire de dix ans (réduite à cinq ans pour les Haïtiens et les Cubains) pendant laquelle ils paieraient des impôts mais ne recevraient pas d'aide sociale. Tous les résidents permanents sont, en effet, astreints à l'impôt sur le revenu et aux différentes taxes sur l'habitation.

DOMINIQUE DHOMBRES.

SUÈDE et DANEMARK : *des précurseurs*

De notre correspondante

Copenhague. — Le 17 novembre prochain tous les étrangers de plus de dix-huit ans résidant au Danemark depuis trois ans au moins auront, quelle que soit leur nationalité, la possibilité de voter et aussi d'être éligible aux élections municipales et départementales du pays. Ainsi en a décidé une loi adoptée au début du printemps à la Chambre unique (le Folketing) par 80 voix contre 61. C'est le gouvernement minoritaire social-démocrate au pouvoir qui avait pris l'initiative de cette réforme qu'ont refusé d'entériner les groupes de l'opposition centre droit à l'exception des radicaux et d'un seul député libéral, M. Elmquist, qui a tenu « *à se démarquer de l'esprit de clocher des siens* ».

Les adversaires de ce texte avaient invoqué des raisons diverses pour le rejeter. La plupart avaient essentiellement exprimé le désir d'y apporter « *quelques amendements indispensables* »... Mais ils n'ont pas été écoutés. Les uns auraient souhaité que les éventuels électeurs aient l'obligation de faire la preuve préalable de leur connaissance de la langue danoise et des institutions du royaume. Les autres réclamaient un délai de résidence plus long ou voulaient faire coïncider ce délai avec celui qui est imposé pour l'obtention d'une naturalisation (sept ans minimum).

Un protectionnisme camouflé

Quelques années auparavant, le même Folketing avait accordé à une quasi-unanimité le droit de vote aux scrutins municipaux et départementaux (appliqué à partir de 1978) aux ressortissants des autres pays nordiques (Suède, Norvège, Finlande et Islande). Ces derniers continuent à conserver une position privilégiée pour ce qui est des autorisations de travail et de certains autres avantages matériels et moraux par rapport aux citoyens des Etats membres de la C.E.E. — discrimination parfois assez frustrante pour ces derniers.

Les experts ont déjà calculé que quarante-six mille personnes environ pourraient profiter de ces nouvelles dispositions (mais le feront-elles toutes ?) et qu'au mieux six conseils municipaux de la région de Copenhague compteraient le 18 novembre des membres étrangers. Les pronostics les plus optimistes parlent d'un total de dix à douze mandats.

Malgré tout, il ne faut pas s'attendre que cette petite révolution ait des répercussions profondes sur la vie politique danoise, même à l'échelle de la vie des quartiers, pour la simple raison que le nombre des résidents étrangers au Danemark demeure encore très modeste. Il est à peu près le plus bas de toute l'Europe occidentale. En 1980, on recensait un peu plus de cent un mille étrangers dans le royaume, soit à peine 2 % de la population totale, originaires pour la moitié des pays nordiques et de la Communauté européenne. Ce sont les Turcs qui forment la colonie la plus importante (seize mille) suivis des Britanniques qui, en réalité, sont pour la plupart des citoyens du Commonwealth (Indiens et Pakistanais) munis d'un passeport du Royaume-Uni.

Ce faible taux n'est pas dû au hasard. Depuis des années, les autorités ont déployé des trésors d'ingéniosité pour éviter, en agissant par la bande, une « invasion » que redoutent neuf Danois sur dix. Sous des dehors placides et bienveillants, nombre de Danois, en effet, dissimulent une xénophobie viscérale qui va parfois jusqu'à viser assez curieusement certains de leurs plus proches voisins.

Mais qui oserait ouvertement, dans les milieux officiels, admettre l'existence de pareilles tendances ? En haut lieu on préfère prendre habilement des mesures de protectionnisme camouflées contre l'immigration, mesures que l'on maquille sous des noms pieux. Depuis le début de la crise de 1973, le gouvernement en place, pour lutter contre le chômage, a complètement arrêté l'immigration des pays tiers (cette mesure est toujours en vigueur), autre que celle des ressortissants de la C.E.E., qu'il est impossible d'interdire.

CAMILLE OLSEN.

(Lire la suite page 12, ainsi que les reportages de nos correspondants sur la situation en R.F.A., en Suisse, en Belgique et en Grande-Bretagne.)

TÉMOIGNAGE JAPONAIS

Entretien avec... Seiji Tsutsumi P.D.G. du groupe Seibu (chaîne de grands magasins)

L'art moderne au supermarché

Poursuivant la série de nos entretiens (voir « le Monde » des 4, 7, 11, 14, 18 et 21 août), nous présentons aujourd'hui le témoignage d'un des chefs d'entreprise japonais les plus originaux : M. Seiji Tsutsumi, amateur d'art moderne et patron d'une puissante chaîne de magasins et de supermarchés.

« *JE suis ce que je suis, je n'appartiens à aucun club. Même à ceux que j'aime je ne parle qu'au-dedans de mon cœur et j'ai tracé mes routes une à une...* »

Ce fragment d'un poème de Tsujii Takashi, poète japonais réputé, s'applique fort bien à M. Seiji Tsutsumi, ce jeune patron anticonformiste qui se défend d'appartenir (du moins spirituellement) au club des grands patrons nippons et qui a si bien tracé une à une les routes de son succès que celles-ci forment aujourd'hui l'un des réseaux de grands magasins les plus ramifiés du Japon et de l'Asie : celui du groupe Seibu.

Ce poème sied d'autant mieux à M. Seiji Tsutsumi que l'auteur et l'homme d'affaires ne font qu'un. Takashi est le nom de plume — ou de pinceau — de M. Tsutsumi. Celui qu'il reprend passé minuit, lorsqu'il s'installe sur son tatami, devant une feuille de papier de riz et qu'il oublie pour un temps ses bureaux et ses bilans, ses quelque deux cents magasins et supermarchés et leur cinquante cinq mille employés.

Lorsqu'il hérita, dans les années 50, des quelques magasins rattachés à la compagnie de chemins de fer privés fondée par son père (ses trois frères devaient se partager les autres divisions du groupe), la *Seibu Department Store Company* était, dans son secteur, en dixième position. Dans un pays où l'âge moyen des P.-D. G promus à l'ancienneté varie de soixante à soixante-dix ans, M. Tsutsumi n'en avait pas encore trente. Il en a aujourd'hui cinquante et un : son groupe appartient au trio de tête des grands magasins nippons avec cent deux sociétés (dont un secteur pour le développement urbain, un autre pour les assurances et un troisième pour l'industrie chimique) et un chiffre d'affaires qui a atteint, l'an dernier, 7,5 milliards de dollars (45 milliards de francs). Trois raisons essentielles à ce succès : la personnalité novatrice de M. Seiji Tsutsumi, l'efficacité de sa gestion, du marketing, de la recherche et de campagnes publicitaires de grande qualité. Enfin, la diversité des produits de consommation courante et de luxe importés de l'étranger, une diversité qui a su bien répondre au goût du jour, à cet appétit et à cette fascination du public japonais pour les modes étrangères.

Très tôt, Seibu offre tout ce qui se fait de mieux en matière de luxe occidental, du sac Hermès aux bijoux Van Cleef and Arpel en passant par le label Bjorn Borg, par les créations des grands couturiers français et italiens, les automobiles européennes, américaines, et toutes sortes de gadgets dans le vent, le tout présenté sur des kilomètres carrés de décors soignés. « *Qu'ils viennent d'Europe, des Etats-Unis ou d'Asie, nous recherchons des produits qui offrent, en eux-mêmes, la culture et les valeurs d'une société* », dit M. Tsutsumi, qui a des centres d'achat à Paris, à Londres, à Milan, à New-York, à Hong-kong, à Pékin...

Deux passions

L'art et les affaires animent cet homme dynamique éclectique et élégant qui nous reçoit dans un salon moderne, uniformément gris argent, au quarante-huitième étage du plus haut gratte-ciel de Tokyo, dans le quartier nord-est d'Ikebukuro. Ces deux passions, notre interlocuteur a su, mieux que quiconque, les combiner et les associer si étroitement dans ses espaces commerciaux qu'elles se nourrissent réciproquement, se consomment parfois simultanément, et enrichissent (financièrement et intellectuellement) l'entreprise et ses clients.

Parallèlement à ses affaires, M. Tsutsumi a créé un musée d'art contemporain, des centres d'exposition dans ses magasins, et fait construire, pour les artistes impécunieux, une espèce de centre culturel dans le quartier central de Shibuya. Grâce à lui, de nombreux artistes japonais peuvent s'exprimer publiquement. Dans un pays où l'Etat se soucie de l'art contemporain comme d'une guigne, et où l'essentiel de « largesses » dérisoires est consacré à encourager la culture académique, M. Seiji Tsutsumi fait encore figure de mécène révolutionnaire. Il a osé exposer des cubistes, des abstraits, faire jouer Stockhausen et donner leur chance à d'illustres inconnus. Arrimé aux canons esthétiques du passé, serré dans le corset de conventions qui balisent les émotions et normalisent la créativité, l'*establishment* du grand Japon « moderne » a tremblé.

M. Tsutsumi est passé, au mieux pour un illuminé, au pire pour un garde rouge, promoteur insidieux d'une nouvelle révolution culturelle. N'avait-il pas, étudiant, déjà défrayé la chronique des fils-à-papa-bon-ton-bon-genre en s'associant au groupe des étudiants radicaux de gauche, le Zengakuren ? Tout cela fait sourire lorsque l'on sait que M. Tsutsumi appartient aussi aux plus hautes instances du patronat nippon. De ce côté-là, tout est rentré dans l'ordre.

M. Tsutsumi se sent-il différent des « autres patrons » japonais ? « *Oui, très différent*, affirme-t-il. *Pour eux, je suis anormal. En Europe, beaucoup d'hommes d'affaires s'intéressent à l'art contemporain. Ceux du Japon ne s'intéressent qu'au business. Ils n'ont pas su évoluer avec la nouvelle société qu'ils ont créée. Au mieux leurs valeurs artistiques sont celles du passé. Quand ils achètent des œuvres étrangères, c'est pour le nom et pour la valeur marchande. Ils achètent Picasso, Modigliani, Cézanne, des valeurs reconnues. Ils ne posent pas de question.* »

« *Pour un artiste japonais*, poursuit-il, *il est très difficile de se faire un nom au Japon. Peintres, musiciens, architectes et couturiers doivent d'abord être reconnus par l'étranger. Si Paris ou New-York approuve, alors le Japon approuvera. Pas avant.* »

R.-P. PARINGAUX.

(Lire la suite page 12.)

PARIS-ROME

ALORS que six pays seulement se partagent plus des trois quarts de la production mondiale de vin, le premier d'entre eux, l'Italie, trouve le moyen de troubler, par ses importations, le marché du second, la France. Circonstance aggravante, l'un et l'autre font partie du même ensemble économique — la C.E.E., — pratiquant théoriquement une politique agricole commune.

Sur une moyenne des trois dernières années, l'Italie a fourni 23,6 % de la production mondiale, et la France 21,2 %. Arrivent ensuite l'Espagne (12 %), l'U.R.S.S. (8,35 %), l'Argentine (7 %) et les Etats-Unis (4,5 %).

Au lieu de se quereller pour des centaines de milliers d'hectolitres, les deux pays ne devraient-ils pas, au contraire, avoir une stratégie commune ? Ils auraient quelques bonnes raisons à cela.

De part et d'autre des Alpes, on connaît un excédent structurel que seules les conséquences politiques, sociales et aussi culturelles d'un arrachage intempestif empêchent de résorber. Confrontés au même problème, les deux pays auraient, dès lors, intérêt à y apporter une solution commune.

Ce pourrait être une action concertée pour obtenir des pays de l'Europe du Nord un abaissement de la fiscalité propre aux vins, qui freine leur consommation. Ce pourrait être aussi un appui commercial donné de l'un à l'autre pour conquérir des débouchés extérieurs, au moment où cette consommation progresse dans le monde et que les pays neufs à la viticulture, comme l'Argentine ou les Etats-Unis, ou moins neufs, comme l'Espagne, ont des réserves de productivité considérables.

Un front commun de Paris et de Rome est nécessaire pour exiger de la Communauté des mesures structurelles en faveur des régions méditerranéennes, pour imposer le renversement de la tendance qui a conduit à privilégier en Europe les productions propres aux pays du Nord, les céréales, les betteraves et l'élevage dans une moindre mesure.

A contrario, on peut dire que cette tendance, qui a accru les inégalités régionales en Europe, n'aurait pas été marquée si Paris n'avait négligé Rome et si Rome elle-même n'avait cultivé au sein de l'Europe des Six, puis des Neuf et des Dix un complexe de péninsule.

Il n'est certes pas question de nier que la stabilité de l'Europe monétaire, notamment, s'est édifiée sur l'entente franco-allemande. Le relatif relâchement de cette dernière, tandis que Bonn et Londres réchauffent volontiers ensemble leur rancœur contre la politique agricole commune, pour ne parler que de celle-ci, pourrait être habilement compensé par une nouvelle alliance.

Pour ce qui est du vin, le puissant mouvement coopératif agricole italien, celui que contrôlent les coopératives « *rouges* », devrait aisément trouver, depuis le changement politique intervenu en France, une convergence d'intérêts avec les producteurs du Midi, sauf à refuser de mélanger business et idéologie. Mais l'axe Paris-Rome peut avoir d'autres applications encore. Dans plusieurs domaines industriels, tels que la bureautique, l'automobile et le machinisme agricole, les capacités de la France et de l'Italie sont complémentaires. Complémentaire encore l'intérêt que les deux pays pourraient porter au développement du bassin méditerranéen, aux rapports avec les pays arabes producteurs de pétrole. Tout cela afin de donner à la sororité latine et culturelle le prolongement politique et économique qui lui fait aujourd'hui défaut.

Pour ce faire, le moment où les négociations d'adhésion de l'Espagne à la Communauté sont au point mort, et où Madrid ne semble guère chercher la conciliation, peut être mis à profit. Avec une Communauté organisée et solide sur son flanc sud, la question de son élargissement poserait, dès lors, moins de difficultés.

JACQUES GRALL.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe
1980

Commission paritaire n° 57 437.

LE DROIT DE VOTE DES IMMIGRÉS A L'ÉTRANGER

R.F.A. : seulement des témoins

De notre correspondant

Bonn. — Les quelque quatre millions et demi d'étrangers (6,3 % de la population) résidant actuellement en R.F.A. et dont deux millions sont des actifs, ne jouissent actuellement d'aucun droit politique au sens strict du terme, et ne sont pas près d'en acquérir.

Cependant, une proposition semblable au projet français visant à autoriser les étrangers à voter aux élections municipales avait été faite il y a quelques années en R.F.A., mais elle a été depuis complètement abandonnée.

Les raisons de l'abandon de cette proposition, qui date du temps où M. Heinz Kuehn était chargé du problème des étrangers au ministère du travail, sont d'ordre juridique et politique.

La Constitution de la R.F.A. (Grundgesetz) n'accorde, en effet, le droit de vote qu'aux seuls ressortissants allemands. Pour faire voter les étrangers, il faudrait ainsi la réviser, et cela suppose qu'une majorité des deux tiers en faveur d'une telle révision se dégage au Bundestag (Chambre des députés) et au Bundesrat (Chambre des Länder). Autant dire que les chances d'obtenir cette majorité sont extrêmement minces : les parlementaires (notamment ceux du sud de l'Allemagne) estiment, comme une bonne partie de l'opinion publique de R.F.A. que la participation d'étrangers à des consultations électorales risquerait de transporter en Allemagne les luttes politiques nationales de leur pays d'origine. Les adversaires du droit de vote aux étrangers pensent notamment aux Turcs, le groupe d'immigrés le plus important de R.F.A. (sept cent cinquante mille actifs sur un million et demi au total), ou encore aux Yougoslaves. Il est vrai que, selon des chiffres officiels, 8 % des Turcs vivant en R.F.A. font partie d'organisations d'extrême gauche ou d'extrême droite. Quant aux Yougoslaves, une véritable mafia croate a pratiquement pignon sur rue.

Les autorités ouest-allemandes, devant les nombreuses revendications des Gastarbeiter (littéralement travailleurs hôtes), ont cependant fini par leur accorder des facilités ponctuelles et le droit de s'exprimer, mais non pas de voter. Ainsi, dans les conseils municipaux ou les diètes régionales, les immigrés peuvent-ils participer en tant que témoins et auditeurs aux travaux des commissions consacrées à des problèmes spécifiques les concernant, eux et leurs familles, l'école par exemple. Un autre biais pour obtenir le droit de vote serait, bien sûr, la naturalisation. Si les autorités cherchent à la rendre plus facile, elles exigent toujours dix ans de présence dans le pays avant de pouvoir faire une demande. Pour les gens ayant un conjoint allemand, la période d'attente n'est que de cinq ans. Quoi qu'il en soit, le problème de l'autorisation du droit de vote aux étrangers n'est pas à l'ordre du jour en Allemagne fédérale. *(Intérim.)*

GRANDE-BRETAGNE : une conception très large de la nationalité

De notre correspondant

Londres. — La situation des « travailleurs immigrés » en Grande-Bretagne est très particulière du fait que la quasi-totalité d'entre eux sont ressortissants d'États du Commonwealth et, à ce titre, moins « étrangers » au pays d'accueil que ne peuvent l'être, par exemple, des Turcs ou des Maghrébins en France et en Allemagne de l'Ouest.

Cela se traduit immédiatement en matière de droits civiques : le Representation of the People Act de 1918 définit une conception très large de la nationalité puisqu'il stipule que les citoyens d'un pays du Commonwealth résidant en Grande-Bretagne peuvent s'inscrire sur les registres électoraux, tout comme les autres citoyens britanniques. La nouvelle législation sur la citoyenneté britannique, actuellement en préparation, ne devrait pas modifier ces dispositions électorales qui autorisent ainsi la quasi-totalité de la population immigrée à participer à toutes les élections.

A plus forte raison, les ressortissants des pays du Commonwealth résidant en Grande-Bretagne sont autorisés à exercer tout mandat syndical ou autre dans les entreprises publiques et privées.

La Commission pour l'égalité raciale (organisme public) reconnaît d'ailleurs qu'il y a, bien sûr, des délégués syndicaux et des conseillers municipaux appartenant à cette population immigrée. Mais aucune administration — précisément pour ne pas souligner la « différence » — ne déclare pouvoir fournir de chiffres précis à ce sujet.

La population de couleur est évaluée à quelque deux millions de personnes (entre 3,5 et 3,7 % de la population totale). Elle est quasi exclusivement composée de personnes originaires de pays du Commonwealth : la moitié d'entre elles sont d'ailleurs nées en Grande-Bretagne et un très grand nombre disposent de la nationalité britannique. L'émigration en provenance d'autres États que ceux de l'ancien empire britannique est minime. Les services de l'emploi indiquent, par exemple, n'avoir accordé que 16 942 permis de travail à long terme (pour un an) en 1979, dernier chiffre connu.

La volonté de Londres de garder des liens privilégiés avec son ancien empire colonial est ainsi à l'origine de la situation très particulière de la population immigrée du pays. Celle-ci n'est pas véritablement étrangère au pays d'accueil et bénéficie des mêmes droits que les ressortissants britanniques. Du moins dans les textes car, comme en ont témoigné les récents événements, les hommes et les femmes de couleur sont les plus touchés par le chômage, et le rêve d'une société pluriraciale harmonieuse est parfois assez éloigné de la réalité. *(Intérim.)*

SUISSE : limité à deux cantons

De notre correspondant

Berne. — En Suisse, le droit de vote est en principe réservé aux citoyens helvétiques, mais il n'est pas interdit aux cantons d'étendre aux étrangers la possibilité de participer aux élections et consultations locales. Ainsi, deux cantons de langue française, Neuchâtel et le Jura, ont déjà usé de cette faculté. A Neuchâtel, qui était le premier canton à reconnaître les droits politiques aux étrangers en matière communale, le Parlement cantonal a franchi un nouveau pas en ce sens. En juin dernier, les députés neuchâtelois ont décidé, par soixante-neuf voix contre vingt-deux, de réduire de cinq à un an la durée de résidence exigée des étrangers dans une commune pour leur permettre d'exercer leur droit de vote une fois obtenu leur permis d'établissement. Actuellement, ce permis est attribué au bout de dix ans de séjour pour les Italiens et les Espagnols et de cinq ans pour les Français et les Belges.

Dès sa naissance, en 1978, le nouveau canton du Jura n'a pas hésité à octroyer le statut d'électeur aux étrangers établis depuis dix ans sur son territoire, sauf en matière de révision constitutionnelle. Mais, comme dans le canton de Neuchâtel, les étrangers ne disposent pas encore du droit d'éligibilité. Ils peuvent néanmoins se faire élire aux commissions municipales, au conseil des prud'hommes et aux tribunaux des baux et loyers.

Dans un pays qui compte près de neuf cent mille étrangers, soit environ 15 % de l'ensemble de la population, ces premières expériences vont dans le sens d'une meilleure intégration des immigrés souhaitée par les milieux officiels. En 1979 les associations d'immigrés avaient recueilli quatre-vingt-quinze mille signatures, dont la moitié de citoyens suisses, sur une pétition réclamant *« le droit de participer de plein droit aux activités politiques et communautaires du pays »*. Cette pétition demandait notamment l'octroi du droit de vote en matière communale et cantonale à tous les immigrés résidant depuis au moins cinq ans en Suisse. Mais en avril dernier, les électeurs ont nettement rejeté une *« initiative populaire »*. Le gouvernement, qui avait combattu ce projet, a préparé une nouvelle loi moins contraignante pour aménager les conditions des immigrés. Mais l'octroi du droit de vote aux étrangers demeure pour l'instant du ressort des cantons et dans celui de Vaud, notamment, un groupe de travail examine les possibilités de suivre l'exemple de Neuchâtel et du Jura.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

BELGIQUE : des « conseils communaux consultatifs » fonctionnent depuis plus de dix ans

De notre correspondant

Bruxelles. — Dans une trentaine de localités situées dans la capitale et dans sa périphérie, ainsi que dans la région liégeoise — soit environ 5 % des municipalités, — les immigrés ont participé, parfois depuis plus de dix ans, à des « conseils communaux consultatifs ». Mais il y a loin de l'existence de ces conseils à l'attribution du droit de vote aux quelque 800 000 étrangers — dont environ 300 000 actifs — qui résident dans le pays.

Les frontières belges sont d'ailleurs, théoriquement, fermées à toute nouvelle immigration depuis plusieurs années, en dehors de cas d'espèce : résidents C.E.E., citoyens turcs relevant de contrats bilatéraux, réfugiés politiques.

Dans la législation belge, l'article 2 D de la loi du 28 mars 1958, qui réglemente l'accès et le séjour des immigrés, donne la possibilité au ministre de la justice d'interdire à un étranger de s'établir dans les communes où il estime que la population immigrée est devenue « excessive ». Le bourgmestre de Bruxelles, M. Van Halteren (parti libéral), avait demandé fermement, il y a un an, l'application de ces dispositions, compte tenu du fait que la capitale a fini par ravir aux métropoles wallonnes de Liège et de Charleroi le record en matière de taux d'immigration : 300 000 immigrés pour 1,1 million d'habitants. La concentration la plus forte est enregistrée à Saint-Gilles, où la population scolaire compte 80 % de jeunes immigrés.

Ces communes ont mis sur pied des conseils d'étrangers se réunissant en principe une fois par mois à l'hôtel de ville. Les membres de cet aréopage sont « élus » par leurs pairs dans certains cas ou désignés par les autorités locales, selon le bon plaisir de ces dernières. Dans certaines communes, les immigrés, s'étant permis quelques revendications jugées abusives, virent aussitôt leur conseil dissous. Le conseil consultatif est un organe de liaison entre les associations et la municipalité. Il joue surtout un rôle social : les problèmes qui viennent le plus souvent à l'ordre du jour sont le logement et le chômage, le permis de travail, les discriminations raciales. Parmi les réussites de ces conseils, on cite généralement la solution des problèmes de logement pour des familles expulsées, l'institution de cours de religion dans les écoles ou l'implantation d'une dizaine de mosquées. Mais les municipalités estiment que la situation de leurs finances permet rarement de faire plus.

De l'avis de plusieurs membres des conseils consultatifs, comme la loi belge interdit formellement aux immigrés toute activité politique, le droit de vote ne leur sera pas accordé avant longtemps. Une telle mesure, fait-on observer, créerait du reste pas mal de difficultés dans le contexte spécifique belge, où un certain équilibre démographique — donc électoral — pourrait alors se rétablir entre la Flandre et la Wallonie. Le nombre des étrangers résidant en Wallonie et à Bruxelles, et s'exprimant en français, l'emporte en effet très largement sur le nombre équivalent d'immigrants dans la partie néerlandophone du pays. *(Intérim.)*

SUÈDE et DANEMARK : des précurseurs

(Suite de la page 11.)

Quant aux travailleurs yougoslaves, turcs, etc., déjà installés, leur situation est passée au peigne fin. Les permis de séjour des membres de leurs familles s'accordent avec précaution et parcimonie (il est si facile de faire passer un neveu ou un cousin pour son propre fils). La police hantée, non toutefois sans raison, par la perspective de la multiplication des mariages *pro forma*, contrôle la cohabitation des couples mixtes, et malheur à la femme étrangère répudiée (en toute bonne foi) par son conjoint après moins de deux ans de mariage : elle est sous le coup d'une expulsion immédiate. Mais surtout, partant du noble principe qu'on ne doit pas créer des taudis, l'administration exige que dans un appartement où habitent des étrangers, il y ait autant de pièces que de résidents (il n'est pas tenu compte du cubage des pièces), alors que les Danois ne sont pas soumis aux mêmes règles.

Les infractions à cette réglementation sont ainsi prétexte à expulsion.

Est-ce pour contrebalancer cette attitude tatillonne des pouvoirs publics et l'hostilité diffuse d'une certaine opinion que les sociaux-démocrates danois ont pris l'initiative d'accorder le droit de vote au scrutin municipal aux étrangers ? Ce respectable motif a sans doute guidé en partie leur démarche, toutefois certains indices permettent de supposer que par la même occasion ils ont misé sur un moyen commode de chercher à intégrer les immigrés non seulement dans la vie quotidienne danoise, mais aussi et surtout dans la communauté sociale-démocrate et syndicale. Placer un candidat étranger — ouvrier et musulman de préférence — (ce qui s'est déjà fait cet été dans certaines communes) sur quelques-unes des listes du parti, n'est-ce pas attirer astucieusement ses compatriotes et coreligionnaires aux réunions politiques et les introduire petit à petit dans les rangs des troupes militantes qui ont plutôt fondu cette dernière décennie ? De la même manière, les syndicats, tous à direction sociale-démocrate, exigent que tout étranger, même ayant un contrat en poche parfaitement en règle, s'inscrive obligatoirement à un syndicat pour obtenir un permis de travail — clause qui a été désavouée et par la Cour européenne de justice et par la commission des droits de l'homme. N'y a-t-il pas là une façon très claire d'annoncer la couleur ?

L'exemple de Stockholm

Les dirigeants danois se sont en l'occurrence certainement inspirés aussi, comme ils l'ont déjà fait tant de fois pour tenter de résoudre leurs propres problèmes, de l'exemple des Suédois. Ceux-ci, en effet, ont accordé dès 1976, dans des conditions analogues (trois ans de résidence minimum), aux étrangers le droit de vote et l'éligibilité aux différents scrutins régionaux. Toutefois, la situation de la Suède est très différente. Actuellement, en effet, le royaume des Bernadotte connaît une évolution démographique explosive, où les éléments étrangers sont en train de jouer un rôle croissant. Les prophètes vous annoncent que, dans deux à trois décennies, ce pays, cité il n'y a pas si longtemps comme l'un des plus homogènes de notre continent, se transformera en un État multiracial où les Suédois de souche pourraient se retrouver bientôt en minorité. Aujourd'hui, sur huit millions d'âmes que compte ce pays, un million sont d'origine étrangère, et la moitié d'entre eux sont naturalisés de fraîche date — surtout des Finlandais. Aux environs de l'an 2000, prédit-on, un nouveau-né sur deux ne sera pas d'origine suédoise. Cet état de choses ne va pas sans friction. Depuis 1976 surtout, on a vu çà et là se succéder incidents, accrochages et mêmes violences entre Suédois et étrangers, principalement dans les agglomérations, où les populations non-autochtones arrivent à atteindre la proportion de 60 % à 70 %. Plutôt prises de court, les autorités cherchent maintenant à mettre sur pied, un peu tard, une politique d'intégration ou au moins de semi-intégration, à même de désamorcer à temps ce que l'on a déjà baptisé une « bombe à retardement ». Mais trouver une solution idéale en ce domaine paraît être la quadrature du cercle, d'autant plus que les étrangers, s'ils apprécient certains aspects de la « société de bien-être » scandinave, ont beaucoup de mal à accepter, et encore plus à assimiler, une mentalité et des mœurs situées aux antipodes des leurs.

Les Norvégiens, eux, ne sont pas encore parvenus aussi loin sur le chemin de l'épreuve, mais ils s'en rapprochent à grands pas, le développement fulgurant de l'exploitation de leurs richesses en mer du Nord les ayant contraints à faire appel à des experts et à de la main-d'œuvre venus d'ailleurs (le chef de la planification pétrolière à Stvanger est un Irakien). Or au royaume de saint Olav, la greffe semble aussi avoir du mal à prendre et on y observe déjà des signes de rejet. Un récent sondage a révélé que 78 % des autochtones étaient en faveur *« d'un contrôle sévère de l'immigration et du maintien du nombre d'immigrants au niveau actuel »* (environ cinquante mille pour une population de quatre millions). Au début de l'année d'ailleurs, l'immigration a été entièrement stoppée... C'est pourquoi les dirigeants travaillistes, disposés en principe à accorder aux étrangers le droit de vote aux élections municipales et départementales, attendent pour reparler de ce projet que les élections générales du 14 novembre soient passées.

CAMILLE OLSEN.

(1) Au Danemark se pratique le système du vote préférentiel sur une même liste, le panachage étant interdit.

Entretien avec... Seiji Tsutsumi

(Suite de la page 11.)

M. Tsutsumi pense que la situation, grâce au mécénat du type de celui qu'il pratique et à l'ouverture d'esprit des nouvelles générations, s'améliore peu à peu. *« D'ici une vingtaine d'années, les nouveaux patrons seront plus réceptifs. »*

Passe-t-on facilement du radicalisme étudiant au fauteuil de P.-D.G. ? *« Mon attitude n'a pas vraiment changé, ce sont les circonstances qui ont changé. Quand j'étais étudiant, je rêvais de la révolution politique. Maintenant, je m'efforce de la faire dans le monde des affaires, dans les relations entre notre groupe et le public »*, dit-il.

« Quand j'ai décidé de faire des expositions d'art moderne dans nos magasins, j'ai rencontré, à la Seibu même, d'énormes résistances. On m'a dit : les gens qui se rendent dans un grand magasin n'y vont pas pour aller au musée. J'ai fait une première exposition de Paul Klee. Ce fut un échec. J'ai insisté et, petit à petit, les gens ont été intéressés. En 1975, nous avons ouvert le musée, depuis nous avons présenté des dizaines d'expositions très variées et enregistré des millions d'entrées. »

Imité mais non égalé

La veille de notre entretien, M. Tsutsumi avait inauguré, dans un de ses magasins, en province, une exposition du peintre Marcel Duchamp. Depuis 1975, le musée est devenu un haut lieu de la culture contemporaine et ceux qui raillaient cette « lubie » du jeune mécène cherchent désormais à l'imiter pour mieux attirer le client. *« Mais ils vont rarement au-delà des impressionnistes,* raille M. Seiji Tsutsumi, *c'est moins risqué et ça fait recette à tous les coups. »* Lui, dans l'espace du « musée populaire » qui occupe tout le douzième étage de son bâtiment-amiral, à Ikebukuro, varie un peu plus les programmes : on passe ainsi, d'un mois à l'autre, des œuvres du grand écrivain révolutionnaire chinois Lu Hsin au sculpteur Nizuma (qui vit à New-York), au peintre autrichien Hunderwasser, à l'art populaire dans la presse, l'édition et la vidéo, aux photos de Richard Avedon, à Edouard Munch, Max Ernst, Miro, Moore, Calder, Vuillard puis à l'art bouddhiste, au patchwork américain, aux deux cents peintures que Kurosawa a réalisées pour la préparation de son film *Kagemusha*. On parcourt quinze années de Biennale de Paris, on vient écouter le pianiste Jean-Joël Barbier qui joue Satie. Compte tenu de la politique de l'État japonais, si les onze étages inférieurs du grand magasin Seibu en profitent pour augmenter les ventes, qui s'en plaindra (1) ?

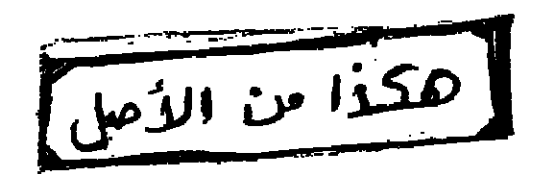
C'est toute une conception de la culture contemporaine, laissée par démission de l'État à l'initiative et au profit du secteur privé, qui est en cause et le temps où le grand magasin deviendra l'agora du quartier, façon japonaise, n'est peut-être pas si loin. Au Japon, le grand magasin représente plus qu'un simple bâtiment où l'on vient faire ses achats. Dans un certain sens, c'est l'équivalent moderne de la place, du jardin public tels qu'ils ont existé de tout temps en Europe. C'est un lieu de rencontre, de promenade et de récréation, *« un lieu qui contribue à l'enrichissement de la vie quotidienne de la population »*, estime M. Kinokuni, directeur du musée d'art Seibu. *« Nous voulons,* ajoute-t-il, *que le musée serve d'intermédiaire vivant entre l'esprit de l'époque et le public. Nous voulons également provoquer tous ceux qui s'enferment dans des notions préconçues, ouvrir leurs yeux et leur esprit au monde dans lequel ils vivent. »*

Vaste projet qui doit inquiéter ceux qui sortent leurs estampes quand ils entendent prononcer le mot culture. Pourtant, l'exemple de M. Seiji Tsutsumi prouve que l'intérêt pour la création artistique et pour l'évolution de la culture n'est pas incompatible avec celui que l'on peut porter aux tableaux statistiques et à l'évolution du chiffre d'affaires.

« Le plus important aujourd'hui pour le Japon, conclut M. Tsutsumi, *est de dégager de nouvelles valeurs, en accord avec l'évolution d'une société moderne. Jusqu'à présent, on s'est essentiellement préoccupé de l'amélioration quantitative, de la production de masse. Il faudrait maintenant donner plus de place à la qualité de la vie, culturelle et sociale. »*

R.-P. PARINGAUX.

(1) Le Japon n'a pas de ministère de la culture, mais seulement un secrétariat d'État rattaché au ministère de l'éducation. Les crédits consacrés à la culture représentent 0,03 % du budget global. Par comparaison la France, avec deux fois moins d'habitants, a un budget culturel d'environ 0,50 %.



INFORMATIONS « SERVICES »

TROISIÈME AGE

Un supplément de ressources pour les retraités « obligés »

Le sort des salariés « obligés » de quitter leur emploi avant l'âge de soixante-cinq ans est amélioré.

Il s'agit des personnes dont le « statut » prévoit, effectivement, la cessation d'activité à partir de soixante ans avec une retraite correspondant à leurs états de service. On les rencontre dans certains secteurs, comme les banques, les organismes de Sécurité sociale, la Caisse centrale de prévoyance mutuelle agricole, etc.

A l'heure de la retraite, ils se trouvent devant l'alternative suivante : soit faire liquider leur pension du régime général à un taux moindre que le taux dit « normal » de 50 % à soixante-cinq ans, soit attendre en subsistant avec des ressources amputées de ce revenu potentiel. Un texte de l'assurance-chômage prévoyait le versement d'une allocation (mais pas une garantie de ressources) dans certaines conditions (*le Monde* du 2 septembre 1980).

Depuis le 1er juillet 1981, de nouvelles décisions de l'UNEDIC (1) touchent cette catégorie de « retraitables » qui cotisent pour une retraite dite « complémentaire », c'est-à-dire composée de deux éléments conjoints, l'un correspondant au régime général habituel et le second à une retraite propre à leur profession.

Dorénavant, les retraités des banques, par exemple, pourront prétendre à une allocation de chômage différentielle s'ajoutant à leur retraite dans la limite d'un maximum. En effet, le montant des revenus retenus correspond à des taux (60 % ou 40 %) établis suivant la durée de travail.

● Pour ceux ayant exercé plus de dix ans en régime général, l'allocation sera calculée sur 60 % du dernier salaire (2). Et on soustrait de ce montant celui de la retraite pour obtenir l'allocation. Prenons l'exemple du salarié dont la carrière s'est déroulée pendant quinze ans hors du secteur bancaire et pendant trente ans dans cette branche professionnelle, avec 8 000 F pour dernier traitement. Sa retraite « banque » s'élève à 2 880 F. On calcule ainsi le montant de son allocation : 8 000 F multiplié par 60 et divisé par 100 = 4 000 F ; moins 2 880 F, on obtient 1 920 F.

● Pour un salarié ayant moins de dix ans de régime général, mais qui dépasse ce seuil en raison de sa seconde activité dans une banque, le taux est de 40 %. Avec six ans de régime général et vingt-cinq ans de régime propre, s'il perçoit un ex-salaire de 6 750 F et une retraite de 2 460 F, il touchera une allocation de 240 F (6 750 F multiplié par 40 et divisé par 100, moins 2 460 F). Lorsque les deux chiffres, celui de la pension et celui du salaire modulé par le taux, sont identiques, le droit à l'allocation différentielle s'annule. Dans l'un et l'autre cas, cette allocation est considérée comme une garantie de ressources, dispensée de l'obligation de pointage, entre autres.

● Pour les intéressés n'atteignant pas au total dix années d'activité, une allocation, calculée à partir de 30 % de l'ancien salaire, a été prévue. Avec une rémunération équivalent, par exemple, à 7 500 F mensuels et une retraite de 510 F, l'allocation sera de 1 740 F (7 500 F multiplié par 30 et divisé par 100 moins 510 F) (3). Quant à la prestation servie, c'est une allocation de base, assortie des formalités de pointage. L'assurance - chômage s'apparente dans tous ces cas, semble-t-il, à un complément de retraite (4).

CHRISTIANE GROLIER.

(1) Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

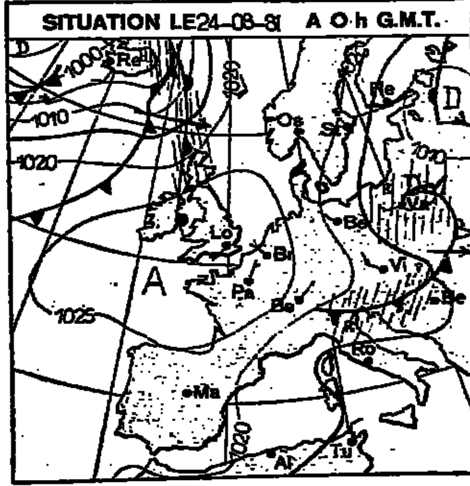
(2) Ou sur le montant de la garantie de ressources minimales si elle est plus élevée (36,25 F au 1-7-81).

(3) Les 30 % du salaire ne peuvent être inférieurs à l'allocation de base minimale, soit 75 F au 1-7-81.

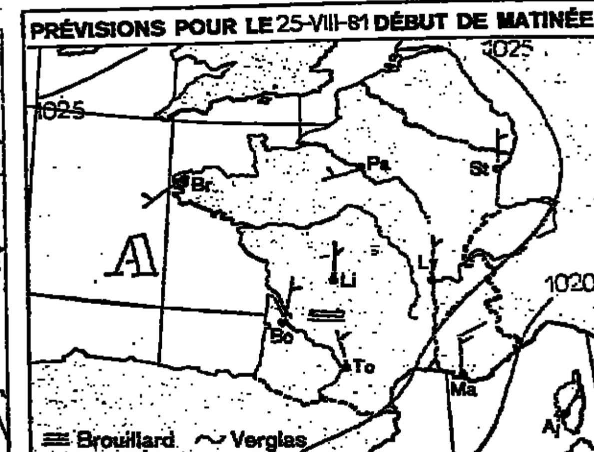
(4) Pour tous renseignements, s'adresser à l'UNEDIC, 77, rue de Miromesnil, 75008 Paris. Tél. : 296-16-51.

MÉTÉOROLOGIE

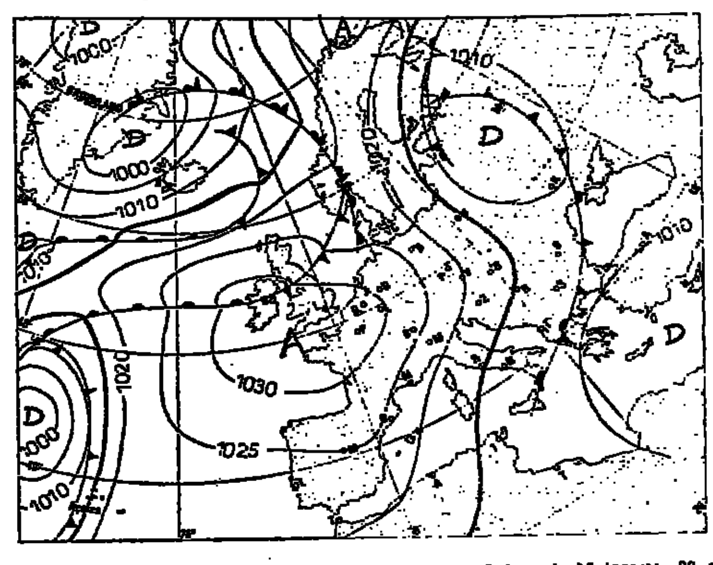
SITUATION LE 24-08-81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 25-VIII-81 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 25 AOUT A 0 HEURE (G.M.T.)



Évolution probable du temps en France entre le lundi 24 août à 0 heure et le mardi 25 août à 24 heures :

Les hautes pressions persisteront sur le proche Atlantique et la France.

Mardi 25 août, après quelques brumes matinales, le temps sera très ensoleillé en toutes régions, avec seulement quelques nuages passagers. Les vents seront modérés et irréguliers de secteur nord dans la vallée du Rhône et près de la Méditerranée, faibles et variables ailleurs. Les températures maximales seront en hausse.

Le lundi 24 août, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 028,9 millibars, soit 771,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 août ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 26 et 14 degrés ; Biarritz, 24 et 16 ; Bordeaux, 27 et 13 ; Bourges, 21 et 10 ; Brest, 21 et 10 ; Caen, 20 et 9 ; Cherbourg, 18 et 11 ; Clermont-Ferrand, 21 et 11 ; Dijon, 21 et 10 ; Grenoble, 25 et 11 ; Lille, 18 et 7 ; Lyon, 22 et 9 ; Marseille, 28 et 17 ; Nancy, 19 et 7 ; Nantes, 25 et 13 ; Nice, 25 et 19 ; Paris-Le Bourget, 21 et 8 ; Pau, 26 et 13 ; Perpignan, 30 et 20 ; Rennes, 21 et 13 ; Strasbourg, 19 et 10 ; Tours, 23 et 11 ; Toulouse, 27 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 18 degrés ; Amsterdam, 20 et 8 ; Athènes, 31 et 20 ; Berlin, 17 et 13 ; Bonn, 19 et 8 ; Bruxelles, 19 et 8 ; Le Caire, 32 et 23 ; îles Canaries, 24 et 20 ; Copenhague, 21 et 11 ; Dakar, 29 et 26 ; Genève, 21 et 11 ; Jérusalem, 26 et 16 ; Lisbonne, 31 et 20 ; Londres, 21 et 13 ; Madrid, 32 et 15 ; Moscou, 30 et 18 ; Nairobi, 23 et 15 ; New-York, 29 et 21 ; Palma-de-Majorque, 30 et 15 ; Rome, 29 et 18 ; Stockholm, 16 et 8.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

LOISIRS

CANOËS MATELAS PNEUMATIQUES : ATTENTION !

Selon l'Association française de normalisation (AFNOR), en effet, toute embarcation gonflable (you-you, canoë, matelas pneumatique...) doit obligatoirement comporter un minimum d'indications sur les risques que peut présenter son utilisation.

Sur les petits bateaux, doit ainsi figurer la mention : « Jouet, charge maximale X kilos, à n'utiliser que sous surveillance - Attention aux vents et aux courants. » Sur les matelas pneumatiques : « Attention ! l'utilisation comme embarcation est aux risques et périls des usagers - Attention aux vents et aux courants. » En outre, tous les jouets nautiques doivent porter la mise en garde suivante : « Attention ! à n'utiliser qu'en eau où l'enfant a pied. »

Les commerçants eux-mêmes ont obligation d'attirer l'attention des acheteurs sur les dangers éventuels des articles qu'ils vendent. Certes, en cas d'accident consécutif à un défaut d'information de la part d'un vendeur ou d'un fabricant, l'assureur de ces derniers interviendrait pour indemniser la victime.

Pourtant, ce devoir d'information imposé au fabricant et au vendeur fait naître aussi une obligation pour le consommateur : celle de se conformer aux consignes données. Une fois acquis votre engin de plage, n'omettez donc pas de vous reporter à l'étiquette ou à la notice qui l'accompagne.

Faute d'avoir respecté le mode d'emploi, il ne vous serait guère possible de présenter une réclamation. En cas d'accident, vous pourriez seulement faire jouer vos assurances personnelles, et notamment votre contrat « individuel-accidents » si vous en avez souscrit un.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 23 août 1981 :

DES DÉCRETS

— Portant nomination de consuls généraux de France.

— Modifiant le décret n° 78-873 du 22 août 1978 relatif au recrutement des instituteurs.

— Portant création de la chambre régionale de commerce et d'industrie Rhône-Alpes.

— Modifiant le décret n° 64-1200 du 4 décembre 1964 modifié portant création d'une assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie.

— Modifiant le décret n° 78-357 du 20 mars 1978 portant création d'un établissement public (musée du XIXe siècle).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 26 AOUT

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg.

« Notre-Dame », 15 h., portail central, Mme Legrégeois.

« Eglise Saint-Alexandre Newsky », 15 h., 12, rue Daru, Mme Meyniel.

« Passages du quatrième arrondissement », 15 h., square Louvois, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (approche de l'art).

« La franc-maçonnerie », 15 h., 16, rue Cadet (connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Montmartre », 15 h., métro Lamarck (Paris et son histoire).

« Quartier de la Glacière », 14 h. 30, métro Glacière (Paris pittoresque et insolite).

« Les Halles », 14 h. 30, 16, rue Etienne-Marcel (le vieux Paris).

BREF

FORMATION PERMANENTE

ÉTUDE DE CAS. — L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes organise un stage de formation à la conception et à l'animation des « Etudes de cas et jeu de rôle », du 7 au 11 septembre, à l'intention des formateurs ayant à pratiquer ces techniques.

★ A.F.P.A.-D.T.P.R., 63, rue Ampère, Z.I. des Chanoux, B.P. 155, 93330 Neuilly-sur-Marne. Tél. : 300-96-40, poste 316 ou 339.

ANIMATEURS. — L'Institut d'éducation permanente Léo-Lagrange organise, dans le cadre de la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs, les stages suivants : BAFA théorique, du 6 au 13 septembre, à Anost, dans le parc régional du Morvan ; BAFA perfectionnement, du 6 au 11 septembre, à Saint-Paul-en-Chablais (Haute-Savoie), sur le thème « Randonnée montagne ».

★ 9, rue Cadet, 75009 Paris. Tél. : 246-99-46.

SALON

LA FOIRE DE MARSEILLE. — La cinquante-septième Foire internationale de Marseille sera organisée, du 25 septembre au 5 octobre, sur le thème : « Futurs ». Trois secteurs ont bénéficié d'une priorité : le Salon de l'informatique-bureautique, le hall de la machine-outil qui s'agrandira d'une section robotique industrielle et le secteur radio-télé-hifi. Est aussi prévu un Salon de l'invention, dont le thème sera « La commercialisation des licences » ainsi que deux « journées » de colloques sur la robotique et l'informatique au service de l'enseignement.

★ Foire internationale de Marseille, parc Chanot, 13266 Marseille Cedex 2. Tél. : (91) 76-16-00.

TEMPS LIBRE

MUSIQUE A TARARE. — Aria et l'école de musique Line Trillat-Jean-Claude Grosjean organisent, du 1er au 11 septembre, à la maison familiale les Sauvages, à Tarare, dans le Rhône, un stage de guitare classique, flûte traversière, guitare et chanson.

★ Claude Mengin, 20, rue Saint-Jean, 69005 Lyon. Tél. : (7) 838-02-33.

VIVRE A PARIS

IL Y A CENT ANS, L'HOTEL DE VILLE. — Une exposition marquant le centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville après l'incendie de 1871, pendant la Commune, sera organisée du 1er septembre au 28 octobre dans la salle Saint-Jean.

TOURISME

LES ASSURANCES DONNÉES PAR LES AGENCES DE VOYAGES

La plupart des agences de voyages, indique le Centre de documentation et d'information de l'assurance, souscrivent un contrat d'assurance en faveur de leur clientèle. Mais trop souvent, ces avantages n'apparaissent pas à la lecture des dépliants édités par les tours-opérateurs. Il faut donc savoir à quoi s'en tenir avant le départ.

En général, tous les contrats prévoient le rapatriement sanitaire des touristes en cas de maladie ou d'accident. Il existe toutefois plusieurs autres garanties qu'il convient de connaître :

● *La garantie des frais d'annulation* permet au vacancier empêché de partir pour une raison grave (décès d'un membre de sa famille, maladie...) de récupérer tout ou partie des arrhes versées ;

● *La garantie des bagages* couvre, sous certaines conditions, le vol et la détérioration des effets transportés ;

● *La garantie des frais médicaux* et d'hospitalisation joue lorsque l'assuré, malade ou blessé, peut être soigné sur place ;

● *La garantie de responsabilité civile* prend en charge les dommages que le voyageur pourrait causer à autrui au cours de son déplacement. Cependant, si l'intéressé dispose, à titre personnel, d'une assurance susceptible de jouer (responsabilité civile familiale, individuelle-accidents...), le contrat souscrit par l'agence de voyages n'intervient pas.

Les personnes qui font appel à un tour-opérateur disposent aussi d'un recours si celui-ci leur a causé un préjudice (par exemple, accident subi dans un car loué, services hôteliers déficients...). Les agences sont du reste tenues de souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle destinée à indemniser les voyageurs lésés.

JEUX

« Mots croisés anacyclo-palindromiques »

Solution du problème n° 17

HORIZONTALEMENT

I. Rebut (*tuber*) ; Nil (*Lin* [*saint Lin fut pape de 67 à 76*]. — II. Ecalas [du verbe *écaler*] (*salace*) ; Bé [cf. îlot du Grand-Bé, au nord de Saint-Malo, où se trouve le tombeau de Chateaubriand] (*EB*). — III. Sûr (*rus*) ; lob (*bol*). — IV. As (*S.A.* [abréviation pour *Sturm Abteilung*, « section d'assaut », formation paramilitaire nazie] ; ein [« ein, zwei... », le « une-deux » allemand scandant le pas des militaires d'outre-Rhin] (*nie*) ; cares [pluriel de *care*, terme argotique signifiant « cachette » — et aussi « réserve » ou « escamotage, vol » ; s'écrit aussi *carre*, avec deux *r*] (*sérac* [mot savoyard désignant le caillé utilisé dans la fabrication du gruyère]). — VI. SNA (*ans*) ; Ios [ou *Nio*, nom d'une des Cyclades ; ces îles grecques doivent leur nom au fait qu'elles forment un cercle] (*soi* [Gnathon ne vivait que pour lui-même, que pour soi]). — VII. Réifier (*réifier*). — VIII. Tef [céréale (poa d'Abyssinie) cultivée en Ethiopie en vue de fabriquer un pain, au goût agréable dit-on] (*Fet* [ou *Foeth* ; poète russe, 1820-1892] ; Léon (*Noël* [cf. *Noël-Noël*]. — IX. Nose [cap de la Haute-Egypte, sur le golfe Arabique] (*Eson* [ou *Æson* : père de Jason ; selon Ovide, il fut rajeuni par les enchantements de Médée]) ; ta (*AT* [hâter]). — X. En (*Ne*) ; se (*ès*). — XI. Strasse [bourre ou rebut de la soie] (*essarts*).

VERTICALEMENT

1. Resal [Henri Resal (1828-1896), ingénieur et mathématicien ; auteur d'une *Théorie sur la rotation des corps*] (*laser* [mot-sigle formé par les initiales de *Light Amplification by Stimulated Emission of Radiations*] ; Ney [mérita le bâton... de maréchal] (*yen*). — 2. Ecus [le canton est une partie carrée de l'écu, en héraldique] (*suce*) ; séton (*notes*). — 3 Bar [autre nom du loup, poisson vorace] (*rab* [forme apocopée de *rabiot*]) ; niés (*Sein* [cf. « Qui voit Molène voit sa peine, qui voit Ouessant voit son sang, qui voit Sein voit sa fin »]. — 4. UL (*lu*) ; écaffe [brin d'osier aminci afin de faciliter l'ourdissage] (*effacé* [au sens de « humble »]. — 5. Tamia [petit écureuil d'Amérique du Nord] (*aimât*) ; Ur (*ru*). — 6. NR (*R.N.* [route nationale] ; Ela (*ale*). — 7. Eire (*Erié* [cf. lacs Huron et Erié]) ; S.S. [Sa Sainteté] (*SS* [sigle de *Schutz-Staffel*]). — 8. Ibo (*obi*) ; Sô [selon la Bible, roi (?) d'Egypte ; certains en font *Sevé* ou *Sibé*, général en chef des armées égyptiennes ; enfin, d'autres chercheurs optent pour *Saïs* — qui aurait été mal traduit, car il faudrait y voir un nom de ville, résidence du pharaon Tefnakht] (*os* [ou *ôs*, n. m. ; rides de graviers et de sables stratifiés] ; ôtés (*Seto* [centre japonais de la porcelaine]. — 9. Leba (*Abel* [tout comme Adam, Eve ou Caïn, Abel constituait à lui seul le quart de l'humanité] ; Sena [dynastie du Bengale méridional (onzième-douzième siècle), qui favorisa le brahmanisme] (*ânes*).

JEAN-PIERRE COLIGNON.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3001

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III									
IV				■				■	
V			■						
VI						■			■
VII				■					
VIII			■			■		■	
IX		■					■		
X					■				
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Les grandes douleurs y sont muettes. — II. Prouve que la « patate » n'est pas cultivée ; Ville. — III. Elles se fendent pour recevoir de l'argent. — IV. Ceux qui l'attendent ont hâte de partir ; Son père obtint en semant une étonnante moisson. — V. Participe ; Le meilleur temps d'une série (plusieurs mots). — VI. Peut tenir un petit bar près de la côte ; Symbole — VII. Joue un rôle dans une représentation ; La mère morte très « salée ». — VIII. Fond de bouteille ; Sont en place. — IX. Apporte de l'eau au moulin ; Mot puéril. — X. Ouvrage qui renferme une coquille ; Est mal élagué. — XI. Prennent parfois des cannes dès qu'elles commencent à marcher.

VERTICALEMENT

1. Elles sont comblées par de nombreux petits présents. — 2. Celle de Moscou est inconnue en Russie ; Participe. — 3. Fait vinaigre ; Prévu ; Mauvais point de chute. — 4 Morceau de couronne ; Entrent dans la bataille ; Façon d'utiliser des hardes. — 5. Est bien accueillie dans la presse. — 6. Marguerite ou rose ; Est doux en « aimant ». — 7. Sont offerts avec des assiettes plus ou moins solides ; Adverbe. — 8. Partie au boulot ; Petit fleuve ; Créa la première collection de robes. — 9. Est pris par des combattants qui agissent par les ailes ; On les prend dans l'eau en l'agitant.

Solution du problème n° 3000

Horizontalement

I. Médaille ; Eudes. — II. Epaule ; Lento ; Ol. — III. Dit ; Oreiller ; Ni. — IV. Electorale ; Iéna. — V. Ça ; Cévennes. — VI. Itbos ; Misère ; Us. — VII Niepce ; Mi ; Pré. — VIII. Orient ; Segré. — IX. Anonne ; Pénélope. — X. Ereinte ; Nom. — XI. Oint ; Vue ; Se ; Is. — XII. Treize ; Une ; Mas. — XIII. Ré ; Se ; Sveltesse. — XIV. Entourer ; Rio. — XV. Seins ; Méridiens.

Verticalement

1. Médecin ; Apôtres. — 2. Epilation ; Irène. — 3. Date ; Héroïne ; Ti. — 4. Au ; Chopin ; Tison. — 5. Lot ; Scène ; Zeus. — 6. Lérot ; Enerve. — 7. Er ; Eu ; Sem. — 8 Eliacin ; Pieuvre. — 9. Elles ; Sen ; Ne. — 10. Enlèvement ; Eloi. — 11. Ute ; Erigées. — 12. Dorine ; Ri ; Emeri. — 13. En ; Péon ; Asie. — 14. Sonneur ; Poisson. — 15. Liasse ; Ems

GUY BROUTY.

Le Monde

sports

LA POLITIQUE SPORTIVE DANS LES DEUX ALLEMAGNES

A l'indice de performance, la République démocratique allemande, nation de 17 millions d'habitants, serait imbattable dans le domaine sportif. Sur les trois cent soixante-neuf membres de sa délégation aux Jeux olympiques de Moscou, en 1980, deux cent vingt-trois (60 %) étaient repartis avec une médaille, dont cent quatre (28 %) avec un titre olympique. Les 15 et 16 août, à Zagreb, la R.D.A. réussissait son quatrième doublé consécutif dans les Coupes d'Europe d'athlétisme.

Alors que la crise économique risque d'handicaper les sportifs de l'Ouest, l'avenir des sportifs est-allemands s'annonce tout aussi doré — du moins pour les médailles — si on se réfère aux championnats d'Europe juniors d'athlétisme et de canoé-kayak qui se sont disputés, du 21 au 23 août, à Utrecht et à Sofia. En Bulgarie, les Allemands de l'Est ont obtenu dix médailles, dont cinq en or, dans les quatorze finales. La domination de leurs athlètes a été encore plus écrasante aux Pays-Bas où, dans les trente-huit épreuves, ils ont remporté vingt-deux médailles d'or, treize d'argent et sept de bronze, ce qu'aucun pays n'a jamais réussi dans le passé.

• R.D.A. : inflation des médailles

A leur apparition dans les grandes confrontations internationales en 1956, les performances des sportifs est-allemands étaient accueillies avec scepticisme. Certes, la R.D.A. était bien le seul Etat à avoir érigé dans sa Constitution la culture physique et le sport en droit civique et en élément de la culture socialiste, mais... tous ces champions qu'on ne voyait que quelques fois dans l'année et qui accaparaient les records... Ces sportives si musclées... Depuis, les doutes se sont levés avec les voiles qui entouraient l'organisation du sport dans ce pays.

Aujourd'hui, la Confédération sportive et gymnique de la R.D.A. regroupe plus de trois millions de licenciés — près de 20 % de la population, — encadrés par plus de deux cent mille moniteurs, cent trente mille juges et arbitres et quatre cent mille dirigeants élus. Toutefois, ces chiffres ne justifieraient pas à eux seuls ces extraordinaires résultats si on ne connaissait pas la place et le rôle tenus par les champions.

En R.D.A. moins qu'ailleurs, le rôle du champion n'est pas neutre et ne se limite pas en tout cas à celui de support publicitaire. Ce n'est pas par hasard que le chant traditionnel des sportifs est-allemands s'intitule *Athlètes, allons au combat*. Dans le contexte de la guerre froide, leur première mission a été de faire reconnaître sur le plan international leur pays comme une entité. Ayant accompli cette tâche, il s'agit maintenant de passer de la reconnaissance à la consolidation de l'Etat.

Recevant la délégation olympique à son retour de Moscou, le 21 août 1980, M. Erich Honecker, secrétaire général du comité central du parti socialiste unifié (SED) et président du Conseil d'Etat, déclarait : « *Les résultats obtenus par notre équipe olympique prennent une place remarquable dans le contexte des performances accomplies par nos travailleurs pour préparer, dans l'émulation socialiste, le neuvième congrès du SED. Le sport, après avoir fait ses preuves de façon si magnifique, se verra placé devant des tâches nouvelles.* »

Société

Faisait-il allusion à l'appel lancé deux mois plus tard, le 30 octobre, par le comité de fêtes et de spartakiades aux « citoyens de la R.D.A. » ? Après avoir noté que « *les magnifiques résultats obtenus par les sportifs de la R.D.A. aux Jeux de la 22e olympiade en 1980 à Moscou profiteront à l'évolution globale de la culture physique et du sport et serviront de stimulation à accomplir de hautes performances dans tous les domaines de la société* », cet appel concluait : « *Faites-vous les émules des concurrents olympiques ! Cherchez à réaliser de hauts rendements scolaires, professionnels, sportifs !* »

Tout cela explique que, dès son plus jeune âge, l'Allemand de l'Est soit élevé dans le culte du champion et du mythe olympique avec les spartakiades, exactement calquées sur les Jeux avec défilés, hymne national, flamme, cérémonies du drapeau, du serment et de remise des médailles et des diplômes.

Organisées tous les ans au niveau des arrondissements, tous les deux ans à l'échelon du district et au plan national, en alternant les sports d'hiver et d'été, les spartakiades, qui s'adressent aux jeunes de six à dix-huit ans, restent la clé de voûte du sport est-allemand. Point culminant de la vie sociale, culturelle et sportive, pour les jeunes mais aussi pour toute la population concernée par sa préparation, les spartakiades avaient rassemblée neuf cent soixante treize mille jeunes en 1979. Le million sera probablement dépassé pour la neuvième spartakiade des enfants et de la jeunesse de la R.D.A., dont les finales nationales réuniront soixante-dix mille participants, dont douze mille concurrents, à Leipzig, du 25 au 31 juillet 1983.

Le plus surprenant peut-être, c'est que cette immense manifestation ne coûtera pas le moindre mark à l'Etat, puisqu'elle sera, comme d'habitude, autofinancée par l'écot des participants, la création d'une loterie, la vente de timbres par les jeunes et l'organisation de fêtes ou de manifestations locales. C'est ce qui autorise M. Honecker à affirmer que les sportifs bénéficient en R.D.A. du « *soutien illimité des forces sociales* ».

GÉRARD ALBOUY.

• R.F.A. : récession des crédits

De notre correspondant

Bonn. — Le sport, et surtout la haute compétition, a, lui aussi, été sévèrement touché par les mesures d'austérité prises à la fin du mois de juillet par le gouvernement fédéral. 5 millions de marks (plus de 12 millions de francs) : *tel était tout d'abord le montant* des économies demandées par le ministre de l'Intérieur, M. Gerhart Baum, aux quarante fédérations sportives de la R.F.A. d'ici à la fin de l'année 1981. Ces coupes sombres *devaient toucher plus particulièrement les subventions* de l'Etat au sport de haute compétition.

Ce chiffre a cependant pu être ramené à un peu moins de 3 millions de deutschemarks, à la suite d'une entrevue entre MM. Baum et Willy Weyer, le président de la *Confédération ouest-allemande* des sports (D.S.B.). C'est qu'entre-temps, ces mesures draconiennes d'austérité avaient déclenché une véritable tempête chez les responsables sportifs, ceux de la fédération de natation, entre autres, qui, voyant leurs crédits se réduire comme une peau de chagrin, déclarèrent que, puisqu'il en était ainsi, ils ne se rendraient pas aux championnats d'Europe à Split en septembre.

D'autres fédérations menaçaient également d'annuler leur participa*tion à des compétitions nationales ou internationales*. Devant ce tollé général, les autorités ont fait marche arrière et arrondi l'addition. 3 millions de deutschemarks de subventions restaient cependant à supprimer, et il fallait trouver dans diverses fédérations les domaines où il était possible de se passer de l'aide de l'Etat. Celles-ci, regroupées au sein de la D.S.B., ont rendu public, au début de la semaine, leur programme d'économies. *Les athlètes et les nageurs sont ceux qui ont* fait le plus de concessions. Les premiers ont refusé 25 000 DM de subventions, les seconds, 185 000. Il faut dire que ces deux fédérations étaient celles qui avaient demandé *les subventions les plus importantes, respectivement* 2,88 *millions* de deutschemarks et 2,141 millions de deutschemarks.

Selon MM. Baum et Weyer, le monde du sport a montré par sa décision qu'« *il avait le sens des responsabilités politiques* ». Les sportifs de haute compétition et tous ceux qui gravitent autour d'eux savent cependant ce qu'il va leur en coûter. Les suppressions de crédits toucheront, en effet, principalement *les stages de formation ou de perfectionnement*, ainsi que le nombre des compétitions sportives et les effectifs qui y participeront.

Les fédérations n'auront sans doute même pas la ressource de se financer elles-mêmes, le marché de la publicité étant saturé et la recherche de nouveaux commanditaires risquant d'amener l'Etat à resserrer encore un peu plus les cordons de la bourse. La conception même du sport de haut niveau, qui demande d'énormes investissements, risque d'en souffrir, dans un pays où les compétiteurs figuraient jusqu'ici parmi les plus titrés du monde.

(Intérim.)

ATHLÉTISME

Record d'Europe du 4×200 m. pour les Français

Les quatorze mille spectateurs de la réunion organisée à Nice, dimanche 23 août, attendaient surtout Carl Lewis, le nouveau phénomène de l'athlétisme américain, aussi à l'aise dans les épreuves de sprint qu'au saut en longueur, comme autrefois son compatriote Jesse Owens. A dix jours de la Coupe du monde, le jeune Américain a préféré déclarer forfait, comme deux jours plus tôt à Berlin, pour ne pas aggraver la légère contracture dont il souffre depuis la réunion de Zurich.

Ce faux bond a été heureusement remplacé par un vrai, à 2,31 m, d'un revenant, l'Américain Dwight Stones, qui a réussi la deuxième meilleure performance mondiale de la saison au saut en hauteur. Les autres vedettes de cette réunion ont été les Français : Herman Panzo, qui a gagné le 100 mètres, en 10 sec. 49/100, avant d'établir avec Aldo Canti, Bernard Petitbois et Patrick Barre, un record d'Europe électronique sur 4 × 200 mètres, en 1 min. 21 sec. 68/100, et Jean-Michel Bellot qui a remporté la « perche d'or » avec un saut de 5,65 mètres devant le Belge Desruelles (5,60 mètres) et le Bulgare Ivo Yantchev (5,55 mètres). La réunion de Cologne, organisée le même jour, a été marquée par quelques performances de la Tchécoslovaque Jarmila Kratochvilova (49 sec. 1/100 sur 400 mètres) et des Américains Renaldo Nehemiah (13 sec. 7/100 sur 110 mètres haies), Mel Lattany (10 sec. 12/100 sur 100 mètres) et Evelyn Ashford (11 sec. 2/100 sur 100 mètres).

Aux championnats d'Europe juniors, largement dominés par les Allemands de l'Est, les Français ont obtenu cinq médailles d'argent pour le cadet William Motti (2,19 mètres au saut en hauteur), Didier Poirier (3 min. 44 sec. 49/100 sur 1500 mètres), Olivier Gui (50 sec. 63/100 sur 400 mètres haies), Pierre Quinon (5,30 mètres à la perche) et le relais féminin 4×100 mètres (44 sec. 61/100), et une médaille de bronze pour Anne Piquereau (13 sec. 76/100 sur 110 mètres haies).

NATATION

Les Américains dominent les Soviétiques (203 à 141)

Les nageurs américains ont confirmé leur domination en battant les Soviétiques par 203 points à 141, du 21 au 23 août à Kiev. Ce sixième succès consécutif des Américains — qui ont remporté vingt des vingt-neuf courses — n'a pas eu l'éclat des précédentes rencontres entre les représentants de ces deux pays. Un seul record du monde a été battu par l'Américain Gregg Beardsley, qui a amélioré de 20/100 de seconde sa meilleure performance sur 200 mètres papillon (1 min. 58 sec. 01/100). Il est vrai que les Américains n'alignaient pas quelques-uns de leurs meilleurs éléments comme Jesse Vassalo ou Tracy Caulkins, et que les Soviétiques ont axé leurs préparation sur les championnats d'Europe, programmés le mois prochain à Split.

Si on ajoute que les spectateurs, qui n'avaient pas oublié le boycottage des Jeux de Moscou, sifflèrent copieusement chaque succès américain, on comprendra que cette rencontre ne laissera pas un très bon souvenir aux Soviétiques, à l'exception de leurs deux équipes de relayeurs qui ont établi deux nouveaux records d'Europe sur 4 × 100 mètres (3 min. 21 sec. 69/100) et 4 × 100 mètres quatre nages (3 min. 44 sec. 79/100).

SKI NAUTIQUE

Quatrième titre européen pour Patrice Martin

Pour la quatrième fois consécutive, Patrice Martin, âgé de dix-sept ans, a remporté, le 23 août à Belgrade, le titre européen de la catégorie figures. Le jeune Français qui a beaucoup grandi en un an, — ce qui aurait pu représenter un lourd handicap, — a dépassé les 8 000 points dans les deux manches pour terminer avec 16 600 points, soit 2 720 points de mieux que le Suédois Michael Kjellender.

Malgré cette médaille d'or, M. Jean-Pierre Muller, président de la fédération française de ski nautique, s'est déclaré déçu des résultats d'ensemble de son équipe. Tanguy Benett, présenté comme le dauphin de Patrice Martin, a chuté dans les deux manches. Heureusement, Pierre Carmin, cinquième des figures, sixième du saut et dixième en slalom a pris la troisième place du combiné, tout comme la France qui, au classement des nations, termine derrière la Grande-Bretagne et la Suède. Le grand triomphateur de championnats d'Europe à titre individuel est le Britannique Mike Hazelwood, champion au saut, deuxième en slalom et troisième en figures.

LES RÉSULTATS

Basket-ball

Les juniors françaises ont été battues 74 à 61 par les Soviétiques, dimanche 23 août à Budapest, en finale des championnats d'Europe. Pour la troisième place, la Bulgarie a battu la Hongrie par 90 à 59.

Football

Deuxième division (Quatrième journée)

GROUPE A

*Grenoble et Marseille	2-2
*Toulon et Toulouse	2-2
*Paris FC et Cannes	0-0
*Ajaccio b. Nîmes	3-1
*Fontainebleau b. Orléans	3-2
*Cuis.-Louh. et Thonon	1-1
Gueugnon b. *Blois	1-0
*Saint-Dié b. Martigues	5-3
*Béziers et Libourne	0-0

CLASSEMENT

1. Marseille, 7 points ; 2. Toulouse, Toulon et Cannes, 6 ; 5. Fontainebleau, 5 ; 6. Libourne, Saint-Dié, Orléans, Paris F.C., Thonon, Ajaccio et Nîmes, 4 ; 13. Béziers, Cuis.-Louh. et Gueugnon, 3 ; 16. Blois et Martigues, 2 ; 18. Grenoble, 1 point.

GROUPE B

*St. Français b. Guingamp	1-0
Reims b. *Montluçon	1-0
*Rouen b. Châteauroux	2-1
Nœux b. *Angoulême	1-0
*Dunkerque b. Limoges	1-0
*Rennes et Besançon	1-1
*Mulhouse b. Le Havre	2-1
Angers b. *Abbeville	2-1
*Quimper b. Calais	3-1

CLASSEMENT

1. Reims et Rouen, 6 points ; 3. Guingamp et Nœux, 6 ; 5. Angers et Rennes, 5 ; 7. Limoges, Besançon, Le Havre, Mulhouse et Stade Français, 4 ; 12. Dunkerque, 3 ; 13. Quimper, Angoulême, Châteauroux, Montluçon et Abbeville, 2 ; 18. Calais, 1 pt.

Gymnastique

Malgré l'absence du champion olympique au sol Roland Brueckner, la R.D.A., avec 568,25 points, a devancé la France (560,25) et la Norvège (534,65) dans une rencontre triangulaire organisée les 22 et 23 août à Potsdam.

Au classement individuel, les Allemands de l'Est se sont adjugés les quatre premières places avec Michael Nikolay, Andreas et Juergen Bronst et Ulf Hoffmann. Joël Suty a terminé cinquième devant Willy Moy, qui occupait la troisième place après la première journée mais a ensuite manqué un saut au sol et aussi chuté à la barre fixe.

Tennis

CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS A ROLAND-GARROS

Finales

Loïc Courteau (Bordeaux-Primerose) b. Jean-Marc Piacentile (Montrouge), 6-4, 6-4.

Sylvia Gardette (Racing C.F.) b. Isabelle Vernhes (T.C. Pessac), 6-1, 6-3.

SPORT ÉQUESTRE

LES FRANÇAIS A L'HONNEUR A ROTTERDAM

De notre envoyé spécial

Rotterdam. — Le concours hippique international officiel des Pays-Bas *a pris fin, dimanche 23 août*, au Kralingse Bos, à Rotterdam, après quatre jours d'épreuves au cours desquelles les cavaliers français, mettant tout en commun, réalisèrent l'unité de vue, de tactique et de succès si salutaire à cheval aux heures critiques. Six victoires, dont la Coupe des nations et le Grand Prix. Où est le temps où l'équitation gardait chez nous ses volets *clos en restant* des années inertes ?

Disputé samedi 22 août sous un ciel hideux et par un froid hors de saison, le Prix des nations, clou du concours, a donné lieu à un barrage palpitant entre la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et la Belgique. On avait alors bouclé les deux tours réglementaires de la Coupe après deux heures d'une empoignade sans merci, et l'amateur qui compte les coups jubilait à l'idée de voir l'aventure assaisonnée d'un piment d'originalité. Si barrer à deux pays dans ce type d'épreuve est chose *relativement* fréquente, barrer à trois l'est déjà beaucoup moins et barrer à quatre constitue un événement digne, par sa rareté, de figurer au livre d'or du sport équestre.

En cours de route, quatre pays avaient succombé : la Suisse, dont les chevaux tirant double arrachaient les bras à leur pilote, d'où abondances de *foulées* confuses ; les Pays-Bas, susceptibles d'atteindre les sommets quand leurs grandissimes cravachés — n'est-ce pas Henk Nooren ? n'est-ce pas Johan Hein ? — ont l'âme fiévreuse ; la Suède, galopant, semble-t-il, avec plus d'ambition que d'idées ; le Mexique, enfin, imprudemment risqué dans une entreprise dépassant largement ces sympathiques cavaliers, l'un de leurs chevaux rentrant au paddock les yeux *vitreux et sur trois jambes*. Tel est le schéma. Voici le détail.

Le tracé de l'épreuve comprenait quatorze obstacles, dont un double, une rivière, un triple en numéro 11, formé par un mur, deux oxers, le dernier étant cubique, les deux plans d'eau *rigoureusement* de la même hauteur imposant donc aux montures, pour éviter l'accrochage, un redoublement de vigilance. A noter les *longs* espaces de *plat* entre les principaux efforts, les censeurs se hâtant de conclure que le parcours *favoriserait* la *médiocrité et pénaliserait le talent*. La médiocrité étant absente du terrain, les chances étaient donc raisonnablement équilibrées entre les concurrents.

Charmant et robuste Flonflon

La France, quant à elle, avait aligné ses meilleurs atouts, compte tenu de la *forme* présente des couples, priorité absolue étant donnée aux chevaux, car ce sont eux qui sautent, le rôle du cavalier étant de se faire oublier au maximum pour naviguer au mieux entre les écueils. Seuls les *grands* artistes, par un prodige d'habileté et d'anticipation, peuvent rattraper une foulée ratée et éviter la faute de justesse, les valeurs *moins sûres* étant priées de s'abstenir de tout initiative, le risque de payer la rançon d'une imprudence n'étant que trop patent. D'ailleurs, mieux vaut avoir en soi l'instinct du cheval que sa connaissance profonde. Cela dit, le choix de l'entraîneur national, Marcel Rozier, qui possède, outre une grande expérience de la compétition, la baraka — et c'est important, — *s'était porté* à Rotterdam, sur les jeunes Gilles Bertran de Balanda (Galoubet), Frédéric Cottier (Flambeau), Patrick Caron (Eole IV) et Patrick Pierre (Flonflon).

Contre toute attente, l'alezan Flambeau, parti le premier pour l'équipe de France, quitta la piste au premier tour avec huit points de pénalisation, le fils d'Un Prince, le dandy de la famille, ayant littéralement ratissé les deux derniers éléments du triple. Il allait par la suite se racheter en effectuant deux tours de toute beauté.

Charmant et robuste Flonflon. On lui sait gré de son souffle, de son entrain, de sa réussite. C'est pourquoi, sans étonner ses partisans, il sut dominer toutes les difficultés. C'est un produit issu du néant, une sorte d'enfant trouvé, sans origine avouable mais valant aujourd'hui une fortune. A retenir, le contrat plus qu'honnêtement rempli par Eole IV : premier tour, quatre points, deuxième tour et barrage, zéro point. Quant à sa majesté Galoubet, il nous offrit à trois reprises un festival de ses ressources apparemment illimitées. En courses, les turfistes citent volontiers Sea Bird comme le phénomène du siècle. En sauts d'obstacles, l'étalon de Balanda pourrait prétendre lui aussi à l'invincibilité. En tout cas, les jeux d'Eros goûtés naguère par ce grand sire aux haras n'ont en rien altéré sa vitalité [illegible].

Au premier tour de la Coupe

C'est au premier tour de la Coupe que les Français ont eu chaud. A son issue, les Britanniques avaient regagné le paddock sans bavure, leurs cracks Malcolm Pyrah, Derek Ricketts, Graham Fletcher étant épaulés d'un inconnu, Lionel Dunning, inquiétant personnage en selle sur une de ces sardines irlandaises avalant les obstacles à écœurer les colosses de la spécialité. Les Allemands savouraient le même bonheur avec, à leur tête, les deux monstres sacrés que sont l'actuel champion du monde, Gerd Wiltfang et Fritz Ligges. Les Français signalent, avec les Belges, un parcours à quatre points.

Au second tour, les Allemands et les Britanniques, loin d'affermir leur position, faiblissaient en commettant une faute. Les Français en pleine inspiration — leurs chevaux bouillonnaient furieusement — comblaient les quatre points perdus au premier tour par un zéro absolu au second, les Belges effectuant le même rétablissement. Allemands, Britanniques, Belges et Français totalisant le même score, se retrouvaient donc au barrage. Ce dernier comprenait six obstacles surélevés et élargis, le chronomètre jouant le rôle de juge de paix. Partis les premiers, les Belges, malgré une remarquable démonstration de Philippe Lejeune, vingt et un ans, exploitant un cheval réputé lunatique, creusaient un trou sérieux entre la victoire et eux avec huit points de pénalité. Les Allemands tournaient sans faute ainsi que les Anglais, les premiers cités finissant toutefois avec un chronomètre de 105 secondes, soit 15 secondes de mieux que leurs poursuivants. C'est ce chronomètre que les Français, à tout prix, devaient améliorer pour vaincre. Ils y réussirent d'une seconde, Galoubet faisant office de bourreau dans les rangs de la concurrence.

Dimanche 23 août, ce fils prodige d'Almé, résolu à ne pas quitter le devant de la scène, s'adjugeait le Grand Prix sans recourir à un barrage. Son compagnon d'écurie, Flambeau, prenant la deuxième place, l'élevage français se couvrant ainsi de gloire.

ROLAND MERLIN.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
236 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
286 F	497 F	690 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

LA COMPAGNIE GÉNÉRALE D'INFORMATIQUE

l'une des toutes premières sociétés de conseil et de services en informatique par son développement et ses résultats, recherche pour un puissant groupe industriel français.

Ingénieurs Grandes Écoles

Débutants ou 1 à 2 ans d'expérience

Les candidats retenus recevront une formation de plusieurs mois aux méthodes de la société (CORIG - PAC...) et aux techniques avancées de l'informatique (microprocesseurs, télématique, bases de données...).

A l'issue de cette formation ils s'intégreront dans des équipes opérationnelles.

Lieu de travail : Paris ou Province.

Adresser CV et photo sous référence AG/ON à Odile NAVEOS, C.G.I. - 84, rue de Grenelle - 75007 PARIS.

CGI

HAVAS CONTACT

GM GENERAL MOTORS FRANCE

recherche pour son Département «PIECES DETACHEES» OPEL

DELEGUES REGIONAUX

REGIONS
BRETAGNE - PAYS DE LOIRE
ALSACE - LORRAINE
RHONE-ALPES

- Formation : BTS - DUT
- Expérience de 2 ans dans la fonction commerciale souhaitée
- Anglais indispensable
- Grande disponibilité
- Voiture fournie.

Adresser C.V. et prétentions à Service Ressources Humaines, 5, bld Galliéni 92231 GENNEVILLIERS.

La ville de BESANÇON

recrute pour renforcer la section études de son service informatique (4341 LO 1, terminaux, DL 1, VM/CMS) :

1 analyste, niveau MIAGE, école d'ingénieurs, etc.

1 programmeur, niv. DUT, etc.

La connaissance des produits CIDS, DL1, VM serait souhait.

Les candidatures, avec C.V., copie des diplômes et prétentions sont à adresser à M. le Sénateur-Maire, Service du Personnel, 2, rue Mégevand, 25034 BESANÇON Cedex, avant le 15 septembre 1981.

SOCIÉTÉ SUD DE LA FRANCE recherche

INGÉNIEUR AGRONOME

Spécialisé en économie rurale pour participation études France et étranger, et montage d'opérations de développement régional. Expérience professionnelle 10 ans exigée, avec connaissance O.M et anglais souhaitée. Adresser lettre manuscrite, C.V. + photo et rémunération souhaitée sous n° 8.920 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INGENIEURS INFORMATICIENS

Vous avez une formation universitaire ou vous êtes ingénieur (option informatique).

Vous avez de bonnes connaissances en anglais.

Vous voulez travailler dans les domaines suivants : logiciel de base, théorie des langages, télétraitement, définition synthèse et développement d'applications (bancaires en particulier).

La société Burroughs vous offre la possibilité de participer au sein de la division logiciel du centre d'études de Villers Ecalles (près de Rouen) au développement d'équipements péri-informatiques.

Possibilité de logement.

Plusieurs postes d'ingénieurs débutants et d'ingénieurs expérimentés sont à pourvoir.

Envoyer C.V., photo et prétentions de salaire ainsi qu'une description détaillée de l'experience et des stages se rapportant aux domaines cités ci-dessus à

Mme B. LAHON
S.A. BURROUGHS
B.P. 5
76360 BARENTIN.

Burroughs



emplois internationaux emplois internationaux

(et departements d'Outre Mer)

arianespace

recrute pour sa **DIRECTION DES OPERATIONS**

1 Chef de Mission

Issu d'une "Grande Ecole", ayant au moins 10 ans d'expérience en équipe opérationnelle.
Il a la responsabilité, au sein de la Direction des Opérations, de la préparation et de l'exécution des campagnes de lancement. Il est en particulier l'interlocuteur de "l'autorité satellite" pendant la préparation et le déroulement des campagnes de lancement.
Ce poste implique une grande pratique de l'anglais.
Ce poste est basé à EVRY avec missions fréquentes à KOUROU et ailleurs.

1 Ingénieur «Systèmes Electriques»

De formation "Grandes Ecoles", ayant plusieurs années d'expérience en équipe d'essais si possible, et de très bonnes connaissances dans les systèmes électriques de bord. Il secondera le Chef des Opérations sur l'Ensemble de Lancement ARIANE en Guyane.
Ce poste implique une grande expérience du travail en équipe, le sens du commandement et la pratique courante de la langue anglaise.
Il est basé à KOUROU dans un premier temps, à EVRY ensuite.

1 Ingénieur Mécanicien

De formation "Grandes Ecoles" ayant 5 ans d'expérience au moins en équipe d'essais ou sur sites techniques. Il a des connaissances en mécanique, électricité et dans la conduite de processus avec ordinateurs, pour seconder le Chef des Opérations sur l'Ensemble de Lancement ARIANE en Guyane.
Ce poste implique une grande expérience du travail en équipe, le sens du commandement et la pratique courante de la langue anglaise.
Il est basé à KOUROU dans un premier temps, à EVRY par la suite.

1 Ingénieur Mécanicien

Ayant des connaissances dans le domaine des ergols, de la mécanique, des fluides et dans la conduite des processus avec ordinateurs.
Sous l'autorité du Chef des Opérations, il participera à la mise en oeuvre, aux contrôles et aux avitaillements du lanceur ARIANE sur l'ensemble de Lancement.
Ce poste est basé à KOUROU dans un premier temps, à EVRY ensuite.

1 Ingénieur «Systèmes Electriques»

De formation supérieure en Electronique, ayant si possible des connaissances en pyrotechnie.
Sous l'autorité du Chef des Opérations, il est responsable du contrôle des chaînes séquentielles, pyrotechniques et sauvegarde.
Il est apte à conduire les essais concernant les chaînes "pilotage" et "télémesure". Il doit évaluer les risques entourant toute opération pyrotechnique et se montrer capable d'apporter une solution dans l'instant à tout incident survenant en cours d'opération.
Ce poste est basé à EVRY avec séjours et missions fréquentes à KOUROU.
Pratique de l'anglais souhaitée.

1 Ingénieur Mécanicien

De formation supérieure, ayant si possible quelques années d'expérience dans le domaine des systèmes électriques, des ergols et des fluides. Sous l'autorité du Chef des Opérations, il est chargé de toutes les opérations mécaniques sur le Lanceur, et notamment de celles en interfaces avec les satellites.
Ce poste est basé à KOUROU dans un premier temps, à EVRY ensuite, implique une grande pratique de l'anglais.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à : ARIANESPACE - Direction Administrative et Financière
Immeuble Hélios - Rue Charles Baudelaire - 91000 EVRY.

Cabinet Conseil Fiscal
clientèle et implantation internationales recherche pour

ABIDJAN
fiscaliste confirmé

Bonne connaissance de l'ANGLAIS.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 5070 à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/OUI TRANSMETTRA

Nous sommes une maison d'édition ouest-allemande en expansion continue. Nos bureaux sont situés à environ 50 km de Cologne et à une heure de route au maximum de la frontière française. Nos publications résultent d'une grande expérience et sont continuellement adaptées aux fluctuations du marché. Leur retentissement est exceptionnel, grâce à leur conception couronnée de succès.

Si vous êtes déjà secrétaire de haut niveau et que vous ne disposez plus de possibilités de promotion dans votre situation actuelle, saisissez la chance exceptionnelle de pouvoir travailler dans notre maison d'édition en qualité d'

ASSISTANTE de DIRECTION

Nous recherchons une personne ayant une excellente présentation, de l'assurance, du dynamisme, de l'ambition et une certaine habileté lors des discussions.

Si votre langue maternelle est le français, vous devez au moins parler l'allemand à la perfection. Vous serez assez peu à votre bureau, car votre activité se déroulera principalement en France, en Belgique, en Suisse française et dans la partie francophone du Canada. Lorsque vous travaillez dans notre maison, nous pouvons par ailleurs mettre un logement à votre disposition, à proximité de nos bureaux.

Si, de par votre formation et votre activité professionnelle, vous êtes en mesure de prendre seule des décisions et d'agir en vue de réaliser le but que s'est fixé notre maison, nous vous proposons un salaire mensuel d'

ENVIRON 21.350 FF

y compris commission sur le chiffre d'affaires. Les frais de voyage sont réglés séparément.

Veuillez adresser votre candidature par écrit, accompagnée de tous documents et renseignements utiles, et une photo à :

WALLER WIRTSCHAFTS-WERBUNG, Goethestr. 60, D-4000 DUESSELDORF 1.

ORGANISME DE FORMATION recherche

INGÉNIEUR FORMATEUR

pour poste dans l'un de ses centres permanents à l'étranger.
Il devra au sein d'une équipe existante :
- conduire des actions de formation de cadres en gestion et formation humaine
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de développement.

Expérience de formation et connaissance de l'Afrique souh.
Écr. s/n° 028.577 M à R.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

BELIN international recrute pour projet agricole Émirats arabes unis

TECHNICO-COMMERCIAL

Anglais indispensable.
Envoyer C.V. avec photo à M. Sot, Belin International, 2, mail des Charmilles, BP 194 10000 TROYES.

MAURITANIE
SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE

recherche

INGENIEUR CHEF SERVICE MANUTENTION

Responsable de la maintenance des installations (concasseurs, stackers, cribleurs, roues-pelles, etc.), il définit les programmes de production (1 million T/mois) en relation avec les services Mine, Transports et commerciaux.
Il assure la gestion du personnel (300 agents) et du matériel.
Le candidat retenu sera Ingénieur d'une Grande Ecole (AM ou équivalent) ayant assumé, après une dizaine d'années d'expérience en entretien de matériel de travaux publics, les responsabilités d'un poste de chef de service ou d'atelier d'entretien.

La SNIM s.e.m. fournit le logement (équipé - meublé) et affilie les agents aux caisses de retraite, aux ASSEDIC et à la Sécurité Sociale française. Les soins médicaux sont gratuits (polyclinique), les enfants sont scolarisés à l'école de la SNIM, les voyages sont à la charge de la Société (2 mois de congés annuels).

Nous vous remercions d'adresser votre lettre de candidature et votre c.v. en précisant la référence 212/M à :

SNIM s.e.m.
Succursale de Paris - Bureau de Recrutement
5, rue Scribe - 75009 Paris.

Snim s.e.m.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

OFFRES D'EMPLOIS



GENERAL MOTORS FRANCE

POUR SES SERVICES INFORMATIQUES

un CHEF de PROJETS

- Formation ingénieur, M.I.A.G.E. ou équivalent
- Expérience de 5 ans dans l'informatique de gestion
- Pratique des contacts à haut niveau
- Anglais indispensable.

COMPETENCES TECHNIQUES REQUISES :

- Conception et programmation structurées
- Pratique du PL1 - COBOL souhaité
- Télétraitement et bases de données (CICS, VSAM, DL1...)
- Matériel : IBM 4341

des ANALYSTES PROGRAMMEURS confirmés

- Niveau M.I.A.G.E. - D.U.T.
- Expérience de 3 ans dans l'informatique de gestion
- Bonne connaissance de l'anglais.

COMPETENCES TECHNIQUES REQUISES :

- Conception et programmation structurées
- PL1 optimizer sur IBM 4341
- DOS/VSE sous power
- VM/CMS souhaitable
- Télétraitement et bases de données.

des PUPITREURS expérimentés sur IBM 4341

- Pratique courante du langage VM/CMS
- Maîtrise parfaite du système d'exploitation DOS/VSE sous power
- Expérience souhaitée de CICS/VSAM
- Connaissance JCL/DOS/VSE appréciée

Adresser C.V. et prétentions à Service Ressources Humaines - 5, Bld Galliéni 92231 GENNEVILLIERS.



Leader dans l'Ingénierie Offshore

recrute

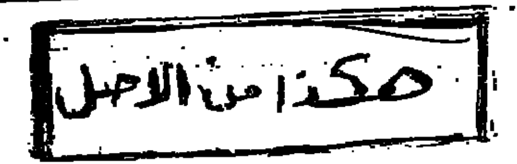
1°) INGÉNIEURS D'ÉTUDE et de PROJET

- 2 à 5 ans d'expérience.
- Connaissances en structure, hydrodynamique, mécanique des sols, codes de construction des plates-formes offshores flottantes ou fixes.
- Anglais indispensable, espagnol souhaité.

2°) INGÉNIEURS DÉBUTANTS

- A.M., E.N.S.I., I.N.S.A. ou équivalent pour département ingénierie ayant connaissances en résistance des matériaux, mécanique des sols, hydrodynamique, architecture navale, électricité, électronique ou instrumentation.
- Anglais indispensable, espagnol souhaité.
- Déplacements à l'étranger possibles.

Adresser C.V. et photo à C. G. DORIS, 58 Avenue du Dessous-des-Berges, 75013 PARIS.

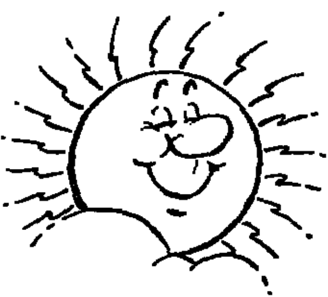


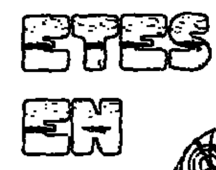
	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

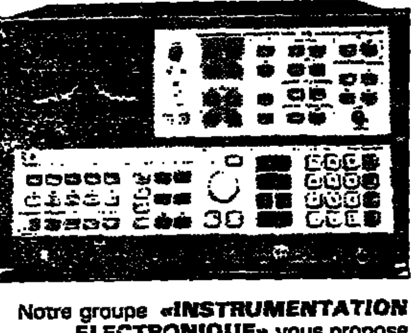
ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	la mm/col.	la mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS







Profitez-en pour préparer la rentrée, et nous envoyer votre curriculum vitae ou, si vous n'avez pas le temps de le rédiger... simplement votre carte de visite (vous recevrez alors en retour un dossier de candidature à remplir et une information détaillée sur notre Société et les postes à pourvoir).

Vous êtes :

Ingénieur ou Technicien Electronicien

Votre candidature nous intéresse.

Pour un premier contact, **HEWLETT-PACKARD** (sous réf.M 100) - Direction des Ressources Humaines Z.I. de COURTABOEUF - Avenue des Tropiques 91947 LES ULIS CEDEX.

Notre groupe **«INSTRUMENTATION ELECTRONIQUE»** vous propose des postes d':

Ingénieurs Technico Commerciaux

pour la vente de ses 2.000 produits

Ingénieurs ou Techniciens S.A.V.

pour l'entretien de ses instruments ou systèmes en clientèle.

Nous avons, compte-tenu de notre croissance continue, de nombreux postes à pourvoir dans la **REGION PARISIENNE, à BREST, à TOULOUSE...** Votre formation complète est assurée dans nos usines (RFA et Etats-Unis).

Voiture de fonction, intéressement aux bénéfices et très fortes possibilités d'évolution de carrière vous sont offerts.

Communiqué







Filiale informatique d'une importante entreprise fabriquant et distribuant des matériels pour l'industrie pétrolière: nous fournissons «clé en main» aux clients du groupe des solutions permettant d'exploiter leurs installations (forages, raffineries, unités de production...).

Nous souhaitons recruter notre

RESPONSABLE DES PROJETS INFORMATIQUES

Rattaché à la Direction Générale, et à la tête d'une équipe de 5 personnes. il aura à connaître toutes les propositions aux clients. Il devra s'engager sur leur définition technique, leur réalisation, leurs coûts, leurs délais...

Des déplacements de courtes durée sur les sites, en France et à l'étranger seront nécessaires.

Le candidat souhaité est un Ingénieur Informaticien, chef de projet depuis environ 4 ans dans une SSCI, capable d'assumer de larges responsabilités et d'entretenir de bonnes relations avec des interlocuteurs variés d'entreprises de grande dimension.

La connaissance des matériels DEC est un atout supplémentaire;

Un dossier de candidature est à adresser sous réf *72202/M* à

GROUPE ETHNOS - *Conseil en recrutement*
Membre de Syntec Informatique
9, rue Alfred-de-Vigny - 75008 Paris

HAVAS-CONTACT

UN IMPORTANT GROUPE DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES DE REPUTATION INTERNATIONALE
recherche
POUR UNE DE SES UNITES DE PRODUCTION
située en REGION PARISIENNE (5.000 Personnes)
UN

Responsable du Recrutement de techniciens et professionnels ateliers hautement qualifiés

De formation technique, homme de terrain ayant l'expérience des ateliers en secteur mécanique, il s'intégrera au département du personnel et prendra la responsabilité du recrutement du personnel de haut niveau technique, (techniciens, agents de maîtrise et compagnons) ainsi que de l'activité essais professionnels.

Ce poste offre des perspectives d'évolution, soit dans la fonction personnel, soit vers les secteurs de la production.

Adresser C.V., photo sous No 6005, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 *qui* transm.



Cii Honeywell Bull

pour renforcer les équipes d'études qui constituent son atout principal dans la compétition sur le marché informatique, propose à des

INGENIEURS DEBUTANTS

Ecoles d'Ingénieurs (toutes options) ou Universitaires (disciplines scientifiques) de leur assurer une

FORMATION A L'INFORMATIQUE

Elle leur donnera une compétence dans le domaine du Logiciel et leur permettra de s'intégrer dans les *unités de très haut niveau (implantées en banlieue ouest de PARIS), responsables du développement de* ses systèmes.

Cette offre donne une opportunité à des débutants de faire une carrière dans un secteur en grande expansion.

Une session de formation débutera fin Octobre 1981 et s'étendra sur plusieurs mois.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions *sous référence* 150 M *(à préciser sur l'enveloppe)* à Cii Honeywell Bull - PC 0G021C - 94, av. Gambetta 75960 PARIS CEDEX 20

L'OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE TABLE
(Etablissement public industriel et commercial)
recherche
pour ses services parisiens

2 ASSISTANTS
DE NIVEAU 3e CYCLE
(OU ÉCOLE D'AGRONOMIE)

Ils seront chargés :
- L'un, d'études économiques dans le domaine viticole ;
- L'autre, de la gestion et du suivi de dossiers d'aide économique.

Les candidats devront posséder :
- Une bonne formation dans le domaine agricole acquise soit par scolarité (Agro) soit par expérience professionnelle ;
- Des connaissances économiques sérieuses dans les études statistiques pour le premier poste, en matière de comptabilité et de gestion financière pour le second.

Envoyer C.V. et prétentions à
ONIVIT-DAF 232, rue de Rivoli, 75001 PARIS.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE
recherche

INGÉNIEUR LOGICIEL
Position I/II

Participation à l'étude de logiciels de systèmes de trajectographie, mise en service et assistance technique chez le client.

Après une période de travail en région parisienne (sud Paris) missions à l'étranger de moyenne et/ou longue durée.

- Formation INGÉNIEUR - ÉLECTRONICIEN Grandes Écoles (E.S.E. - I.S.E.P. - I.S.E.N. - E.N.S.E.R.G. - E.N.S.E.E.I.H.T.)
- *Une bonne pratique de l'anglais est nécessaire à ce poste.*

Env. C.V. *et prétentions à n° 5.606* CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01.

LA DIVISION PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

Johnson & Johnson s.a.

recherche

UN ASSISTANT CHEF DE PRODUITS

- Si vous êtes *jeune diplômé* d'une grande école de commerce, vous avez déjà entendu parler de nous et vous savez que notre société doit une grande partie de sa réussite dans le monde au dynamisme et à l'agressivité de son marketing.
- Nous sommes en mesure de vous confier des responsabilités, mais *nous sommes exigeant pour nous-même comme pour les hommes* que nous recherchons
- Si vos ambitions sont à la hauteur des nôtres, nous serions heureux de vous rencontrer
- Ce poste est à pourvoir dans l'immédiat.
- N'hésitez pas à mettre en valeur votre acquis et les points forts de votre personnalité en adressant votre C.V. et photo (retournée) à la *Direction du Personnel* - *Sté* JOHNSON & JOHNSON S.A. 95, rue Alexandre Fourny 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE.

PHILIPS

Pour la Succursale de PARIS

recherche

JEUNES DIPLOMES

ECOLES COMMERCIALES ou ELECTRICITE

Dégagés des O.M.

Nous vous offrons :
- une formation initiale rémunérée et un perfectionnement permanent
- dans un premier temps la charge d'animer un secteur pour y développer les ventes
- *de très intéressantes possibilités d'évolution.*

PHILIPS

Adresser lettre manuscrite + C.V. et photo à M. BABRON, 2 Cité Paradis - 75010 PARIS.

Tout candidat retenu sera convié à un entretien individuel pour lui permettre d'être largement informé des diverses possibilités de carrière.

Il sera répondu à toutes les candidatures avec la discrétion de rigueur.

IMPORTANTE ENTREPRISE TÉLÉCOMMUNICATIONS
Proche banlieue Nord-Ouest
recherche

INGÉNIEUR MÉCANICIEN

10 ans minimum expérience industrielle pour assurer le transfert de technologie de *matériels électroniques* professionnels, vers zone du Proche-Orient.

- *Anglais parlé.*
- *Mobilité géographique.*

Adresser C.V. *détaillé*, photo et prétentions *sous* référ. 132 à TRENDANCES, 41, av. de Friedland, 75008 Paris qui transmettra.

Jeunes diplômés d'écoles de commerce

vous souhaitez devenir

ACHETEUR

en biens de consommation non alimentaires

Paridoc centrale d'achats des hypermarchés Mammouth

pourra vous permettre d'acquérir la formation pratique nécessaire.

— Salaire de départ 5000 x 13
— Lieu de travail : RUEIL MALMAISON

Merci d'adresser C.V. *manuscrit et photo* à :
PARIDOC — 258 avenue Napoléon Bonaparte
B.P. 315, 92506 Rueil Malmaison Cedex





LE CREDIT FONCIER DE FRANCE
organisera à PARIS
les 28 et 29 OCTOBRE 1981

un concours

pour le recrutement

d'ATTACHÉS

Ce concours, ouvert aux candidats possédant la nationalité française ou celle d'un autre Etat membre de la Communauté Economique Européenne, masculins ou féminins, âgés de plus de 20 ans et de moins de 32 ans au 1er Janvier 1981, est accessible notamment aux :

- *titulaires :*
  - *d'une maîtrise ou d'une licence en droit, sciences économiques, lettres ou sciences, gestion ou économie appliquée,*
  - *du diplôme d'études comptables supérieures,*
- *anciens élèves diplômés de certaines Grandes Ecoles, des Instituts d'Etudes Politiques ou du Centre d'Etudes Supérieures de Banque,*
- *notaires,*
- *clercs de notaires justifiant d'une ancienneté professionnelle de 5 ans au moins et de la possession du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou de la capacité en droit,*
- *architectes ou géomètres experts, diplômés par le Gouvernement.*

Sous réserve que les candidats obtiennent au moins la moyenne 12 à la fin des deux séries d'épreuves, ce concours est ouvert pour 12 postes se répartissant normalement à raison de 4 postes en option juridique, 6 postes en option financière et 2 postes en option mathématique.

Les candidats admis au concours seront appelés à être affectés, en fonction des vacances de postes, dans un des Services de la Société à PARIS ou en PROVINCE, où ils devront exercer des fonctions exigeant des connaissances approfondies soit dans le domaine juridique, soit en gestion comptable, financière, administrative ou commerciale, soit en informatique, soit en matière d'expertise immobilière.

Les inscriptions seront reçues du 31 Août au 18 Septembre 1981 inclus.

Renseignements complémentaires et documentation peuvent être obtenus au CREDIT FONCIER DE FRANCE - Service du Personnel, 48, rue Cambon PARIS 1er — B.P. 65 - 75050 PARIS Cedex 01 (Tél. 260.35.30).

LABORATOIRE DE RECHERCHES SPATIALES
L.P.S.P.-C.N.R.S.
B.P. nº 10
91370 VERRIÈRES-LE-BUISSON
recherche

CADRE ADMINISTRATIF

Plus spécialement chargé de la gestion administrative du laboratoire : gestion financière, passation de marchés, établissement budgets, gestion du Personnel, gestion matérielle et locaux.

La personne recherchée doit avoir de bonnes connaissances en droit administratif ainsi que de bonnes connaissances techniques.

Des connaissances de technique PERT de gestion sont souhaitées.

Le dynamisme, l'esprit d'équipe et le sens des contacts humains sont des qualités essentielles qui seront déterminantes lors du choix final des candidats.

Connaissance de l'anglais indispensable.

Bureau ingénierie LYON
recherche

JEUNE INGÉNIEUR

(2-3 ans exp.) thermique, climatisation bâtiments, aimant études pures (ECP Mines ou équiv.) et intégration technique architecture. Répondre avec les textes de projets déjà réalisés.
Ec. s/nº T028.579 M à R.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SPARTY

LE DARTY DU SPORT

recherche pour ses prochaines ouvertures à PARIS et en proche BANLIEUE

des jeunes DIRECTEURS DE MAGASIN

FORMATION :
- soit Ecole de Commerce ou Ingénieur + 2 ans expérience Distribution ou Produits de Grande Consommation,
- soit Chef de Rayon ou Chef de Secteur grand magasin ou grande surface - Expérience 5 ans.

MISSION :
responsabilité complète d'une unité de vente importante: stocks, vente, personnel (équipe comprenant 15 à 20 personnes). Il rend compte de sa gestion et de ses résultats mensuellement.

La rémunération de départ très motivante sera liée aux résultats.

Envoyer C.V. et photo à SPARTY, 105, Avenue Galliéni, 93140 BONDY.

Société de Conseil et de Services en Informatique au premier rang européen, CAP SOGETI LOGICIEL participe aux grands projets nationaux et internationaux actuels dans les technologies avancées: espace - télécommunications - télématique - énergie - systèmes d'armes....

Elle crée aujourd'hui plusieurs postes et recherche des

INGÉNIEURS LOGICIEL

- diplômés des Grandes Écoles d'Ingénieurs (option informatique), ou Universitaires,
- ayant 1 à 8 années d'expérience; gestion de grand projet appréciée,
- souhaitant acquérir ou élargir des compétences dans les domaines: temps réel, réseaux, micro-informatique, logiciel de base, compréhension automatisée et linguistique informatique.

Les postes proposés représentent de réelles opportunités pour des ingénieurs soucieux de maintenir à un haut niveau leur potentiel technique.

Un dossier de candidature est à adresser à Yves-Michel Duval
CAP SOGETI LOGICIEL
5, rue Louis Lejeune - 92128 Montrouge Cedex



HAVAS CONTACT

Société Française de 5500 personnes - 600 Ingénieurs et Cadres - dont la plupart des réalisations se situent à la pointe du progrès dans les domaines de l'électronique, de l'informatique, de l'électrotechnique, de la mécanique, recherche Ingénieurs

ESE-ENSAM-ENAC

débutants ou 1ère expérience

conscients que la mobilité entre Fonctions et Services est formatrice,

LA 1ère AFFECTATION pourra être :
- Suivi de produits en usine — RIOM
- Participation à une équipe de projet — PARIS
- Responsable d'affaires ou de chantier — PARIS
- Ordonnancement sur grand chantier — SUD-EST
- Réalisation de logiciels — PARIS
- Vente d'équipements industriels — PARIS

METTEZ L'ACCENT autant sur vos attentes professionnelles et vos aptitudes caractérielles que sur votre acquis actuel,

dans la lettre de candidature à adresser sous No 5996 à CONTESSE Publicité 20, Avenue Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

UNE BANQUE FRANÇAISE
DE RENOMMÉE MONDIALE
recherche

UN ORGANISATEUR INFORMATICIEN DÉBUTANT
PARIS

Dans le cadre de ses services informatiques, en vue d'entreprendre la réalisation de ses nouveaux projets faisant appel à des techniques de pointe, cette banque vient de créer un service chargé d'étudier et d'optimiser l'ensemble des sorties de données informatiques (matériels, logiciels, supports).

Pour assister le responsable de ce service, elle est à la recherche d'un INGÉNIEUR DÉBUTANT ayant de préférence une formation informatique.

Après avoir étudié l'existant (matériels et logiciels employés, documents et projets envisagés), le candidat retenu se verra confier des projets d'organisation nécessitant de nombreux contacts et mettant en œuvre de nouveaux moyens de développement (en particulier utilisation de la CAO pour la définition et la mise au point des restitutions informatiques...).

Il souhaitera évoluer dans un domaine nouveau et complexe, utiliser des techniques de pointe (imprimantes à laser, microfiches, disques optiques...) et avoir des contacts avec l'extérieur.

Ecrire sous référence 216 M
à A.L. CONSEIL, 24, rue Murillo - 75008 PARIS
qui garantit discrétion et réponse.

AL conseil

MÉTHODOLOGIE INFORMATIQUE

Une Banque Française
de renommée mondiale
recherche

UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN EXPÉRIMENTÉ
PARIS **150 000 +**

Ayant récemment mis en place un service d'administration des données, cette banque est à la recherche d'un Ingénieur Informaticien confirmé.

Il aura pour mission de procéder à l'étude et à la mise en œuvre au niveau de l'ensemble de la banque du futur dictionnaire des données ; en parallèle, il participera à la mise en place de la fonction administration des données et en assurera la promotion auprès des utilisateurs.

Le candidat retenu, de formation grande école scientifique (ou universitaire équivalente), option informatique, justifiera d'une expérience d'au moins 5 ans dont 3 de pratique d'un SGBD (IMS ou IDS II).

Ayant le goût de la méthodologie, il aura une maîtrise complète des concepts utilisés dans de tels produits.

Une expérience complémentaire relative aux dictionnaires de données et en organisation bancaire serait appréciée.

Ecrire sous référence 215 M
à A.L. CONSEIL, 24, rue Murillo - 75008 PARIS
qui garantit discrétion et réponse.

AL conseil

Nous sommes une Importante Société de Bâtiment et Travaux Publics présente dans 25 pays
Notre Responsable du

Recrutement
recherche
un Adjoint

Le candidat retenu témoignera d'une expérience confirmée de l'entretien et des techniques de recrutement.

La connaissance du secteur travaux publics ainsi que de la langue anglaise sera appréciée.

Le poste est à pourvoir au Siège de la Société à **LA DEFENSE.**

Adresser lettre, CV, photo et prétentions sous référence **7429 à L.T.P.**
31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02 - qui transmettra

SOPAD Nestlé

recherche

UN INSPECTEUR DE GESTION

Jeune diplômé HEC, ESSEC, SUP de CO ou équivalent, ce collaborateur basé à Courbevoie se verra confier à l'issue d'un stage de formation, des missions de contrôle et de conseil auprès des nombreux établissements de la société.

Il effectuera ainsi de fréquents déplacements d'une durée de 2 à 5 semaines, sur l'ensemble de la France.

Les connaissances acquises durant cette première expérience de 2 ou 3 années sur les activités et les structures de l'entreprise lui permettront des ouvertures sur d'autres fonctions.

Ecrire avec C.V., à SOPAD, direction du personnel, 17, quai Paul-Doumer, 92411 Courbevoie Cedex.

MARBEN INFORMATIQUE

Pour assurer le développement de nos prestations de conseils et services de haut niveau, nous recrutons :

3 INGÉNIEURS EXPÉRIMENTÉS
RÉSEAUX ET TÉLÉMATIQUE

Minimum 3 ans d'expérience en logiciel de télécommunication et connaissance d'un des domaines suivants :

X 25 - SNA - DSA - BSC

Ils devront être capables de prendre, immédiatement ou à court terme, la direction des projets.

Intégrés dans le département réseaux, ils acquerront une formation complémentaire et participeront à des prestations de conseils auprès de nos clients, ainsi qu'à des développements de produits.

Ecr. s/réf. 26 à MARBEN INFORMATIQUE, 123, av. de Villiers, 75017 Paris.

Filiale informatique d'un groupe d'assurances recherche

ingénieurs informaticiens

(Grandes Ecoles, DEA, maîtrise ...)

pour s'intégrer dans des équipes de haut niveau, qui mettent en place d'importants systèmes de gestion en temps réel.

- Formation complémentaire assurée.
- Evolution possible au sein d'une entreprise en constant développement.
- Lieu de travail : La Défense

Envoyer C.V., photo et prétentions à GIE, sous référence 5693 Service du Personnel, Tour Franklin, Cédex 11, 92081 PARIS La Défense.

GIE

média-system

Cii Honeywell Bull

Pour renforcer son réseau commercial à Paris et en Province, recherche des

INGENIEURS COMMERCIAUX
DEBUTANTS

Vous avez un diplôme d'une Grande Ecole d'Ingénieurs ou de Commerce et vous êtes dégagés des obligations militaires. Vous avez envie de développer votre sens de la négociation dans la prospection de nouveaux marchés et la vente des produits et services de la Compagnie. Nous vous offrons une formation aux produits, aux techniques de commercialisation et au métier pour vous permettre d'atteindre vos objectifs personnels. Date d'embauche : Octobre 1981.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 224 M (à préciser sur l'enveloppe) à Cii Honeywell Bull PC0G021C-94, av. Gambetta 75960 PARIS CEDEX 20

Les Tourney Pub

COURS SECONDAIRE PRIVÉ
plein centre PARIS recherche

PROFESSEURS
SCIENCES NAT. et SCIENCES PHYSIQUES
pour classe niveau MATH-SUP.

Ecrire d'URGENCE avec réf. et photo à nº 5.810 CONTESSE PUBLICITÉ, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

Groupe français réputé
THERMIQUE
et CHAUDRONNERIE LOURDE
recherche

INGÉNIEUR
GRANDE ÉCOLE
30 ans minimum
NÉGOCIATEUR
INTERNATIONAL
DE HAUT NIVEAU
Fixe + intéressement.

Ecrire nº 6.089 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

IMPORTANT GROUPE ÉLECTRONIQUE
recherche

INGÉNIEUR expérimenté

Diplômé grande école, pour prendre la responsabilité d'un secteur de MAINTENANCE de matériels de haute technicité.

Adresser C.V., photo (ret.) et prétent. s/nº 5366, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

هكذا من الأصل

Le Monde

régions

Ile-de-France

ÉVRY COMBAT L'ENNUI

Vacances au bord d'une ville nouvelle

Il y a ceux qui partent, et il y a ceux qui restent. Or, bien que ces derniers soient plus disponibles que jamais, ils ne peuvent guère profiter des activités de loisirs, qu'elles soient sportives ou culturelles, puisqu'elles vont tourner, elles aussi, au ralenti. Et, naturellement, cette situation se retrouve à Evry (Essonne), d'autant que, dans la ville nouvelle, les habitants de fraiche date sont nombreux qui songent d'abord à amortir leurs dépenses d'installation avant de prendre des vacances.

Cependant, depuis 1975, un effort particulier est ici accompli pour remédier autant que possible à la traditionnelle atonie estivale. On appelle cela l'« opération vacances », ce qui donne à l'affaire un petit air de défi.

Le principe en est simple et se résume par une interrogation de bon sens : pourquoi interrompre durant la belle saison les activités dont on peut profiter tout au long de l'année ? Certes, les débuts furent difficiles, mais, avec quelques années d'expérience, les habitudes commencent à se prendre. Cette fois encore, plusieurs dizaines de clubs et associations — ils se consacrent au jardinage ou au sport, rassemblent des personnes âgées ou des immigrés — se sont mis d'accord sur un programme d'activités. Un programme éclectique mais cohérent, qui donne la priorité, et non l'exclusivité, aux jeunes. Ce sont les animateurs professionnels des « maisons de quartier » et les responsables de l'ACAVE (Association des clubs et ateliers de la ville d'Evry) et d'Evry animation qui assurent le bon déroulement de l'opération.

« La trame se fait sur l'ensemble de la ville, puis nous affinons les propositions au niveau de chaque quartier, selon les caractéristiques sociales, les équipements disponibles mais aussi en fonction des réactions déjà enregistrées », explique M. Hervé Jacolot, président de la maison de quartier du Long rayage.

Il reste que l'enthousiasme des adultes pour qui vacances veut encore souvent dire repos chez soi est sans commune mesure avec celui des enfants, ce qui est particulièrement appréciable dans une ville où la moyenne d'âge est fort peu élevée. *« Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents*, précise une animatrice, Mme Jacqueline Schmitt. *Ils peuvent néanmoins venir seuls en toute sécurité puisque nous sommes dans une ville où il est possible de passer d'un quartier à l'autre uniquement par des cheminements piétonniers. Surtout, ils conservent leur liberté. En effet, nous fonctionnons un peu comme un self service de l'animation et veillons à encourager toutes les initiatives, et finalement ce sont surtout eux qui dirigent. »*

Et août ?

Dans le cadre de « l'opération vacances » d'Evry, on a participé à des concours de pétanque, des randonnées à vélo, à des camps, à la visite des châteaux de la Loire, à des fêtes de quartier, à des projections de films ou encore à des animations, telle celle consacrée aux contes menée en collaboration avec la bibliothèque de l'Agora. *« Il ne s'agit, pour ce qui nous concerne, ni de nous contenter de distribuer des ballons pour taper dedans ni de proposer des cours théoriques »*, insiste Pierre-Jean Banuis, directeur de S.C.A. 2000, association locale intersportive. *« De même, nous essayons de tempérer l'esprit de compétition en montrant qu'il y a d'autres pratiques qui donnent autant de plaisir tout en privilégiant des activités qui peuvent également être menées le reste de l'année. »*

Dans ces conditions, à Evry, si le football n'a rien perdu de sa popularité — on a admis ici le principes des équipes mixtes — il se trouve nettement concurrencé au prix d'un certain effort matériel par des sports comme l'escrime ou le trempoline.

L'« opération vacances », placée sous le signe de la gratuité, n'existe évidemment que parce qu'elle bénéficie de subventions spécifiques accordées notamment par le syndicat communautaire d'aménagement de la ville nouvelle. Elles permettent d'engager quelques animateurs supplémentaires. Tout cela ne représente pas moins un sérieux effort de plus pour les associations, dont les moyens humains et financiers sont presque toujours modestes. Ainsi il en faudrait davantage pour que l'expérience du mois de juillet puisse être poursuivie au mois d'août.

En 1981, près de cinq mille jeunes d'Evry auront profité de l'« expérience vacances ». *« Aujourd'hui, ils sont dans la rue et attendent qu'on leur fasse signe*, s'inquiète Hervé Jacolot. *Quant à ceux qui sont partis en juillet, ils se sentent lésés. »*

STÉPHANE BUGAT.

A Étréchy, dans l'Essonne

Le Cadet's Circus ne peut plus vivre que de bravos

A Etrechy, une petite ville de six mille habitants, dans l'Essonne, il y a beaucoup d'associations en tous genres, mais il y a surtout un cirque : un cirque amateur qui est entré gaillardement dans sa cinquante-troisième année d'existence.

L'histoire du Cadet's Circus, c'est son nom, commence en réalité juste après la première guerre mondiale. Le Père André Régnault devient curé de la paroisse. L'homme a du caractère, de l'enthousiasme, ne veut pas se contenter de dire la messe. Etrechy compte moins de six mille habitants lorsque ce prêtre pas comme les autres y crée un club de gymnastique. Il servira de « fondations » au Cadet's Circus, qui voit officiellement le jour en 1927, sous la houlette d'une association. André Régnault meurt en 1952, mais d'autres reprennent le flambeau, pour que son œuvre ne disparaisse pas.

Ainsi, chaque soir, à Etrechy, ils sont une bonne centaine, des jeunes pour l'essentiel, lycéens ou apprentis, qui deviennent quelques heures durant, équilibristes, acrobates, fildéféristes, jongleurs, magiciens et, bien entendu, clowns. Seuls les animaux sont exclus, leur entretien permanent n'étant pas possible pour des raisons matérielles. Le fonctionnement du Cadet's Circus est assuré de manière entièrement bénévole. Il doit tout de même beaucoup à Jean Dalene, un professionnel qui, depuis sa mise à la retraite, assure sans relâche le plus gros de la formation. Quant à ses membres, ils n'ont qu'une seule véritable obligation : suivre chaque semaine les deux entraînements minimum.

D'année en année, le Cadet's Circus a beaucoup voyagé et acquis un réel prestige dans la région et les milieux spécialisés. Il compte à son palmarès de nombreux prix, des récompenses obtenues le plus souvent face à des troupes professionnelles. Pourtant, chaque fois qu'elles ont été sollicitées, ses « attractions » ont toujours refusé de franchir le pas et de renoncer à l'amateurisme. « Il faut dire que le cirque va mal, en France, explique Pierre Maison, un des responsable de l'association. Et puis, nous sommes devenus vraiment une grande famille. Il y a des jeunes qui, sans le Cadet's Circus, ne seraient jamais ce qu'ils sont aujourd'hui. A Etrechy, tout le monde passe — ou au moins se sent concerné — par le cirque. Regardez le maire, j'ai fait le clown avec lui pendant plusieurs années ! »

Au mois d'octobre, le Cadet's Circus donnera son gala de rentrée à Etampes pour le compte d'une association d'aide aux handicapés. Ensuite, son président, le garagiste local, son directeur qui n'a que vingt-quatre ans et ses animateurs vont tenter d'organiser une sorte de tournée, de fête en fête, de village en village.

« Un spectacle rafraîchissant », affirment les spécialistes. Un spectacle placé en tout cas dans la grande tradition du genre. Pourtant, l'avenir du Cadet's Circus n'est nullement assuré et son ancienneté, son prestige, son originalité, ne font rien à l'affaire. Il manque de l'argent. La commune, qui n'est pas riche, verse une subvention de 10 000 F par an. A part ça, rien. En plus de cinquante ans, la jeunesse et les sports n'a accordé qu'une aide de 20 000 F pour l'achat du chapiteau de mille deux cents places qui coûtait évidemment plus cher. Les indispensables véhicules sont fatigués. Le journal, pourtant remarquablement fait, ne sera vraisemblablement plus publié. « On ne peut même pas se payer un professeur de gymnastique et les anciens se chargent tant bien que mal de l'encadrement », confie Pierre Maison.

On a tout dit sur la grande misère du cirque dans notre pays. Le Cadet's Circus, qui n'est nullement en proie à une crise de vocations, ne mériterait-il pas de rester une de ces réjouissantes exceptions pour confirmer une règle regrettable ?

S. B.



Le Monde

économie

LA PRÉPARATION DU BUDGET

L'impôt sur les grandes fortunes ne touchera que 2% des contribuables

déclare M. Fabius

« La loi de finances pour 1982 sera un budget de guerre contre le chômage » déclare M. Laurent Fabius, ministre du budget, dans une interview accordée au *Journal du Dimanche* en date du 23 août.

« Guerre contre le chômage à travers les dépenses, poursuit M. Fabius. *On privilégiera en plus de la priorité culturelle toutes les dépenses qui contribuent à l'emploi : l'industrie, les économies d'énergie, la recherche, l'éducation, la formation.*

» Guerre contre le chômage à travers les mécanismes fiscaux. Je souhaite par exemple modifier les modalités de l'aide fiscale à l'investissement (environ 5 milliards de francs) prévue par le gouvernement Barre, pour en faire désormais, avec les mêmes sommes, une véritable aide à l'emploi.

» Et aussi guerre contre le chômage à travers une bonne utilisation du déficit budgétaire. Je n'ai personnellement ni religion de l'excédent ni théologie du déficit. Tout dépend de la conjoncture. Puisqu'il faut aujourd'hui relancer les investissements et la consommation pour faire repartir l'économie, le déficit budgétaire doit jouer son rôle.

» Les recettes fiscales ne sont pas définitivement arrêtées ; elles le seront en septembre. Mais je pense que le déficit prévisionnel pourrait se situer finalement au bas de la fourchette qui avait été indiquée en juillet, et donc autour de 95 milliards. Cela représente un pourcentage raisonnable de notre richesse nationale. »

« Un déficit budgétaire de l'ordre de 95 milliards de francs paraît bien sûr un chiffre important », déclare encore M. Fabius.

« Prenons quelques repères pour mieux situer les choses.

» Premier repère : *un déficit de 95 milliards ne représente que 2,6 % du produit intérieur brut (P.I.B.) total. Pourquoi cette référence au P.I.B. ? Parce qu'elle permet les comparaisons avec les déficits passés.*

» Mon deuxième repère concerne précisément la comparaison entre le déficit que nous prévoyons pour 1982, 2,86 % du P.I.B., et celui intervenu en 1975, à la suite du programme de relance Giscard-Chirac-Fourcade : 2,6 % du P.I.B. également (1).

» Enfin, dernier repère : la comparaison avec la situation de nos principaux partenaires économiques.

» Le déficit de nos administrations (leur besoin de financement) qui sera de 2,4 % du P.I.B. en 1981 et d'un chiffre légèrement plus élevé en 1982 est certes nettement supérieur au déficit des administrations américaines (— 0,7 % en 1981) mais largement inférieur à celui de l'Allemagne (4,4 % du P.I.B. en 1981), du Japon (4,1 %) et, bien sûr, de l'Italie (9,3 %) ou de la Belgique (10,5 %).

» Et néanmoins, si on trouve ces chiffres importants, je dirai que rien, non rien, ne coûtera jamais aussi cher que le chômage. »

Après avoir déclaré que la majoration exceptionnelle de 25 % sur les très hauts revenus ne serait pas reconduite, M. Fabius confirme la « promesse » faite par F. Mitterrand de plafonner le quotient familial : *« J'ai fait tester toutes les solutions envisageables. Je suis maintenant en mesure de proposer au gouvernement une réforme qui ne concernera qu'un très petit nombre de contribuables ayant des revenus très élevés, de plusieurs centaines de milliers de francs par an, concrètement moins de deux cent mille personnes. »*

Concernant l'impôt sur les grandes fortunes, M. Fabius déclare : *« Nous avons procédé à de multiples simulations. Le dossier est maintenant prêt pour que le gouvernement choisisse et pour qu'ensuite le Parlement tranche. Le projet que je bâtis s'inspire de trois idées qui résument tout le reste. L'impôt sur les grandes fortunes sera socialement juste, économiquement raisonnable et techniquement simple. »*

A la question de savoir où commencent les grandes fortunes, le ministre du budget répond : *« Il y a toujours une part d'arbitraire à définir des limites, mais le seuil prévu est de 3 millions de nouveaux francs, 300 millions d'anciens francs. Un abattement de 3 millions, cela signifie qu'on commencera à payer pour la partie des biens supérieure à 3 millions de francs. Au-dessous, on ne paiera rien du tout. Concrètement, cela veut dire que cet impôt concernera 1 ou 2 % des contribuables et ne touchera pas les 98 % restants. »*

« En prévoyant un abattement de 3 millions de francs, on résout le problème [des résidences principales] *car la quasi-totalité des résidences ne valent pas cette somme et seront de ce fait exonérées. »*

« Le problème est de choisir des taux raisonnables, qui ne bouleversent pas tout et qui n'entravent pas l'économie. Par exemple, je suis radicalement hostile à des taux de l'ordre de 10 %. Même 5 % me semblent excessif. Je pense personnellement qu'il faut retenir des taux sensiblement plus faibles, qui n'obligent pas à des contorsions économiques. »

En ce qui concerne le taux de l'impôt, M. Fabius déclare : *« Le groupe socialiste avait fait une proposition qu'on peut reprendre à titre purement indicatif. Supposons un ménage disposant d'un patrimoine de 4 millions de francs. Supposons que l'on retienne, comme l'avait fait le groupe socialiste, un taux de départ de 0,5 %. Eh bien, compte tenu de l'abattement de 3 millions de francs, ce ménage devra acquitter un impôt de 0,5 % sur 1 million, soit 5 000 francs sur 4 millions ; et si le taux est de 1 %, cela fera 10 000 francs sur 4 millions. »*

« Le président de la République a répondu à plusieurs reprises qu'il ne faut pas pénaliser l'outil de travail.

» Pour y parvenir, on peut penser à plusieurs voies : ou bien on cherche une définition très précise de tous les biens professionnels, et ont les exclut en bloc. C'est une piste. Elle soulève des problèmes, car s'il est par exemple normal d'exclure de l'impôt le fonds de commerce d'un épicier ou d'un petit artisan, on ne comprendrait pas qu'échappe à l'impôt le fonds de commerce du propriétaire d'un ou de plusieurs supermarchés.

» Ou bien, autre piste, on relève très fortement l'abattement à un niveau tel que les biens professionnels, quelle que soit leur importance, ne soient en aucun cas touchés. Mais on risque alors de ne plus rien imposer du tout.

» Ou bien, enfin, on ajoute à l'abattement général un abattement spécifique pour les biens professionnels de façon, en fait, à ne pas pénaliser l'outil de travail. Les petits et moyens exploitants agricoles, les commerçants, les artisans, etc., ne seront pas ainsi pénalisés. C'est le but recherché.

» Il faut que le système soit déclaratif, c'est-à-dire que le contribuable lui-même établisse sa déclaration. S'il possède plus de 3 millions, il rédige une déclaration. Sinon, il n'a aucune formalité à accomplir. Pour la méthode d'évaluation, je suis partisan de s'inspirer de ce qui existe déjà. Le même problème se pose déjà avec les droits de succession. Et il y a peu de contentieux. Je ne vois pas pourquoi on ne reprendrait pas les mêmes méthodes. »

Après avoir fixé le rendement de cet impôt entre 5 et 10 milliards de francs, M. Fabius poursuit : « *Il doit être désormais clair pour chacun que voler l'impôt c'est voler les autres, et que ce vol ne mérite aucune indulgence (...). J'ai donné des instructions pour que l'effort du contrôle fiscal — et c'est un travail difficile — soit désormais orienté en priorité sur les grandes fraudes nationales et internationales. C'est un effort de longue haleine mais cela fait partie de l'ambition que j'ai proposée au Parlement : passer un contrat de justice fiscale avec la France. »*

(1) Ce plan de relance avait été lancé à l'automne 1975.

Dans la presse parisienne

LE MATIN : rien ne sera possible sans entreprises prospères

Evoquant les déclarations de M. Fabius, M. Claude Perdriel, directeur du *Matin* écrit dans le numéro du 24 août :

« Taxer les biens « gelés » : terres, œuvres d'art, louis d'or, résidences secondaires, qui ne contribuent en rien à l'avenir de l'économie française, peut se concevoir. Mais un impôt basé sur le capital des entreprises, à partir de 3 millions, paraît discutable, voire même incompréhensible, dans la politique actuelle de relance de l'économie et de défense de l'emploi. (...)

» Nous entrons dans une époque où la bataille économique internationale va être féroce. Reagan a ouvert, hélas ! la voie. Rien ne nous sera donné. Avec le gouvernement de la gauche, nous allons vivre dans une société plus juste pour chacun et accepter d'autant mieux les sacrifices et les efforts qui vont nous être demandés. Mais rien ne sera possible sans entreprises prospères et sans entrepreneurs encouragés à contribuer, par leur talent, à créer les conditions d'une société moins inégale.

De son côté, M. Xavier Marchetti affirme dans *le Figaro* :

« La France est au point de rupture en ce qui concerne les prélèvements obligatoires (impôts, charges sociales).

» Au regard de ces certitudes, l'impôt sur la fortune fait figure d'artifice. Il entre dans la logique d'un nouveau pouvoir dont personne n'attend qu'il s'érige en gardien complaisant de quelques féeries milliardaires. Mais il ne résoudra rien ou presque.

Le gouvernement hésite entre un relèvement de la T.V.A. et un alourdissement de la fiscalité pétrolière

(Suite de la première page.)

Grosso modo la fiscalité indirecte rapporterait la moitié des 30 milliards de francs nécessaires.

L'impôt sur la fortune d'abord. Il est clair que dans la déclaration de M. Laurent Fabius au *Journal du Dimanche*, l'élément le plus important — il est d'ailleurs le seul à constituer une nouveauté — est d'annoncer que l'outil de travail sera lui aussi taxé.

En effet, quand le ministre du budget évoque trois solutions possibles de taxation de la fortune, on aura compris que dans son esprit il en élimine tout de suite deux : la première parce qu'il est impossible de définir l'outil de travail par sa nature, ou plus exactement parce que tout est outil de travail, et que dans ce cas plus rien ne serait taxé, hormis les logements (c'est bien ainsi que raisonnent les experts fiscaux). A l'évidence aussi, M. Fabius élimine la seconde solution qui consiste à relever très fortement l'abattement de 3 millions, car alors on n'imposerait plus rien du tout.

Un abattement spécifique

Dans l'esprit du ministre, il est donc clair que seule la troisième solution est acceptable qui consiste à accorder un abattement spécifique s'ajoutant à l'abattement général de 3 millions. Mais dans ce cas, l'impôt frappe aussi l'outil de travail, ce qui est en contradiction avec les déclarations que M. Mitterrand avait faites lors de la campagne électorale. D'où l'embarras des pouvoirs publics.

En ce qui concerne les taux, ceux-ci dans l'esprit de M. Fabius ne devront pas dépasser 2 % au maximum. C'est dire qu'ils évolueraient entre 0,5 et 2 %. Voilà pour l'impôt sur les grandes fortunes qui risque d'apparaître aussi comme un impôt sur le capital.

L'autre partie du projet fiscal pour 1982 concerne l'impôt sur le revenu. Les principales dispositions concerneront le barème dont les hautes tranches ne seraient pas — ou peu — relevées en fonction de l'inflation. Il est aussi envisagé de créer une tranche d'imposition à 65 %. De même, les diverses déductions dont bénéficient pour leurs emprunts les personnes achetant un logement pourraient être revues. La partie la plus avancée du projet concerne le quotient familial, dont le jeu serait limité. Deux cent mille personnes verraient ainsi réduits les abattements auxquels elles ont droit du fait de leurs enfants. Concrètement la législation fiscale serait, sur ce point précis, modifiée pour les revenus annuels à partir de 300 000 F, soit à partir de 25 000 F par mois.

T.V.A. du définitif ou du temporaire

L'autre grosse affaire du budget de 1982 concernera la fiscalité indirecte qui devra rapporter à elle seule quelque 15 milliards de francs supplémentaires par rapport à la législation actuelle.

Sur ce point également, les décisions sont loin d'être prises. Il s'agit d'abord de savoir si l'essentiel des sommes recherchées viendra d'un alourdissement de la fiscalité pétrolière ou d'une majoration de la T.V.A. Les avis sont sur ce point toujours aussi partagés. Au sein du gouvernement, certains sont tentés de charger lourdement les impôts sur l'essence ce qui aurait le gros avantage de la simplicité, du rendement, et de la cohérence (on découragerait ainsi la consommation d'énergie). Mais cette solution présente l'inconvénient majeur d'être très impopulaire et de peser lourdement sur l'indice des prix.

Il est donc plus probable que le choix finalement retenu sera celui d'une majoration de la T.V.A. Mais une fois ce parti pris, restera encore à décider si l'opération T.V.A. sera définitive (elle s'inscrirait alors comme le premier pas d'une réforme d'ensemble de la fiscalité sur la consommation) ou si elle sera temporaire, le gouvernement annonçant la création d'une sorte de fonds de lutte contre le chômage alimenté pendant deux ans par une espèce de taxe additionnelle à la T.V.A.

On voit que beaucoup de travail reste à faire et que sur plusieurs points le gouvernement devra renoncer à certaines promesses qu'il avait faites comme par exemple celle de baisser la fiscalité pétrolière ou de diminuer la fiscalité sur la consommation.

ALAIN VERNHOLES.

P.T.T.

EN HAUTE-SAVOIE

M. Mexandeau met l'accent sur le « rôle social » de la poste

De notre correspondant

Morzine. — Au cours d'un voyage effectué samedi 22 août dans le département de la Haute-Savoie, M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., a souligné les grandes orientations du gouvernement dans le domaine de la poste et des télécommunications.

La défense du service public et la consolidation du monopole postal ont été réaffirmées par le ministre, qui a notamment déclaré : « *Nous ne pouvons admettre un écrémage par le secteur privé du trafic sur les liaisons les moins onéreuses, ce qui laisserait à la poste les relations les moins rentables, et par là même taxées à un coût prohibitif. Toute atteinte au monopole en ce sens sera fermement poursuivie.* » D'autre part, le ministre a indiqué qu'il voulait que cesse « *la dérivée des deux branches des P.T.T. : la poste et les télécommunications, qui doivent pouvoir se développer et se moderniser au même rythme dans un esprit de collaboration et de solidarité sans pour autant exclure la nécessité de comptes clairs et distincts* ».

Posant les premières pierres des nouveaux hôtels des postes d'Annemasse et de Morzine, M. Mexandeau a enfin précisé que la poste verra ses effectifs accrus, pour lui permettre d'assumer ses missions, et ses crédits d'investissements augmenté.

Au cours de son passage à Morzine, le ministre des P.T.T. a réaffirmé la nécessité du maintien du réseau postal en milieu rural, « *qui peut jouer un rôle social considérable* ». « *Il ne saurait être question de parler uniquement en termes de rentabilité financière, mais en termes de rentabilité sociale lorsque se pose le problème de la uppression ou du maintien du bureau de poste devenu insuffisamment occupé* », a déclaré M. Mexandeau, qui a prôné la nécessaire polyvalence des bureaux de poste dans les zones rurales.

Les services rendus à la population devraient pouvoir dépasser largement le cadre d'une opération postale et couvrir les prestations intéressant divers départements ministériels, entreprises ou services publics, tels que les offres d'emploi de l'A.N.P.E., le dépôt des feuilles de sécurité sociale, le dépôt et le retrait des cartes grises ou des passeports, la délivrance des billets de train, les renseignements d'ordre touristique, etc. Mais ces attributions supplémentaires, a encore indiqué le ministre, ne peuvent se faire qu'à trois conditions : que l'établissement postal soit suffisamment disponible et le personnel convenablement formé à ces tâches ; qu'il y ait accord des départements ministériels ou services publics intéressés ; que les municipalités aussi soient concernées, ce qui implique un examen de la polyvalence localité par localité.

Enfin, lors de son passage dans la commune de Monnetier-Mornex où la société Télédiffusion de France vient de réaliser une expérience de réseau câblé pour surmonter les « écrans » que constituent pour les téléspectateurs les montagnes environnantes, M. Mexandeau a annoncé qu'il avait décidé, « *en plein accord avec M. Georges Fillioud, ministre de la comunication* », de faire cesser le brouillage d'environ soixante-dix radios privées qui se sont engagées à respecter les « *critères de tolérance* » établis par le gouvernement : « *Pas de publicité sur leurs ondes et pas de réseau entre elles.* »

CLAUDE FRANCILLON.

AGRICULTURE

Prix agricoles européens

LA FRANCE NE RECULERA PAS SUR LES PRINCIPES déclare Mme Cresson

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, a réaffirmé samedi 22 août « *la volonté absolue du gouvernement de ne pas reculer sur les principes* » dans les négociations communautaires et en particulier dans le domaine de la fixation des prix agricoles.

Le ministre a ajouté qu'elle se montrerait « *intransigeante sur le principe de la préférence communautaire* » et qu'il faudrait « *interdire l'entrée sans taxe dans la communauté de produits de substitution* ».

Cependant, la semaine devrait être dominée par les retombées du conflit viticole franco-italien. Les organisations coopératives et syndicales du Midi se rencontrent ce 24 août à Montpellier, deux jours avant la réunion à Bruxelles des experts des Dix et des fonctionnaires européens.

● *Fin du conflit à l'usine de la SEITA de Châteauroux.* — Les grèves tournantes déclenchées depuis lundi 17 août à l'usine des tabacs de Châteauroux ont pris fin vendredi 21 août ; un accord a pu être trouvé entre la direction locale et les représentants du personnel, a annoncé vendredi la direction générale de la SEITA. La distribution de tous les produits dans la région de Châteauroux reprendra normalement à partir de lundi prochain. L'accord intervenu « *porte essentiellement sur les modalités d'exécution et d'indemnisation de la troisième semaine de chômage partiel* ». De source syndicale, on précise que la troisième semaine de chômage partiel a été suspendue et soumise à l'examen de l'état des stocks en octobre. Si, au vu des résultats, cette troisième semaine de chômage partiel devait intervenir, elle serait alors indemnisée à 90 %.

● *Barrage de commerçants sur l'A-10.* — Une centaine de commerçants ont entravé à deux reprises le samedi 22 août au matin la circulation sur l'autoroute A-10 (Paris-Bordeaux), à la hauteur de Saint-André-de-Cubzac en Gironde, pour protester contre la signalisation qui, selon eux, privilégie à cet endroit l'autoroute au détriment de la RN 10.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	5,8700	5,8750	— 100	— 38	— 150	— 50	— 350	— 150
$ can.	4,8700	4,8760	— 200	— 100	— 400	— 300	— 800	— 600
Yen (100)	2,4740	2,4830	+ 200	+ 250	+ 350	+ 450	+ 900	+1300
D M	2,3900	2,3960	+ 80	+ 140	+ 180	+ 230	+ 550	+ 700
Florin	2,1520	2,1580	+ 50	+ 100	+ 100	+ 150	+ 400	+ 500
F.B. (100)	14,7110	14,7450	—1600	—1100	—2200	—1700	—2700	—1900
F.S.	2,7500	2,7560	+ 200	+ 250	+ 350	+ 450	+1000	+1200
L (1 000)	4,7760	4,7880	— 800	— 600	—1550	—1350	—3250	—2900
£	10,9880	11,0100	+ 380	+460	+ 550	+ 750	+1600	+2100

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	11 1/2	12	12	12 1/2	12	12 1/..	12 1/4	12 3/4
$ E.-U.	18	18 1/2	18 1/2	19	18 1/2	19	18 1/2	19
Florin	13	13 1/2	13	13 1/2	13	13 1/2	13	13 1/2
F.B. (100)	25	30	25	28	23	27	20	23
F.S.	0	2	8 1/2	9	8 1/2	9	9	9 1/2
L (1 000)	—	—	31	36	31	36	30	33
£	13 1/2	14	13 1/2	14	13 1/2	14	14	14 1/2
F. français	—	—	31	33	27	29	22	24

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

Le dossier des nationalisations

Les actionnaires recevraient des obligations

Le gouvernement poursuit, cette semaine, l'examen du dossier des nationalisations. Le comité interministériel, qui se réunit tous les jeudis, doit notamment se pencher une nouvelle fois sur le cas des banques et des deux holdings financiers Paribas et Suez. La rétrocession au secteur privé des participations industrielles détenues par ces deux établissements pose toujours de multiples problèmes. En matière d'indemnisation, le gouvernement paraît avoir tranché en faveur des obligations.

Le texte de loi qui sera examiné par le conseil des ministres du 16 septembre et présenté à l'Assemblée nationale le 8 octobre, le débat devant s'achever à la mi-décembre, ne ferait qu'ébaucher le futur statut des entreprises nationalisées. Celui-ci sera élaboré plus tard — dans un ou deux ans — et tiendra compte notamment de la loi d'« innovation sociale ». M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, vient de confier à M. Roger Courbey, inspecteur général d'E.D.F., une mission de réflexion sur le rôle des salariés et des usagers dans le processus de démocratisation du secteur public.

En prenant à bras-le-corps dès son entrée en fonctions le dossier des nationalisations, le gouvernement a *« découvert des difficultés qu'il ne soupçonnait pas »*. Poser les principes d'une extension du secteur public dans un programme politique est une chose. Réaliser une opération de cette ampleur, dans des délais rapides, et sans tomber dans le piège de l'étatisation pure et simple, en est une autre.

Pour mener à bien cette extension du secteur public, le gouvernement avait le choix entre plusieurs méthodes de travail. Celle qu'il a adoptée en vaut une autre. Mais elle ne se prête pas aux déclarations spectaculaires et met *ipso facto* une sorte d'embargo sur les réflexions et les travaux *du gouvernement*.

Une fois adopté, à la fin du mois de juillet, le principe d'une répartition en trois chapitres du texte de loi (champ de la nationalisation, indemnisation, structures du nouveau secteur public) et retenue une date butoir *(15 septembre), on a laissé en* quelque sorte *« s'ouvrir les vannes »*. Sur les quelques dizaines de questons-clés du dossier, chacun y a été de sa proposition. A l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement, celui-ci consultant les syndicats et recevant les *industriels français et étrangers*.

Chaque jeudi un comité interministériel a recensé, sous la présidence du premier ministre, toutes les propositions sur un sujet précis. On en discutait et on procédait ensuite par élimination. Au fil de ces séances de *brainstorming*, une sélection s'est donc peu a peu opérée entre les diverses propositions. Au nom de critères juridiques, techniques ou politiques. Des informations nouvelles peuvent modifier en cours de route l'opinion des ministres.

Pendant toute la durée du processus d'élaboration des textes, le gouvernement n'a donc pu annoncer de solutions définitives, il l'a pu d'autant moins que, sur de nombreux points, les ultimes arbitrages n'interviendront qu'au dernier moment, voire au conseil des ministres du *16* septembre, qui doit examiner le projet dans son ensemble. Il n'est même pas exclu, indique-t-on, que, pour certains paragraphes à teneur juridique, il appartienne au Conseil d'Etat de trancher entre deux versions du texte. Cela dit, on commence depuis quelques jours à y voir un peu plus clair sur un certain nombre de sujets.

● *Le champ des nationalisations.* — La rédaction de ce chapitre a bien avancé la semaine dernière. La nationalisation ne concernera que les maisons mères des cinq groupes industriels (C.G.E., Thomson-Brandt, PUK, Saint-Gobain, Rhône-Poulenc). Toutefois, le texte de loi préciserait que les filiales de ces cinq groupes font bien partie du nouveau secteur public. Cela pour que leur personnel puisse bénéficier du futur statut d'*« innovation sociale »* qui sera appliqué dans les groupes nationalisés.

Un seul cas resterait encore en suspens : celui de Thomson-C.S.F., dont Thomson-Brandt ne détient que 41,14 % et divers établissements financiers publics 7,7 %. Trois hypothèses peuvent être envisagées : laisser pour le *moment* les choses en l'état ; redonner à la maison mère directement 51 % de sa filiale avant le débat parlementaire ; *la nationaliser* purement et simplement. Cette solution a ses partisans, compte tenu de la qualité des structures et de la situation présente du groupe Thomson. Mais elle pose cependant un problème vis-à-vis des intérêts étrangers *(saoudiens) dans* le *capital* de Thomson-C.S.F.

La sidérurgie traitée à part ?

Le cas de la sidérurgie pourrait être *traitée séparément* et plus tôt. A Matignon, on songe, en effet, à faire passer dès la session extraordinaire de *septembre*, et dans le cadre de la loi de finances rectificative, un texte par lequel l'Etat prendrait le contrôle d'Usinor et de Sacilor, par une simple consolidation de ses créances.

Pour Dassault et Matra, la solution *définitive* n'est pas arrêtée. En ce qui concerne Matra, la situation se complique du fait que la nationalisation ne touche pas la société mais une de ses activités (armement et espace) qui sert à financer, de surcroît, les autres secteurs du groupe. M. Lagardère, P.-D.G. de Matra, avait formulé il y a un mois sa propre proposition (*le Monde* du 28 juillet). Il est exclu qu'elle soit retenue comme telle, et les pouvoirs publics *ont* formulé une contre-proposition.

Le cas des banques et des holdings financiers pourrait être tranché cette semaine. Au sein de l'aéropage d'experts qui se *penchent depuis des semaines sur* la nationalisation du crédit, les avis divergent. En schématisant, deux thèses s'affrontent. Les uns souhaiteraient prendre comme critère de la nationalisation un montant de dépôts supérieur à 3 milliards de francs, d'autres, que l'on retienne comme seuil le volume des crédits distribués, la barre étant fixée autour de 500 millions de francs. Selon les cas, la nationalisation laisserait de côté de quinze à cinquante *établissements*.

Les deux camps s'affrontent également sur l'avenir. Faut-il une quatrième banque nationalisée ? Faut-il créer une banque nationalisée d'investissement ? Deux établissements posent problème : Lazard et la Compagnie financière Edmond de Rothshild. Tous deux ont des activités de dépôt négligeables et peuvent être considérés *comme* étrangers. Leur capital est en effet détenu majoritairement par MM. Pierre David Weil, résident américain, et M. Edmond de Rothschild, résident suisse, dont le cas a même fait l'objet, il y a déjà longtemps, d'une convention fiscale *franco-suisse spéciale*.

Pour les holdings (Paribas et Suez), on fait plus que jamais appel à l'imagination de chacun. Une nouvelle solution a été avancée. Dans un premier temps, *« l'Etat prend tout »* et indemnise par des obligations les actionnaires. Dans un second temps, on crée un « Paribas-bis » et un « Suez-bis », dans lesquels sont rassemblées toutes les participations que l'Etat ne souhaite pas conserver. Troisième étape : l'Etat recède cette société aux anciens actionnaires — ou à d'autres — en échange *d'une partie de leurs* obligations. Il existe des variantes à cette hypothèse, dont l'une reviendrait à ne pas nationaliser les holdings, mais à « geler » un certain temps leur portefeuille de participations industrielles. Ils ne pourraient, en conséquence, le *modifier (c'est-à-dire procéder à* des ventes ou des achats) qu'après accord de l'Etat.

Indemnisation : des obligations

● *L'indemnisation.* — Il semble *maintenant acquis que les actionnaires* des sociétés nationalisables recevront, en échange de leurs titres, des obligations. Elles seront amortissables sur une période maximale de quinze ans, négociables en bourse et garanties par l'Etat. Celui-ci pourrait même *s'engager à maintenir leurs cours* — dans certaines limites, — et à garantir, pour les étrangers, le taux de change.

Il resterait à déterminer l'intérêt que porteraient ces obligations. Sera-t-il *fixe*, indexé, voire un mélange des deux ? D'aucuns *songeraient à attacher à ces obligations* un revenu fixe de quelques pour cent et un revenu variable indexé sur un indice national (tel celui de la production industrielle), afin d'associer les épargnants aux performances de l'industrie française. D'autres, par *contre*, tiennent pour une solution d'indexation sur un indice qui soit familier aux épargnants, par exemple le taux de rendement annuel moyen des obligations de première catégorie. Il n'y aura *pas de différence de traitement* entre les actionnaires, petits ou gros, français ou étrangers. C'est juridiquement impossible, chacun devant recevoir le même titre.

En matière de calcul de l'indemnisation, le gouvernement semble s'orienter vers la prise en compte des seuls cours de bourse, à partir d'une moyenne des cours calculée sur une période assez longue. *Le fait de ne pas* retenir, sous une forme ou sous une autre, les actifs de ces entreprises tels qu'ils figurent à leur bilan, risque cependant d'entraîner de sérieuses contestations. En France, et surtout à l'étranger. *« En matière d'indemnisation, l'Etat, à partir du moment où il paye avec du papier à long terme, a tout intérêt à se montrer grand seigneur, à ne pas chipoter »*, entend-on dire, ici ou là, dans les ministères. *Mais d'autres, plus* nombreux, s'estimant comptables des deniers de l'Etat, n'entendent *« les lâcher qu'au compte-goutte »*. Sans peut-être se rendre compte qu'en cette matière, et compte tenu des implications internationales, une telle attitude peut, *au bout du compte*, coûter beaucoup plus cher.

● *Les structures du nouveau secteur public.* — On sait que le texte qui sera présenté en septembre ne doit qu'ébaucher les nouvelles structures des sociétés nationalisables. Une période transitoire de un à deux ans permettra de définir les restructurations industrielles et de préciser les droits nouveaux des travailleurs et le statut des salariés. Toutefois, deux grandes questions se posent pour la rédaction de la loi de septembre. Faut-il évoquer — en les esquissant — ces droits nouveaux des travailleurs... ou renvoyer, sur ce point, *purement* et simplement aux textes futurs ? Faut-il conserver la formule du conseil d'administration tripartite (Etat, salariés, usagers) ou retenir l'idée d'un conseil de surveillance avec directoire comme le prônent la C.F.D.T. et la C.G.C.

Apparemment, *le* gouvernement semble partisan, du moins pour la période transitoire, du conseil d'administration. L'Etat nommerait le P.-D.G. mais qu'en serait-il des administrateurs ? Certains pensent que les syndicats devraient désigner un certain *nombre d'administrateurs, au niveau* des maisons mères, et qu'il convient d'attendre le statut définitif pour intégrer les « usagers ». D'autres sont même partisans d'une désignation des administrateurs par l'Etat (rien ne l'empêcherait d'ailleurs de choisir des responsables syndicaux) en attendant le statut définitif de ces entreprises.

Au cours des prochains jours, on prête également l'intention au gouvernement de mettre l'accent sur le « pourquoi des nationalisations ». Ce discours, qu'il aurait dû *tenir au début de l'été, s'intégrerait* dans une offensive plus vaste en direction de l'opinion *publique, prévue pour la rentrée*, afin d'expliquer les nouvelles logiques de la politique économique.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

SOCIAL

Et maintenant, réussir le changement social

(Suite de la première page.)

Dans ces conditions, affirmer la nécessité d'une intervention dynamique des forces sociales et politiques pour changer la société, pour bâtir le socialisme, ici et maintenant, appelle explication et, *mieux, balisage concret du* chemin proposé.

Alors soyons clairs. Et parlons d'abord des *nationalisations* que nos adversaires brandissent comme un épouvantail. Certes, il est essentiel que la collectivité nationale ait les moyens d'orienter la vie économique du pays. *Avec la nationalisation du crédit* et des groupes économiques dominants en voie de réalisation, ce sera chose faite, pour l'essentiel.

Cela dit, le progrès de la construction socialiste ne se jauge pas au *nombre* d'entreprises nationalisées, bon nombre de pays de l'Est ou du tiers-monde en apportent la preuve. Il est tout aussi important que les *nationalisations se traduisent par* de réelles socialisations et évitent les impasses de l'étatisation.

Bien plus que la quantité d'entreprises nationalisées, ce sont la qualité des rapports sociaux instaurés dans ces entreprises et le rôle *positif* joué *par les entreprises* nationalisées pour *modifier* le type de développement de notre pays qui seront déterminants pour apprécier la contribution qu'elles apporteront au progrès du socialisme.

Les conseils d'administration ou, mieux, de surveillance doivent être élus par les salariés de l'entreprise et non contrôlés par des représentants de l'Etat. L'intervention de la collectivité nationale — Etat, usagers, salariés — *doit se faire à travers* une triple *procédure* contractuelle : entre l'entreprise et le plan démocratique national ; entre les établissements de *l'entreprise et* les collectivités publiques locales *ou régionales* ; entre les conseils d'atelier ou de service et la direction générale de l'entreprise. Quant aux syndicats, pour pouvoir jouer leur rôle en toute autonomie, ils n'ont pas à être gestionnaires.

Certains craignent aussi qu'une avancée du socialisme ne conduise à la sclérose de la vie économique. Ils confondent la liberté économique avec la liberté pour une minorité de privilégiés d'accaparer des profits. Nous n'acceptons pas cette fausse liaison. *L'initiative* individuelle et collective est nécessaire au progrès des techniques et des rapports sociaux comme à la construction de toute société démocratique ; une large marge d'autonomie reconnue à l'entreprise, privée comme nationalisée, est une condition d'adaptation de sa production à l'évolution des besoins et des goûts des consommateurs ; la liberté *d'entreprendre et d'innover est indispensable* à une société vivante ; l'ouverture de la France à la coopération internationale, avec l'Europe comme avec le tiers-monde, est une donnée irréversible.

Les critères de l'avancée du socialisme autogestionnaire ne sont donc pas ceux avancés par ses détracteurs. Ils recouvrent des réalisations positives caractéristiques des social-démocraties : *l'extension des libertés publiques*, la réduction des inégalités, une politique au service de l'emploi. Mais ils vont au-delà des impasses de l'Etat-providence et accordent une importance décisive au changement du travail comme à l'autogestion de la vie sociale.

Progresser par la négociation plutôt que par la loi

Pour avancer dans ce sens, la responsabilité du mouvement syndical apparaît déterminante. Elle est *indispensable*, pour animer l'action des forces sociales, dynamiser la société dans une interaction positive avec l'Etat, produire les changements culturels, sociaux, économiques, nécessaires. La condition première pour réussir est de rendre *les travailleurs* acteurs du changement au lieu d'assister en spectateurs passifs à des transformations effectuées ailleurs.

C'est pourquoi la volonté de progresser par la négociation plutôt que par la loi, à chaque fois que possible, est au cœur de la *démarche autogestionnaire*.

Par ailleurs, pour surmonter les *problèmes* posés par la crise par miracle et le bilan est lourd, — des mutations de tous ordres —, des mutations de tous ordres sont nécessaires : dans l'échelle des revenus, dans les *productions*, dans les modes de vie. Elles ne peuvent voir le jour et être acceptées sans une mobilisation sociale consciente et forte. Il ne s'agit donc pas de n'importe quelle action syndicale. Un *syndicat corporatiste*, se situant comme un groupe de pression uniquement désireux d'augmenter le rapport de forces et les avantages de ses adhérents sans se soucier de *« l'autre classe ouvrière »*, peu syndiquée et en situation *précaire*, ne peut que s'opposer aux mutations, jouer que un rôle conservateur. Par contre, une action syndicale collective, profondément démocratique, visant la création d'un nouveau tissu social, plus égalitaire, plus responsable, peut aujourd'hui maîtriser les *difficultés du* changement, faire bouger la société, contribuer à changer l'Etat, développer l'autodétermination des individus et des groupes.

Si l'on veut réussir l'indispensable changement social et avancer vers le socialisme autogestionnaire, quelques dossiers déterminants doivent se situer au centre de l'action syndicale de ce deuxième semestre.

Changer le travail, c'est une *immense ambition du mouvement* ouvrier, l'objet d'une attente permanente et sourde de millions de salariés assujettis à la machine et au travail en miettes, subordonnés à une organisation du travail autoritaire. Pour un très *grand nombre de* travailleurs, le changement attendu est d'abord celui de leur situation concrète de travail.

Changer le contenu des tâches et en même temps changer la vie au travail appellent une extension considérable des libertés dans l'entreprise : possibilité d'*expression de chacun sur ses conditions* de travail, possibilité collective de négocier l'organisation du travail, la répartition du temps de travail, le contenu de la formation permanente et bien sûr le niveau et la structure des salaires réels.

C'était notre ambition en mai-juin 1968, lorsque nous avons imposé aux employeurs la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise. Mais cette grande conquête sociale est largement restée une coquille vide, la *monarchie* patronale a de beaux restes... Il est grand temps d'instaurer une obligation légale de négocier sur ces aspects du contrat de travail qui restent encore du domaine de la décision unilatérale de l'employeur. Ainsi, les salariés auront une prise *directe sur l'évolution de l'outil* de travail, du produit du travail, du service aux usagers, des rapports sociaux dans l'entreprise. Les discussions en cours avec le ministre du travail sur l'instauration de droits nouveaux a donc une très grande importance pour quelque vingt millions de salariés.

Ni la cogestion *au sein* d'un lointain conseil d'administration, ni la généralisation de droits de veto, ni toute autre procédure où les salariés restent extérieurs à la détermination de leurs conditions de travail, ne sont décisifs *pour changer* le travail. Seule une extension du domaine de la négociation au plus près de chaque salarié peut permettre à chacun de maîtriser progressivement le processus de *travail dans le* service, le bureau et l'atelier. Avancer dans ce sens implique en même temps la décentralisation des pouvoirs dans les entreprises et les administrations et donc l'extension des responsabilités reconues à chacun, de l'ouvrier au cadre.

Autogérer la vie sociale, c'est aller vers la prise en main par chacun de sa propre santé, de son temps libre, de sa retraite, de l'avenir de ses enfants. C'est ouvrir *l'école aux parents, à la* vie économique et sociale ; c'est développer des centres de santé locaux accordant la priorité à la prévention, à l'information sur la contraception, l'hygiène alimentaire ; c'est favoriser la vie associative *dans les quartiers*... C'est rejeter l'héritage d'une droite qui a obstinément enfermé notre société dans le cercle vicieux de l'assistance et de l'irresponsabilité. Au premier plan des urgences, nous avons à reconstruire nos *instruments de solidarité* et d'abord à rendre la Sécurité sociale proche des travailleurs, mieux : à la rendre aux travailleurs. Même si nous le savons bien, la responsabilité des missions et des financements de notre protection sociale sera lourde à porter.

Mais cette responsabilité collective est indispensable pour un renouveau de l'initiative, pour l'éclosion de démarches nouvelles permettant d'éviter les impasses d'une conception uniforme et centralisée — donc étatique et hypertrophique — de la satisfaction des besoins sociaux et de la protection sociale. Cette réforme de la Sécurité sociale et l'élection des futurs administrateurs, qui lui donnera tout son sens, constituent, au même titre que la décentralisation en débat à l'Assemblée nationale, une œuvre de débureaucratisation, de désétatisation. Elle ne doit pas attendre.

EDMOND MAIRE.

Prochain article :

CONSTRUIRE DE NOUVELLES SOLIDARITÉS

AVIS FINANCIERS

JAEGER

Le groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit, pour le premier semestre *1981*, à un *niveau pratiquement* identique à celui des six premiers mois de 1980 (717 millions de *francs contre 732 millions de francs)*.

Ceci traduit une baisse en volume relativement forte qui aura une incidence importante sur les résultats du premier semestre de l'exercice. Mais les mesures de restructuration annoncées ont été mises en œuvre tout au long de cette période pour amener progressivement les charges à un niveau compatible avec le nouveau volume d'activité.

Les filiales françaises ont, dans leur ensemble, bénéficié d'une *conjoncture plutôt stable* qui a permis une augmentation de 7,8 % du chiffre d'affaires, d'une période à l'autre, et *leur permettra de dégager* des résultats bénéficiaires.

Les filiales à l'étranger, malgré une activité automobile réduite par une conjoncture en baisse, ont maintenu leur chiffre d'affaires et restent très nettement bénéficiaires.

La société

En raison de la chute de la production automobile en France, la division automobile a subi, tout en maintenant intégralement ses parts de marché, une baisse d'activité de l'ordre de 20 % par rapport au premier semestre 1980, baisse la plus forte de son histoire.

Il en est résulté une diminution importante de ses ventes, compensée, partiellement, par la progression de celles des divisions aéronautique et industrie.

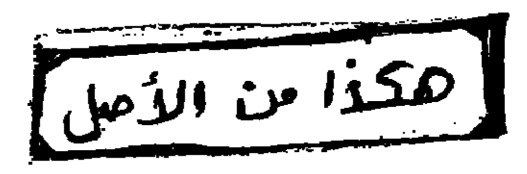
Dans ces conditions, le chiffre d'affaires de la société mère ressort à 485 millions de francs, en baisse de 4,5 % sur celui des six premiers mois de l'exercice précédent.

Une amélioration de l'activité de la société devrait être constatée au second semestre.

Ces faits feront de 1981 une année difficile, d'autant qu'elle enregistrera l'incidence des mesures de restructuration. Mais, en raison de ces mesures, le retour à une situation normale devrait être obtenu dès le début *du prochain exercice*.

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE (C.M.M.)

Le chiffre d'affaires H.T. consolidé s'élève, pour le 1er semestre 1981, à 35 millions de francs contre 38 MF pour le 1er semestre 1980, la différence provenant essentiellement des nouvelles participations. Pour la société mère seule (C.M.M.), le chiffre d'affaires est de 26 MF contre 27 MF pour le 1er semestre 1980.



LES MARCHÉS FINANCIERS

REPRISE EN VUE SUR LE MARCHÉ DES DIAMANTS ?

(Agefi). – Flambée du dollar, taux d'intérêt élevés, stabilisation des cours du pétrole : autant d'éléments qui ont depuis plus d'un an pesé sur les cours du diamant. Certains courtiers n'excluent pas que, après sa traversée du désert, le marché des pierres précieuses, essentiellement de première qualité, pourrait se redresser à l'automne. Il y a un an, un diamant blanc sans tache d'un carat se négociait à 55 000 dollars. Aujourd'hui il n'en vaut plus « que » 30 000.

M. Martin Rapaport, courtier en pierres précieuses, observe que les cours des diamants de la meilleure qualité ont baissé plus vite que ceux des gemmes inférieures. On a toutefois remarqué un renversement de tendance au cours du dernier trimestre.

En attendant, de nombreux experts se montrent très prudents. C'est le cas de M. Hertzy I. Hassenfeld, qui se refuse à considérer le marché comme offrant d'excellentes opportunités d'achat. Il recommande des acquisitions sélectives de diamants de qualité inférieure.

Il existe pourtant un élément encourageant. C'est l'attitude de De Beers qui persiste dans sa politique de n'offrir virtuellement aucune pierre non polie de qualité « investissement » dans le cadre de ses présentations régulières.

Une reprise est-elle en vue ? M. Bernard D. Cirlin, spécialiste réputé, n'exclut pas un redressement de la demande pour les pierres de haute qualité dès cet automne. M. Rapaport, la situation du marché pétrolier est une des clés d'un renversement de tendance. Selon lui, la fin de l'état actuel de surproduction pourrait bien provoquer une hausse des cours du diamant parallèlement à ceux du brut.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BANQUE NATIONALE DE PARIS. – Émission d'un emprunt de 800 millions représenté par 160 000 obligations de 5 000 F, portant intérêt de 17,70 %. Amortissement de 3 septembre 1989.

S.D.R. DE L'EST. – Émission par les S.D.R. de l'Est (Centrest, Sade, Lordex et Champex) d'un emprunt groupé de 250 millions, représenté par 50 000 obligations de 5 000 F, portant intérêt de 17,50 %. Amortissement en 10 ans.

COFINOGA. – Émission d'un emprunt de 100 millions, représenté par 50 000 obligations de 2 000 F à intérêt variable : taux égal à la moyenne, majorée de 0,20 %, des taux mensuels de rendement à l'émission des emprunts garantis par l'État et assimilés, avec un minimum de 11 %. Amortissement le 24 septembre 1989.

ATELIERS FRANÇAIS DE L'OUEST. – Émission à 120 F de 16 668 actions de 50 F, jouissance 1er janvier 1982, devant porter le capital de 36 669 600 F à 37 503 000 F.

RHONE-POULENC AGROCHIMIE. – Résultats pour 1980 : bénéfice net : 69,99 millions de francs contre 13,75 millions, comprenant 112 millions de profit reportés et 97 millions de pertes exceptionnelles. Le chiffre d'affaires atteint 1 780 millions de francs contre 1 558 millions.

GÉNÉRALE DES ENGRAIS. – Cette filiale à 84,48 % de Rhône-Poulenc a dégagé, en 1980, 24,82 millions de francs de bénéfice net contre 34,67 millions pour un chiffre d'affaires de 2 654 millions de francs contre 2 344 millions.

LES FILS CHARVET. – Bénéfice net pour l'exercice dès le 31 mars : 0,52 million de francs contre 0,05 million. Dividende global : 9 F contre 8,25 F.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	20 août	21 août
Valeurs françaises	84,4	86,1
Valeurs étrangères	154,1	154,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

	20 août	21 août
Indice général	91	92,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 24 août ..... 17 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21/8	24/8
1 dollar (en yens)	228,95	227,50

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS
(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 en 1949

	14 août	21 août
Valeurs franç. à revenu variable	792,1	787,3
Valeurs étrangères	2054,7	2007,4
Base 100 : 29 décembre 1972		
Indice général	114,3	113,6
Assurances	204,3	205,5
Banques et soc. fin.	71,4	71,5
Sociétés foncières	117,0	116,4
Soc. investissem. portef.	103,6	104,5
Agriculture	144,7	148,2
Alimentat., brasser., distill.	162,0	160,4
Automob., cycles et leurs équipem.	53,5	51,8
Bâtim., mat. constr., trav. publics	200,5	197,6
Caoutchouc (industr. et comm.)	81,1	80,5
Carrièr. salin., charb.	116,1	117,1
Constr. mécan. et navales	99,9	96,7
Hôtels, casinos, thermal.	182,5	185,0
Imprimeries, papiers, cartons	105,3	103,7
Magasins, comptoirs d'exportation	108,9	109,2
Matériel électrique	98,5	97,0
Métallurgie com. des prod. métal.	29,6	29,7
Mines métalliques	158,5	154,6
Pétroles et carburants	119,3	114,4
Produits chim. et électro-métall.	114,4	122,4
Services publics et transp.	105,5	107,9
Textiles	76,4	76,3
Divers	142,4	143,2
Valeurs étrangères	278,0	271,6
Base 100 : 31 décembre 1972		
Emprunts garantis et assimilés	81,2	81,3
Sociétés	86,3	86,4
Base 100 : 26 décembre 1980		
Valeurs françaises à revenu fixe	90,8	90,9
Emprunts d'État	92,0	91,7
Emprunts garantis et assimilés	91,1	91,2
Sociétés	89,5	89,6

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

	14 août	21 août
Indice général	93,3	92,1
Produits de base	75,7	74,0
Construction	174,6	171,9
Biens d'équipement	79,0	76,3
Biens de consomm. durables	66,6	65,9
Biens de consomm. non durables	82,1	80,2
Biens de consomm. alimentaires	130,8	130,3
Services	166,0	166,2
Sociétés financières	88,3	88,3
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	218,4	217,2
Valeurs industrielles	83,7	82,0

BOURSES REGIONALES
Base 100 : 29 décembre 1972

	14 août	21 août
Indice général	113,3	111,4

BOURSE DE PARIS 21 AOUT COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	2 671
5 %	49	2 767
3 % amort. 45-54	71	0 173
4 1/4 % 1963	92	4 229
Emp. N. Eq. 6 % 66	....	5 342
Emp. N. Eq. 6 % 67	....	1 348
Emp. 7 % 1973	7300	--
Emp. 8,80 % 77	97 35	2 194
Emp. 9,80 % 78	77 65	1 101
E.D.F. 7,8 % 61	....	4 468
E.D.F. 14,5 % 80-92	89 50	3 039
Ch. France 3 %	....	--

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	181	....
Aciers Peugeot	86	81 80
Actibail	121 50	120 20
Agence Havas	685	685
A.G.F. (St Cent.)	730	730
A.G.P. Vie	2460	2460

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	35	....	Bongrain S.A.	797	797	C.G.V.	155	150
Air-Industrie	15	....	Bon-Marché	104	108	Chambon (M.)	197	....
Alfred Herlicq	71	73 d	Borie	410	470 d	Chambourcy (M.)	624	....
Allobroge	309	....	Bras. Glac. Int.	462	466	Champex (Ny)	104	....
Alsacienne Banque	268	268	Bretagne (Fin.)	71 70	72	Chim. Gde Paroisse	100 10	100 20
Amrep	890	876	B. Scalb. Dep.	83 50	83 50	C.I. Maritime	249	259
André Roudière	93 10	97 d	B.S.L.	98 90	103 d	Ciments Vicat	225 10	230
Applic. Hydraul.	220	217	Cambodge	138	138	CIPEL	98 50	....
Arbel	115 80	115 80	C.A.M.E.	80 50	80	Citram (B)	144	140
A. Thiery-Sigrand	37 50	35	Campenon Bern.	295	283 20	Clause	398	406
Artois	259	258 50	Caout. Padang	284	269	Cl. MA (Fr.-Bail)	252	250
At. Ch. Loire	37	39 60	Carbone-Lorraine	50	50	CMM-Mar Madag.	38 50	38
Aussedat-Rey	26 70	26 10	Carnaud S.A.	73	73	Cochery	70	70
Bain C. Monaco	78	81	Caves Roquefort	576	589	Cofradel (Ly)	484	515 d
Banania	300	296	Cedis	821	840	Cogifi	177	177
Banque Hervet	153 20	151	C.E.G.Frig.	141	140 20	Comindus	325	330
Banque Hypoth. Eur.	220	222	Centen. Blanzy	400	384 o	Comiphos	128 90	125 10
Banque Nat. Paris	257	257	Centrest (Ny)	114	110 o	Comp. Lyon-Alem.	170	....
B.O.I.C.	19	19	Cerabati	147	145	Concorde (La)	255	253
Banque Worms	166	166	C.F.F. Ferrailles	200	200	C.M.P.	29 80	20 80 o
Bénédictine	862	879	C.F.S.	450	465	Conte S.A. (Li)	35	32 o
Bernard-Moteurs	51	50	C.G.I.B.	14 50	14 80	Crédit (C.F.B.)	122 50	125
Biscuit (Génér.)	438	430	C.G.Maritime	13	17 30 d	Créd. Gén. Ind.	183	184

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la *cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette* raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

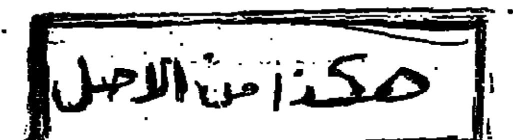
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/8	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 935	5 908	5 780	6 040
Allemagne (100 DM)	239 050	239 660	232	244
Belgique (100 F)	14 709	14 797	13	13 700
Pays-Bas (100 fl.)	215 330	215 970	209	220
Danemark (100 krd)	76 100	76 520	73	78
Norvège (100 k)	96 500	96 900	94	99
Grande-Bretagne (£ 1)	10 974	11 043	10 600	11 200
Grèce (100 drachmes)	9 792	9 800	....	....
Italie (1 000 lires)	4 797	4 797	4 700	5 100
Suisse (100 fr.)	274 700	275 570	268	281
Suède (100 krs)	112 830	112 800	108 500	114
Autriche (100 sch)	34 090	34 190	33 200	34 800
Espagne (100 pes.)	5 970	5 977	5 650	6 050
Portugal (100 esc.)	8 890	9	8 550	9 450
Canada ($ can 1)	4 915	4 888	4 740	4 870
Japon (100 yens)	2 586	2 590	2 470	2 800

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/8
Or fin (kilo en barre)	90800	90000
Or fin (en lingot)	90005	89880
Pièce française (20 fr)	901	910
Pièce française (10 fr)	498 95	500
Pièce suisse (20 fr)	801	775
Pièce latine (20 fr)	751	751
Souverain	831	827
Pièce de 20 dollars	3950	3900
Pièce de 10 dollars	2099	2030
Pièce de 5 dollars	944 50	.....
Pièce de 50 pesos	3850	3520
Pièce de 10 florins	721	716



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Demain
Le Monde
publiera :

- IDÉES : Défense.
- ITINÉRAIRE : A la recherche des temps perdus (Y. Rebeyrol, 2ᵉ article).
- RÉGIONS : La rénovation du centre de Toulouse et de celui d'Aix-en-Provence.
- MÉDECINE : Les urgences de l'été.

DÉÇUE PAR LE « RECUL » DE LA FRANCE

L'O.L.P. estime que l'initiative européenne en faveur de la paix est « terminée »

L'O.L.P. considère que l'initiative européenne en faveur de la paix au Proche-Orient est « terminée » et elle n'est désormais intéressée que par « la position de chaque pays européen pris séparément ». Telle est la position de l'O.L.P. à l'égard de la France présentée dans une interview à l'Agence centrale de presse (A.C.P.) par M. Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. en France, à quelques jours d'une rencontre possible à Beyrouth entre M. Claude Cheysson et M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P. « Cela doit être confirmé du côté français », se borne-t-on à indiquer à l'O.L.P., qui affecte de considérer avec détachement une telle rencontre.

« La position de la France a été encourageante par moments, mais nous nous apercevons qu'il y a un petit recul », a déclaré M. Ibrahim Souss avant de définir ce « recul ». Selon lui, *« les autorités françaises parlent trop de la sécurité d'Israël et ne respectent donc plus la priorité des principes pour un règlement au Proche-Orient, qui était celle des sommets de Venise, puis de Luxembourg »*. D'autre part, *« M. Cheysson, dans certaines déclarations, a dit que l'O.L.P. était représentative, mais pas la seule représentante du peuple palestinien ». « Ces deux positions sont en recul par rapport à ce que nous attendions de la France. »*

« *Cela dit*, a reconnu néanmoins M. Ibrahim Souss, *le tableau n'est pas si noir.* » Le représentant de l'O.L.P. en France a cité notamment l'accueil officiel réservé en juillet à Paris à M. Kaddoumi, chef du département politique de l'organisation. M. Cheysson, d'après lui, a affirmé à cette occasion que la France tient beaucoup à ce qu'il y ait un Etat palestinien indépendant. Autre aspect encourageant : « *Nous savons*, dit M. Souss, *que le président Mitterrand est soucieux de jouer un rôle équilibré dans la recherche d'une solution politique au problème palestinien. De par son amitié pour Israël, cela lui sera peut-être plus facile que pour M. Giscard d'Estaing.* »

« *Donc*, a-t-il indiqué, *nous nous attendons que, d'ici peu de temps, la France bouge dans ce domaine-là, car il est temps qu'elle reconnaisse l'O.L.P. comme le seul représentant légitime du peuple palestinien. Je n'y vois aucun obstacle et peu importe la forme : déclaration publique, changement du statut du bureau de l'O.L.P. en France. Bref, quelque chose de concret. Nous estimons que cela doit être défini clairement.*

» *Mais*, a poursuivi le représentant de l'O.L.P., *nous ne sommes pas prêts à attendre indéfiniment. Naguère, on nous faisait miroiter une éventuelle initiative européenne. N'en parlons plus, elle est terminée.*

» *Nous sommes intéressés maintenant par la position de chaque pays européen séparément*, a-t-il ajouté. *Le conseil des ministres des affaires étrangères des pays de la Ligue arabe va se réunir à Tunis le 5 septembre. Nous allons demander à ce que les pays arabes jugent séparément les pays européens, selon leurs positions à notre égard.* »

Sur le plan international enfin, a estimé M. Ibrahim Souss, la position de l'O.L.P. est « *bonne* » et « *elle est en train de gagner du terrain. Une chose serait utile maintenant*, a-t-il conclu : *c'est d'aborder le problème palestinien au niveau du conseil de sécurité de façon précise, des droits inades Nations unies, pour faire adopter une résolution parlant de façon précise, des droits inaliénables ou peuple palestinien.* »

RÉUNIS A AMSTERDAM

Les contrôleurs aériens européens n'excluent pas un nouveau boycottage des vols transatlantiques

L'Association internationale des contrôleurs du trafic aérien (I.F.A.T.C.A.) veut encore croire qu'une conciliation est possible entre le président Reagan et les 12 000 « aiguilleurs du ciel » qu'il a licenciés après que ceux-ci se furent mis en grève le 3 août dernier. L'assemblée générale de l'I.F.A.T.C.A., réunie les 22 et 23 août à Amsterdam, a décidé d'offrir ses bons offices pour renouer le dialogue entre les deux parties à ce conflit.

Si ses efforts échouent, l'association n'exclut pas le recours à des actions plus dures et notamment des restrictions dans le guidage du trafic entre l'Europe et les Etats-Unis. Le boycottage pourrait concerner les services de contrôle espagnols, portugais, canadiens, français et scandinaves.

L'I.F.A.T.C.A. risque de se retrouver très vite « au pied du mur » : la réunion d'Amsterdam à peine achevée, M. Drew Lewis, ministre américain des transports, faisait savoir, dans une déclaration à la chaîne de télévision N.B.C., qu'il n'était question ni d'accepter la médiation proposée ni de négocier avec le personnel licencié. Ces propos font suite à la proposition aux compagnies aériennes, la semaine dernière, par l'administration fédérale de l'aéronautique (F.A.A.), d'un nouvel horaire applicable pour les six prochains mois et qui permettrait d'assurer les trois quarts du trafic antérieur. Après observations des transporteurs, l'horaire pourrait devenir définitif dans une dizaine de jours.

Les contrôleurs américains et étrangers estiment que la charge de travail prévue par le projet ne pourrait être assumée en toute sécurité. Déjà, selon des documents présentés à l'assemblée d'Amsterdam, les trois dernières semaines ont été fertiles en risques d'accidents. En France, le Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (S.N.C.T.A.) et l'Association professionnelle de la circulation aérienne (A.P.C.A.) ont remis le 18 août au cabinet du ministre des transports *« un faisceau de preuves tangibles en provenance du Canada relatant un nombre d'accidents très supérieur à la moyenne »*.

Le numéro du « Monde » daté 23 - 24 août 1981 a été tiré à 528 611 exemplaires.

« IL N'Y AURA PAS UN FUSIL POUR L'AFRIQUE DU SUD » déclare M. Cheysson.

Londres *(A.F.P.)*. — M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, a affirmé dimanche 23 août que le gouvernement français ne fournira « *aucune sorte d'armement* » à l'Afrique du Sud. Au cours d'une interview accordée à la télévision britannique privée I.T.V., M. Cheysson a déclaré : *« Il n'y aura pas un revolver, un fusil ou une pièce détachée de fusil qui sera exporté vers l'Afrique du Sud par l'actuel gouvernement français. »* M. Cheysson a, d'autre part, admis que la France coopérait avec l'Afrique du Sud pour la construction dans ce pays d'une centrale thermo-nucléaire, soulignant que ce contrat signé par le précédent gouvernement devait être respecté.

En ce qui concerne les relations franco-soviétiques, M. Cheysson a nié qu'il y ait eu un changement complet de la politique de la France à l'égard de l'U.R.S.S. *« Nous voulons avoir les mêmes relations avec les Soviétiques que celles qu'a eues n'importe quel autre prédécesseur »* (de l'actuel gouvernement français) « *mais*, a-t-il ajouté, *ces relations ne peuvent pas être les mêmes aussi longtemps qu'il y aura des troupes soviétiques en Afghanistan. C'est aussi simple que cela.* »

Interrogé sur les relations franco-britanniques au sein de la Communauté européenne, M. Cheysson a déclaré que tout développement en Europe devait être accompli *« en accord avec l'intérêt direct de tous les pays membres de la C.E.E., y compris la Grande-Bretagne »*. Il a ajouté qu'il ne *« peut pas y avoir d'Europe sans la Grande-Bretagne, comme il ne peut pas y avoir d'Europe sans l'Allemagne ou la France »*.

Au Guatemala

CONTRAINTS DE CREUSER LEUR TOMBE ET ASSASSINÉS...

Guatemala *(A.P., Reuter)*. — Quinze habitants d'un village proche de San-Miguel-Acatan, hommes, femmes et enfants, ont été contraints de creuser leur propre fosse commune et assassinés par un commando non identifié, rapporte, le lundi 24 août, la presse guatémaltèque.

Le massacre de San-Miguel-Acatan a eu lieu le 19 août près de la frontière mexicaine, dans une région où les guérilleros de gauche sont très actifs. Il a été connu par les témoignages de survivants, qui ont fui vers la capitale, distante de plus de 300 kilomètres. La tuerie pourrait être une mesure de représaille à l'enlèvement, deux semaines plus tôt, du maire du village et de ses deux fils.

Dans le passé, les organisations de défense des droits de l'homme ont accusé le gouvernement et l'armée de charger des « escadrons de la mort » de mener des expéditions punitives dans ce secteur pour dissuader la population d'aider les guérilleros. Selon ces mêmes organisations, la violence politique a fait au moins trois mille victimes l'année dernière au Guatemala.

L'ÉCHEC DE LA RÉUNION DE L'OPEP

Plusieurs pays exportateurs critiquent sévèrement l'attitude de l'Arabie Saoudite

La conférence de l'OPEP, qui vient de se terminer à Genève, est un échec et la faute en incombe à l'Arabie Saoudite, estime en substance M. Belkacem Nabi, ministre algérien de l'énergie et des industries pétrochimiques, dans une déclaration à l'agence Algérie presse service.

Pour M. Nabi « *la décision de l'Arabie Saoudite de réduire sa production de un million de barils par jour demeure nettement insuffisante pour résorber le surplus existant actuellement sur le marché international et alléger ainsi le fardeau supporté par certains pays qui ont accepté, jusqu'ici, de réduire largement leur production afin de défendre les décisions de l'OPEP en matière de prix* », l'attitude de l'Arabie Saoudite « *rend illusoire tout impact sur la situation du marché et risque, à terme, de déboucher sur un réajustement brutal des prix qui n'est pas souhaitable pour l'ensemble de la communauté internationale* ».

En Iran, la presse se déchaîne contre l'Arabie Saoudite qui « *a tourné le dos aux musulmans et sacrifié les intérêts des opprimés au profit de ceux des impérialistes* ». Le ministre iranien du pétrole a affirmé que, malgré l'échec de la conférence, l'Iran « *ne baisserait en aucun cas le prix de son pétrole* ». De son côté, le gouvernement du Koweït a annoncé qu'il maintiendrait à leurs niveaux actuels le prix de son baril de brut et le volume de sa production.

De son côté, le ministre irakien du pétrole a rejeté — sans la nommer — la responsabilité de l'échec sur l'Arabie Saoudite. « *L'Irak a tout fait pour permettre une décision unanime en proposant un compromis entre les pays à forte production et à bas prix et ceux dont les prix s'en trouvent affectés.* » L'initiative irakienne a obtenu l'appui de tous les pays membres de l'OPEP, « *à l'exception d'un pays qui n'a pas agi dans le même esprit et n'a pas réagi avec la bonne volonté quasi unanime des autres Etats. Il a donc été impossible d'arriver à des résultats positifs* ».

Enfin, le ministre vénézuélien du pétrole a déclaré que l'OPEP restait unie en dépit des divergences internes concernant le prix du brut. « *Nous continuerons de mettre l'accent sur la nécessité d'une réunification des prix autour de 36 dollars par baril* », a ajouté le ministre, qui a précisé que le Venezuela maintiendrait sa production. — *(A.F.P., Reuter.)*

NOUVELLE BAISSE DU DOLLAR : 5,86 F A PARIS

Amorcée à la veille du week-end, la baisse du dollar s'est poursuivie lundi matin 24 août sur presque toutes les grandes places financières internationales, s'accentuant plus particulièrement à Paris (— 0,9 %) que sur les autres marchés (entre —0,5 % et —08 %), au demeurant tous très calmes. Dans ses échanges contre franc français, la devise américaine est ainsi revenue de 5,9080 F vendredi en fin d'après-midi à 5,8550 F. Elle a valu 2,4450 DM contre 2,4643 DM, 2,13 F.S. contre 2,1450 F.S. et 226,90 yens contre 228,95 yens.

Encore l'objet de nouvelles attaques la semaine passée dans le S.M.E., le franc français s'est légèrement redresser à l'égard du deutschemark, dont le cours a été fixé à 2,39940 F contre 2,3966 DM. Les cambistes se gardent bien cependant de formuler le moindre pronostic sur l'évolution de la monnaie française, toujours en queue du serpent, au cours des prochains jours.

Le prix de l'or s'est un peu effrité, le métal jaune se négociant à Londres durant les premières transactions entre 428 et 429 dollars l'once contre 429,50 dollars le 21 août dernier.

L'AMBASSADEUR D'IRAN EN SUÈDE PRIS EN OTAGE

Stockholm *(A.F.P.)*. — Un groupe d'étudiants iraniens a pris en otage, ce lundi matin 24 août, l'ambassadeur d'Iran en Suède, M. Abdol Rahim Gavahi, et son épouse, dans leur résidence de Lidingoe, dans la banlieue de Stockholm.

Les étudiants, qui se réclament de deux organisations de gauche (Peykar et Fedayin-minoritaires), entendent ainsi protester contre « *les exécutions fascistes* » en Iran. Selon les sympathisants de Peykar à Paris, les auteurs de la prise d'otage réclament l'organisation d'une conférence de presse dans l'ambassade d'Iran et demandent également que le gouvernement suédois « *envoie un texte de protestation à la République islamique d'Iran et qu'une délégation soit envoyée en Iran pour se rendre compte sur place de la situation* ».

● *Un engin explosif* a été découvert, samedi 22 août, à la maison de l'Iran, avenue des Champs-Elysées, à Paris, a-t-on appris lundi. D'après les premières constatations, cet engin qui n'a pas fonctionné, serait du même type que celui qui avait été utilisé lors de l'attentat commis le 16 juillet dernier contre le centre culturel iranien, rue Jean-Bart à Paris (*le Monde* du 17 juillet). Ces deux attentats n'ont pas été revendiqués.

PLUS DE BOUTIQUES HORS TAXES DANS LES AÉROPORTS DE LA C.E.E. ?

Les passagers aériens voyageant à l'intérieur de la C.E.E. pourraient bientôt perdre le bénéfice de la détaxation accordée pour les achats réalisés dans les boutiques hors taxes des aéroports. La Cour de justice des Communautés européennes vient, en effet, dans un récent arrêt, de donner raison à la Commission de Bruxelles, qui, depuis une quinzaine d'années, demande que soit aboli, pour les personnes voyageant à l'intérieur de la C.E.E., le privilège de la dispense de taxes sur la consommation et les transactions.

Cette mesure ne concernerait pas les voyageurs à destination des pays extérieurs à la Communauté.

M. PLISSONNIER : les communistes agissent comme les militants d'un parti de gouvernement.

M. Gaston Plissonnier, secrétaire du comité central du P.C.F. a déclaré, samedi 22 août, devant une assemblée de militants de la Seine-Saint-Denis : « *Avant le 10 mai, nous étions résolument dans l'opposition. Aujourd'hui, les communistes, à tous les niveaux, agissent comme les militants d'un parti de gouvernement. Notre ligne de conduite est : tout faire pour contribuer à réussir le changement.* »

« *Le changement est engagé*, a-t-il ajouté. *Des premières mesures sociales et démocratiques ont été prises, d'autres sont en préparation, le climat général est différent de ce qu'il était sous l'autre pouvoir. Cet ensemble constitue un premier pas qui va dans le bon sens.*

» *Cependant, en même temps, parmi toutes les conséquences néfastes de la politique suivie depuis des années par le grand capital, le drame du chômage vécu par des millions de familles, et surtout par la jeunesse, l'inflation qui menace de remettre en cause les premières dispositions sociales décidées, demeurent des sujets de vive préoccupation. Sur cette question de l'emploi, tout comme pour la défense du pouvoir d'achat, il est nécessaire de prendre sans tarder de nouvelles mesures efficaces et d'activer leur application. Le parti communiste y apportera sa pleine contribution.* »

Pour sa part, M. Roland Leroy, membre du bureau politique, qualifie d' « *élucubrations* », dans l'*Humanité - Dimanche* du 23 août, l'analyse exposée par M. Arthur Conte dans *Paris-Match*, selon laquelle les communistes « *préparent l'heure où ils devront se dégager de toute responsabilité d'échec* ». « *Nous ne nous préparons pas à nous dégager de l'échec*, écrit-il. *Nous ne voulons pas l'échec. Nous voulons réussir le changement.* »

M. EDGAR FAURE EST FAVORABLE AU MAINTIEN DE LA PEINE DE MORT POUR CERTAINS CRIMES

M. Edgar Faure, sénateur du Doubs (non inscrit) qui assistait samedi 22 août à Aix-en-Provence à une conférence de la Fondation internationale pour les droits de l'homme, a déclaré qu'il était favorable au « *maintien de la peine de mort pour les cas de crimes contre des agents de la force publique ou de crimes atroces* ». Il a précisé qu'il ferait valoir ses positions et déposerait des amendements en ce sens lors de l'examen au Parlement, à l'automne, du projet de loi portant suppression de la peine de mort.

A B C D E F G

هكذا من الأصل